



RAPPORT FINAL D'EVALUATION DU SECTEUR SEMENCIER GRANDE ANSE.

DOCUMENT 1

LES CONSULTANTS

Juin 2021

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES ENCADRES	6
ABREVIATIONS ET ACRONYMES	7
RESUME	10
PREMIERE PARTIE : ASPECTS HISTORIQUES ET DIAGNOSTIC	16
1.1.- ASPECTS INSTITUTIONNELS	17
1.2.- PHASE DE STRATEGIE BASEE SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DANS LES PLAINES IRRIGUEES	18
1.2.1.- Promotion des semences de riz tolérantes à la paille noire et d'autres efforts particulièrement dans les plaines irriguées.	18
1.2.2.- promotion des semences de maïs (local) en soutien à un programme de sécurité alimentaire	18
1.2.3.- La promotion de semences de haricots de plaines irriguées	19
1.3.- PHASE DE STRATEGIE BASEE SUR LA PRODUCTION DE MONTAGNE HUMIDE ET SEMI HUMIDE	20
1.3.1.- Le choix des produits semenciers en montagne	21
1.4.- Evolution de la stratégie de distribution des semences : Des BIA / BS aux GPAS et aux Foires Agricoles	22
1.5.- Besoins nationaux en semences en 2011	25
1.6.- De la rentabilité des opérations de préparation de semences améliorées dans un passé récent (2011)	25
DES ACTIVITES DU SNS QUI MERITENT D'ETRE SOUTENUES	28
1.7.- Un cas d'appel d'offre récent en 2020 avec des prix adjugés	30
1.8.- Diagnostic du secteur semencier national	30
1.9.- Les recommandations majeures	33
DEUXIEME PARTIE : EVALUATION DES GPAS	35
2.1.- LIMITE DES TRAVAUX EFFECTUES SUR LES GPAS	36
2.2.- L'EVALUATION DES GPAS	36
2.3.- A PROPOS DE L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS DES GPAS DANS LES SEMENCES : L'EXTENSION, LA DIVERSIFICATION, LA FEMINISATION ET LA DECENTRALISATION SONT EFFECTIVES	37
2.4.- LA SYNTHESE DES DONNEES SUR LES GPAS : ETAT DES LIEUX, EFFICACITE, AUTRES CHIFFRES	39
2.5.- LES GPAS ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE	41
2.6.- A PROPOS DE L'EFFICIENCE DES GPAS	42
2.6.1.- Trois profils de GPAS et leurs points forts et points faibles	50
2.6.1.1.- A propos du GPAS ASAEGA	50
2.6.1.2.- A propos du GPAS COPRAVPAB	53
2.6.1.3.- A propos de APASD	55
2.7.- A PROPOS DE LA PERTINENCE DES CHOIX OPERES	58
2.7.1.- Les choix des cultures	58

2.7.2.- Les premiers produits semences préparés et distribués par les GPAS en 2020 sont Ignames, Pois (Haricot), Maïs, Manioc, Banane selon les semences distribuées par quelques GPAS	58
2.7.3.- Satisfaction des sondés	61
2.7.4.- La demande effective et la satisfaction de la demande	65
2.8.- A PROPOS DE L'IMPACT DES GPAS	66
2.8.1.- Le nombre de bénéficiaires des dons est très limité	66
2.8.2.- Impacts sur les rendements de haricotS qui connaissent une legere hausse	66
2.8.3.- Impacts des rendements de haricotS dans 4 communes	66
2.8.4.- rendements pour les haricots selon les aires agroécologiques	66
2.8.5.- Impacts sur les rendements du maïs qui ont baissé	67
2.8.6.- L'impact de la culture de l'igname est notable en termes de revenus sur les terroirs de sols rouges de montagne humide et semi humide en particulier.	67
2.9.- A propos de la durabilité des GPAS	68
2.10.- Principales conclusions et recommandations sur l'évaluation des GPAS	68
TROISIEME PARTIE : CREER ET GERER DES GPAS. GUIDE	71
3.- POUR LA CREATION D'UNE PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE DES GPAS DE LA GRANDE ANSE	72
3.1.- La création d'un label commun à tous les GPAS	72
3.2.- le renforcement de toutes les organisations GPAS en coopératives bien structurées	72
3.3.- La création d'une union de coopératives de la Grande Anse	75
3.3.1.- Justificatifs, objectifs et buts du Programme	75
3.4.- La création d'une plateforme multidimensionnelle / atelier-école GPAS à l'intérieur de l'Union	76
3.5. Les fonctions du Centre de Coordination et de Ressources (CCR)	77
3.6.- Opportunité de renforcement des GPAS : une stratégie institutionnelle en vue de l'autonomisation de la filière semences – Intrants.	78
3.7.- Un profil de projet pour la plateforme multifonctionnelle atelier-école de semences	78
3.7.1.Objectifs généraux	78
3.7.2. Objectifs spécifiques	79
3.7.3. Objectifs opérationnels	79
3.7.4- Les investissements	79
3.7.5.- Les revenus	80
3.7.6. - Les couts fixes	80
3.7.7.-Evaluation financière. Taux de profit simple	81
3.7.8- Matrice de cadre logique – réalisation des indicateurs	82
ANNEXE 1 : CULTURE DOMINANTE DANS LES COMMUNES DE LA GRANDE ANSE	86
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE ENQUÊTES ORGANISATIONS DDAGA/SEMENCES 2021	89
BIBLIOGRAPHIE	95

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quantité semences attribuées par les programmes des années 1996,1997 et 1998 par la CIPDSA	20
Tableau 2. : Liste des BIA (Boutiques d’Intrants Agricoles) et PV (Points de Vente) opérationnels	24
Tableau 3 : Récapitulation du l’offre potentielle annuelle de semences améliorées dans les zones d’intervention des projets FAO (en tonnes)	25
Tableau 4. : Rentabilité financière comparée des activités au sein des GPAS (production de haricot) Source : FAO, Haïti	26
Tableau 5. Les 3 variétés sélectionnées de la population locale de LORE 87	27
Tableau 6. Semences Distribuées pour les Exercices 2007/2008, 2008/2009, 2009-2010 par le SNS	28
Tableau 7. Quelques semences de Qualité Déclarée dans le cadre d’un appel d’offre de 2020	30
Tableau 8. Synthèse des données	39
Tableau 9. Institutions qui ont financé ou financent les GPAS	40
Tableau 10. Situation des GPAS de 1986 à 2019	43
Tableau 11. Classification des Groupements de production Artisanale de semences (GPAS) et autres sociétés de semences selon les marges brutes annoncées en pourcentage	50
Tableau 12 : Baisse de l’élevage entre 2009 et 2021	53
Tableau 13. Informations sur la rentabilité de la production d’ignames jaunes	55
Tableau 14. Compte d’exploitation d’un producteur de semences et plants d’ignames à Jérémie (miniset)	55
Tableau 15 . Produit dominant dans les systèmes de culture de la Grande Anse	58
Tableau 16 : semences produites et distribuées par les GPAS de la Grande Anse	59
Tableau 17. Résultats des sondages dans les foires agricoles	63
Tableau 18. La demande effective courante	65
Tableau 19. Moyenne arithmétique des rendements des parcelles de haricots	66
Tableau 20. Rendements moyens haricot dans 4 communes (Beaumont, Pestel, Corail, Roseaux)	66
Tableau 21. Rendements moyens par aire agro écologique des haricots (kg/ha)	67
Tableau 22. Rendement moyen du maïs	67
Tableau 23. Comparaison du rendement du maïs (2002-2020)	67
Tableau 24. Rendement moyen du maïs dans 4 communes (Beaumont, Pestel, Corail, Roseaux)	67

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Carte des principales zones agroécologiques	10
Figure 2. Proposition d’architecture pour le système semencier du département de la Grande Anse avec les institutions et liens institutionnels à renforcer et la formation à promouvoir	15
Figure 3. Le Moniteur : l’arrêté de la création de CIPDSA.	17
Figure 4 : Carte de répartition géographique des fournitures de semences de maïs en 1992	19
Figure 5 : Carte Répartition géographique des fournitures de semences de haricots en 1994 (Saison de Mai à Octobres seulement)	20
Figure 6 : Culture pure de choux et cultures associées choux/ignames	21
Figure 7 : Ignose guinée et trajectoire de la technique miniset en Haïti	22
Figure 8 : Carte de répartition des GPAS (FAO 2016)	38
Figure 9 : Carte de répartition des GPAS en 2021 dans la Grande Anse (32 GPAS)	38
Figure 10. Evolution à la baisse des élevages de bovins, de porcins, de volailles. Réduction de la quantité de matière organique dans les exploitations agricoles (2009-2021)	52
Figure 11 : Modèle de label	73
Figure 12 : Proposition d’architecture pour le système semencier du département de la Grande Anse avec les institutions et liens institutionnels à renforcer et la formation à promouvoir	77
Figure 13. Revenus des activités de l’entreprise GPAS	80

LISTE DES ENCADRES

<i>Encadré 1. Des occasions manquées avec ORE</i>	27
<i>Encadré 2. Activités du SNS méritant d'être soutenues</i>	28
<i>Encadré 3: L'offre et la demande de Semences de Qualité Déclarée : l'accompagnement soutenu de la FAO : l'année 2011 en exemple</i>	29
<i>Encadré 4 : Importance stratégique de la marge brute et son rôle clé d'indicateur de performance</i>	49
<i>Encadré 5. Profil d'Organisation de production artisanale de semence. ASAEGA. Producteur semencier et promoteur d'élevage de caprins, de porcins et fournisseur de mécanisation et de transformation agricole</i>	51
<i>Encadré 6 . Profil d'organisation de production artisanale de semences. (COPRAVPAB)</i>	53
<i>Encadré 7 : Profil d'Organisation de production artisanale de semence (APASD)</i>	57
<i>Encadré 8 . Le terroir à choux de KODEMO à Montagnac : La force et la réussite de l'agriculture de montagne. La pertinence du choix de la culture des choux</i>	60
<i>Encadré 9 . La loi et les principes de fonctionnement de la coopérative en Haïti</i>	74

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

SIGLES	SIGNIFICATION
AAA	AGROACTION ALLEMANDE
ACDEG	Action des Citoyens pour le Développement de la Grande Anse (Jérémie)
ACDI/VOCA	Développement international des coopératives agricoles et volontaires
ACEDAPE	Action des citoyens Engagés pour le Développement Agriculture Pêche et de l'élevage (Abricot)
ADAIB	Association pour le Développement AgroIndustriel de Beaumont
ADPG	Appui au Développement de la Paysannerie Grande Anse (Beaumont)
ADRA	Adventist Development and Relief Agency (Agence Adventiste d'Aide et de Développement)
AEPGA	Amis de l'Environnement pour la Protection de la Grande Anse (Bonbon)
AGRIPROS	Ferme Agricole de Productions et de Services (Jérémie)
APADEM	Association des Planteurs Agricoles pour le Développement de Mouline (Beaumont)
APASD	Association Producteurs Agricoles Stockage Duranton (Roseaux)
APAV	Association Production Agricole Voldrogue (Jérémie)
APB	Association des Planteurs de Bonbon
APFG	Association des Planteurs Force de Gélin (Marfranc)
ARGR	Association Réseaux Grains Reno (Roseaux)
ASAEGA	Association des Agriculteurs et des Eleveurs de la Grande Anse (Jérémie)
ASSODLO	Association Haïtienne pour la Maitrise des Eaux et des Sols
BIA	Boutiques d'Intrants Agricoles
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BND	Bureau de Nutrition et du Développement
BS	Banques de Semences
CAPCPF	Coopérative Agricole des Planteurs Commerciaux des Paysans Francklin (Anse d'Hainault)
CARE	Cooperative for American Remittances to Europe
CECOSAM	Centre de Conditionnement et de Stockage de Semences Améliorées (? – 1994)
CIPDSA	Commission Intersectorielle de Production et de Distribution de Semences Améliorées (1993 – 2002)
CNC	Conseil National des Coopératives
COPRAVPAB	Coopérative de Production, d'Achat et de Vente de Produits Agricoles Beaumont
CRDA	Centre de Recherche et de Documentation Agricole
CRS	Catholic Relief Service
DARNDR	Département de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
DDAGA	Direction Départementale Agricole de la Grande Anse

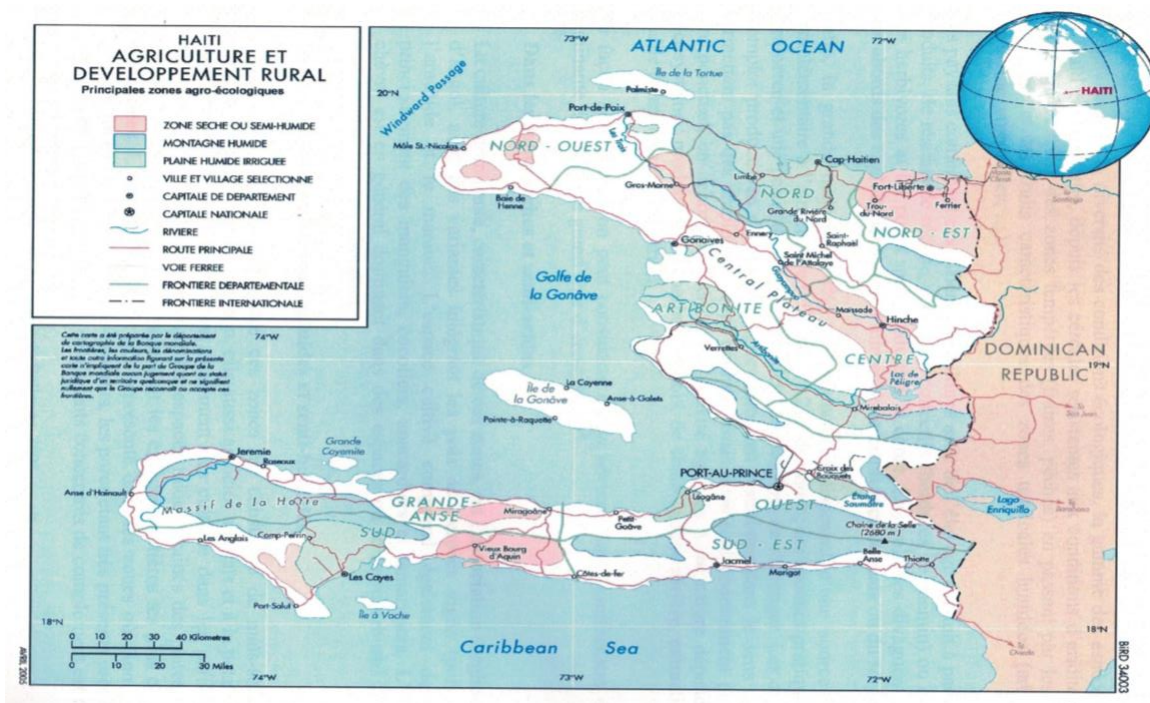
DID	Développement International Desjardins
EPER	Entraide Protestante Suisse
FAMV	Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FHAREN	Faisceau Haïtien pour la Renaissance Environnementale (Jérémie)
GAKAM	Gwoupman Aksyon Kominotè pou Avansman Matino (Jérémie)
gdes	Gourdes
GPAS	Groupements de Production Artisanale de Semences
DDA/GPASGA	Direction Départementale de l'Agricole/Groupements de Production Artisanale de Semences de la Grande Anse
GPASAP	Groupe de Producteurs d'Amitié de semences Artisanales de Plaine Poussière (Moron)
GRAMIR	Groupe de Recherche et d'Appui au Milieu Rural
GTZ/GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale pour le Développement
JFTAES	Entreprises de Services Agricoles (Beaumont)
KODEMO	Komitè Devlopman Montagnac (Dame Marie)
KPGV	Konbit Peyizan Gran Vensan (Roseaux)
MARNDR	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilité en Haïti
MOZAP	Mouvman Oganisasyon Zanmi Peyizan (Jérémie)
ODAP	Organisation pour le Développement et l'Avancement de Pestel
ODVA	Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite
OFK	Oganizasyon Fanm Konba (Jérémie)
OFPL	Oganizasyon Fanm Plantè Léon (Jérémie)
OPFD	Organisation Paysanne des Femmes Duquillon (Jérémie)
OPFL	Oganizasyon Fanm Plantè Léon (Jérémie)
ORE	Organisation de Réhabilitation de l'Environnement
PADF	Fondation Panaméricaine de Développement
PAGAI	Programme d'Appui à la Gouvernance Agricole Inclusive
PAM	Programme alimentaire mondial
PIA	Programme d'Intensification Agricole
PITAG	Programme d'Innovation Technologique en Agriculture et Agroforesterie
PRODEVA	Association Haïtienne pour la Promotion d'un Développement Autonome
PROGEBA	Programme Gestion de l'Eau dans la Vallée de l'Artibonite
PV	Points de vente
RACPABA	Réseau de Production et de la Commercialisation Agricole du Bas Artibonite

ROJETAT	Rassemblement des Objectifs des Jeunes Techniciens Agricoles de Taïvant (Beaumont)
ROPADAM	Réseaux Organisations Producteurs (trices) Agricole Anse d'Hainault Dame Marie Moron (Dame Marie)
ROPAGA	Rezo Oganizasyon Pwodikè Agrikòl Grande Anse (Jérémie)
SENASA	Service National de Semences Améliorées (1977 - ?)
SERA	Services d'Etudes et de Recherche Agricole (1970 - 1983)
SNS	Service National Semencier
SOLIFANM	Solidarite Fanm Moron
TK	Tèt Kole Ti Peyizan (Roseaux)
TM	Tonnes métriques
UCARB	Union des Coopératives Agricoles de la Région de Beaumont
UPSA	Unité de production de semences artisanales

RESUME

1.- Le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) sous la gouvernance de L'Ingénieur-Agronome François SEVERIN et celle de ses successeurs, mais toujours avec l'appui de la FAO, a donné au secteur semencier une première impulsion à partir des années 1990 avec le montage d'une Commission Publique/Privée la CIDPSA. Laissant tomber une stratégie basée sur les l'irrigation des plaines (investissement important souvent inaccessible en termes financiers et avec un risque élevé de destruction des aménagements par les inondations et autres catastrophes climatiques), la Commission, avec ORE, d'autres entreprises privées et la FAO ont développé une stratégie de production agricole misant aussi sur les plateaux et montagnes semi humides à très humides du pays. Cette aire agroécologique, occupant 47% de la superficie cultivable au niveau national, se rencontre en plus forte proportion encore dans le département de la Grande Anse.

Figure 1. Carte des principales zones agroécologiques



	Pluviom.	Altitude	Surface (ha)	%
Plaines irriguées	Variable	< 200 m	68 933	2%
Plaines humides et semi-humides	1 200 mm à 1 800 mm	< 200 m	514 092	19%
Plaines semi-arides et sèches	< 1 200 mm	< 200 m	418 016	15%
Montagnes semi-humides à très humides	> 1 200mm	> 600 m	1 317 705	47%
Mornes secs et semi-arides	< 1 200 mm	200 à 600 m	456 253	16%
TOTAL			2 775 000	100%

Source : BID 2005

2.- Quand le MARNDR a offert à la Grande Anse la possibilité de s'impliquer dans les semences, les agriculteurs de cette région encore enclavée ont profité de l'occasion pour démultiplier les multiplicateurs semenciers (4025) dans plus de 32 organisations de types divers (coopératives, associations, groupements, réseaux, unions, comités, mouvements). Tous se réclament du titre de Groupements de Production Artisanale de Semences (GPAS). Les GPAS comptent des membres qui soutiennent leur action et, parmi ceux-ci, certains sont des multiplicateurs semenciers pour le compte du GPAS. Les GPAS gardent

malgré tout une stratégie de diversification pour ne pas mettre tous leurs œufs dans un même panier et pouvoir profiter des autres opportunités qui allaient se présenter :

- Dans le stockage de grains et dans la distribution de l'aide alimentaire ;
- Dans la mise en place de cantine scolaire ;
- Dans les travaux de lutte contre l'érosion ;
- Dans l'élevage de bovins, de caprins et de porcins ;
- Dans la réhabilitation des pistes rurales ;
- Dans la réhabilitation, la construction et la gestion d'aménagement hydroagricole (impluvium, citernes, batardeau, captage de sources, gestion de pompes d'eau, etc.) ;
- Dans la mécanisation, (charrues, motoculteurs, tracteurs) et l'agro transformation (moulins à maïs, arachides, canne à sucre, etc.) ;
- Dans la collecte de cotisations et d'octrois de crédit (les mutuelles) ;
- Dans la promotion de cultures à haute rentabilité et à haute valeur ajoutée.

3.- Toute cette stratégie de diversification s'est accompagnée d'une formation périodique des membres par les organismes d'aides : MARNDR, FAO, EPER notamment. Ainsi s'est constitué dans la Grande Anse un très grand vivier d'entrepreneurs.

4.- Compte tenu du délai imparti pour l'évaluation des GPAS, des moyens financiers très limités prévus dans le contrat signé avec le MARNDR pour cette évaluation, ainsi que le nombre important des GPAS (plus de 32), il n'a pas été possible de faire un audit financier de ces organisations. Toutefois, les enquêtes organisations ont révélé que les GPAS connaissent de réelles difficultés financières avec des déficits de trésorerie récurrents les obligeant à se disperser dans de multiples activités.

5.- L'évaluation a porté sur l'**EFFICACITÉ** de ces organisations qui se sont développées selon une stratégie de diversification, de féminisation des membres :

- **Extension du nombre de GPAS** de 9 en 2016 à 32 en 2020 dans la Grande Anse
- Extension de la **féminisation** du nombre de GPAS avec majorité de femme à zéro en 2011 à 11 en 2020. Dans les 32 GPAS de la Grande Anse, en 2020, le nombre de femmes est égal à 13,922 sur un total de 27,565 membres. Plus d'une cinquantaine de femmes sont fortement impliquées dans la gestion des GPAS. Il y aurait près de 4025 multiplicateurs semenciers dont 40% sont des femmes.
- L'accent mis sur le développement de GPAS disséminé dans les localités et habitations des sections communales confirme la **décentralisation** des opérations et la prise en charge par des opérateurs de la base de la production artisanale de semences (ce que revendiquent les organisations). Voir les résultats des sondages page 57.
- La **diversification** des produits proposés s'est effectuée de façon importante et les produits offerts par les GPAS débordent largement le cadre des semences généralement en première position comme le maïs et le haricot pour s'orienter vers tubercules (miniset, mesoset, tèt yanm) et dans une moindre mesure le bananier dans la Grande Anse tel que le souhaitent les agriculteurs des zones les plus reculées. La diversification concerne les ventes de plantules, les outils, les engrais organiques, etc. Avec cette diversification, les GPAS ont tendance à remplacer les BIA (Boutiques d'Intrants Agricoles), les BS (Banques de Semences) ou même à suppléer aux points de distribution du MARNDR.
- **Les GPAS (dans le sens large du sigle) ont complètement remplacé les UPSA** (unités de production de semences artisanales) qui étaient en général prises en charge autrefois par des

ONG alors que les GPAS sont intégrés aux organisations de producteurs. La reprise par les associations paysannes de l'UPSA « Association de Duranton » dans la commune de Jérémie en est un exemple significatif. Les GPAS font aujourd'hui montre d'une capacité de se maintenir par-delà le temps. Les plus anciens datent de 1986 (Tèt Kole Ti Peyizan, KPGV de Grand Vincent/Roseaux et OFPL à Léon)¹. A la vue de la montée en puissance des GPAS dans la distribution de l'aide post désastre et dans la distribution de semences et les activités de formation plusieurs associations ont développé en leur sein une activité de production et de distribution de semences.

6.- Plus de 21 institutions ont accompagné et ont été citées par les exploitants pour avoir fortement contribué au développement du secteur semencier du département de la Grande Anse. On peut citer par ordre alphabétique les plus engagées telles ACODIFA, ADRA, AMAGA, Ambassade d'Allemagne, BID, BND, CAMPECINA, CARE, Croix-Rouge Allemande, CRS, EPER, FAO, FONDATION LESPOIR, GRAMIR, KALEOS, MARNDR/PITAG, MINUSTAH, ONU FEMME, PADF, PAGAI, PAM, ROTARY CLUB. Il faut bien noter aussi des organismes tels le PAM et le BND très présents en Haïti et dans la Grande Anse dans l'aide alimentaire en général et l'approvisionnement des cantines scolaires en particulier.

7.- De l'avis de plusieurs professionnels, 19 associations GPAS sont citées parmi les plus capables. Ce sont : GPASAP, ASAEGA, JFTAES, ACDEG, MOZAP, ARGR, OFK, UCARB, ADPG, COPRAVPAB, GAKAM, ACEDAPE, APADEM, APASD, APFG, APAV, ODAP, SOLIFANM, TK. La caractéristique la plus importante est la capacité de l'association à continuer à fonctionner par ses propres ressources techniques et financières sans l'aide d'ONG, sans être obligatoirement subventionnée. Le critère principal identifié concerne les marges brutes pratiquées dans les transactions de semences. Il apparaît que le seuil minimal ou indicateur **d'EFFICIENCE** est au niveau des marges brutes des opérations et se situe au niveau de 20%.

8.- Les choix de semences subventionnées font montre d'une grande **PERTINENCE**. Les enquêtes montrent que les spéculations retenues pour être subventionnées sont conformes aux systèmes de cultures et aux demandes des 1 696 exploitants enquêtés dans toutes les communes.

9.- Les sondages effectués révèlent la **SATISFACTION** de 82% des enquêtés dans 6 communes par rapport services des GPAS et des associations. Les sondages révèlent de plus que les exploitants veulent que leurs localités participent à la fourniture des intrants dans les foires de semences. Les sondages montrent que les exploitants ont un grand besoin de liquidité pour acquérir d'autres intrants (fumure organique) et payer les vendeurs de force de travail pour la préparation du sol et les travaux d'entretien.

10.- **L'IMPACT** des interventions sur les semences n'est plus à démontrer sur les GPAS eux-mêmes en vie grâce à des activités comme la production de semences d'ignames (39.2% de marge brute), la production d'ignames (37% de marge) grâce à la production de haricot, ou des semences et production de légumes. Un des points forts des GPAS est constitué par la propriété de plus de 27 carreaux, valant près de 10 millions de gourdes et des dépôts/maisons valant entre 10 et 15 millions de gourdes. Par ailleurs, il apparaît clairement que les rendements en haricots ont connu une légère hausse de 14.6% entre 2002 et 2020. Dans la même période, les rendements en maïs ont baissé de 18.46% malgré les interventions subventionnées des semences de maïs durant les 20 dernières années. Mais la superficie plantée et les rendements de l'igname ont augmenté durant les récentes années.

11.- Du point de vue de la **DURABILITÉ** environnementale, les GPAS sont en face d'une situation mitigée. D'une part jusqu'à présent l'agriculture dans la Grande Anse est une agriculture naturelle bio. Il n'y a presque pas d'engrais chimiques utilisés, ni de pesticides chimiques. Cependant, il y a dans quelques rares zones une tendance à aller vers le chimique comme à Plaine Martin dans la commune de Pestel. Il y a aussi la tendance à étendre les cultures sarclées comme les haricots et le maïs qui favorisent l'érosion. Il

¹ / Voir tableau 10 : situation des GPAS.

Il y a aussi le fait que la matière organique de qualité est rare avec la réduction du cheptel bovin, porcin et ovin. Les GPAS comme la DDAGA doivent adresser ce problème de manque de matière organique à appliquer pour augmenter la fertilité des sols comme elles doivent intensifier les travaux de protection des sols par des aménagements appropriés de lutte contre l'érosion particulièrement dans les terres sous cultures sarclées (haricot, maïs).

12.- Les 32 GPAS sont constitués de :

- ✓ 27,565 membres dont 13,922 femmes
- ✓ 4,025 multiplicateurs semenciers
- ✓ 78.6 millions de gourdes d'investissements
- ✓ 20.7 millions de gourdes de fonds de roulement
- ✓ 47.3 millions de gourdes de chiffres d'affaires
- ✓ 146 TM de semences de haricot ou équivalent produites par année (igname, haricot, maïs, maraichère, etc.)

13.- Les 32 GPAS entendent relancer l'agriculture dans la Grande Anse avec la mise en avant de produits phare comme l'igname, le chou, les haricots en 3 saisons, etc.

14.- Ils entendent préserver les espèces, variétés paysannes rustiques, résistantes, résilientes de riz de montagne de 3 mois à semer, de haricots de 2 mois 10 jours résistants à la sécheresse, etc.

15.- Ils entendent créer un Label DDAGA/GPAS GA qui chapeautent ces 32 GPAS pour qu'ils fonctionnent selon une réglementation pour les semences de base à multiplier, les champs semenciers, l'emballage des semences et les normes de traitement et de conservation des semences. Une réglementation devrait être retenue pour la gouvernance des GPAS : processus de décision, gestion transparente des finances, gestion des ressources humaines, etc.

16.- Ils entendent renforcer toutes les organisations GPAS en coopératives bien structurées. Le renforcement des organisations GPAS en coopératives passe par une connaissance des lois coopératives, les principes, la constitution la composition, les organes de décision, les avantages économiques, le fonctionnement économique ainsi que la maîtrise des outils de gestion habituels d'une entreprise de coopération. Voir les détails de chacun de ces points dans le document annexé « Guide à l'intention des GPAS ». On a préféré choisir le modèle coopératif parce que c'est la forme d'entreprise sociale qui est régie au niveau national par une loi qui sert de référence pour tout le monde. Elle a des principes de fonctionnement qui veulent que tous les membres soient sur un pied d'égalité dans la prise de décision : le principe est « UN HOMME, UNE VOIX », quel que soit le nombre de parts sociales détenues par un membre.

Le succès des coopératives d'épargne et de crédit aujourd'hui est patent. Dans presque toutes les communes, on a vu durant les vingt dernières années émerger des coopératives d'épargne et de crédit qui organisent le financement en milieu rural. Cela s'est fait avec des coopératives, avec un apprentissage continu de service de qualité, avec l'obligation pour chaque coopérative de fournir chaque mois des rapports financiers mensuels², avec des inspections/contrôles externes mensuels et par des audits annuels de firmes indépendantes. C'est à ce prix que les coopératives d'épargne et de crédit se sont données une base solide et ont pu se réunir en fédération. Une fédération, appelée Le Levier, est fonctionnelle depuis le 30 Juin 2007. Le Levier a commencé avec 14 coopératives d'épargne et de crédit et compte aujourd'hui 41 coopératives fédérées. Ce modèle de coopérative qui s'est renforcé porte à proposer aujourd'hui que le GPAS adopte la structure coopérative. C'est ce modèle qu'il faut promouvoir et montrer aux institutions de financement que le statut de coopérative pour les GPAS peut être un bon

² / d'après les prescrits de la loi sur les coopératives d'épargne et de crédit

choix. Il faudra respecter les réglementations, accepter les contrôles externes et recevoir les formations appropriées d'institutions spécialisées de type Développement International Desjardins (DID).

17.- Les GPAS souhaitent monter une union ou des unions de coopératives pour les semences de la Grande Anse. Chaque union est constituée de 5 coopératives de premier niveau reconnues par le Conseil National des Coopératives (CNC).

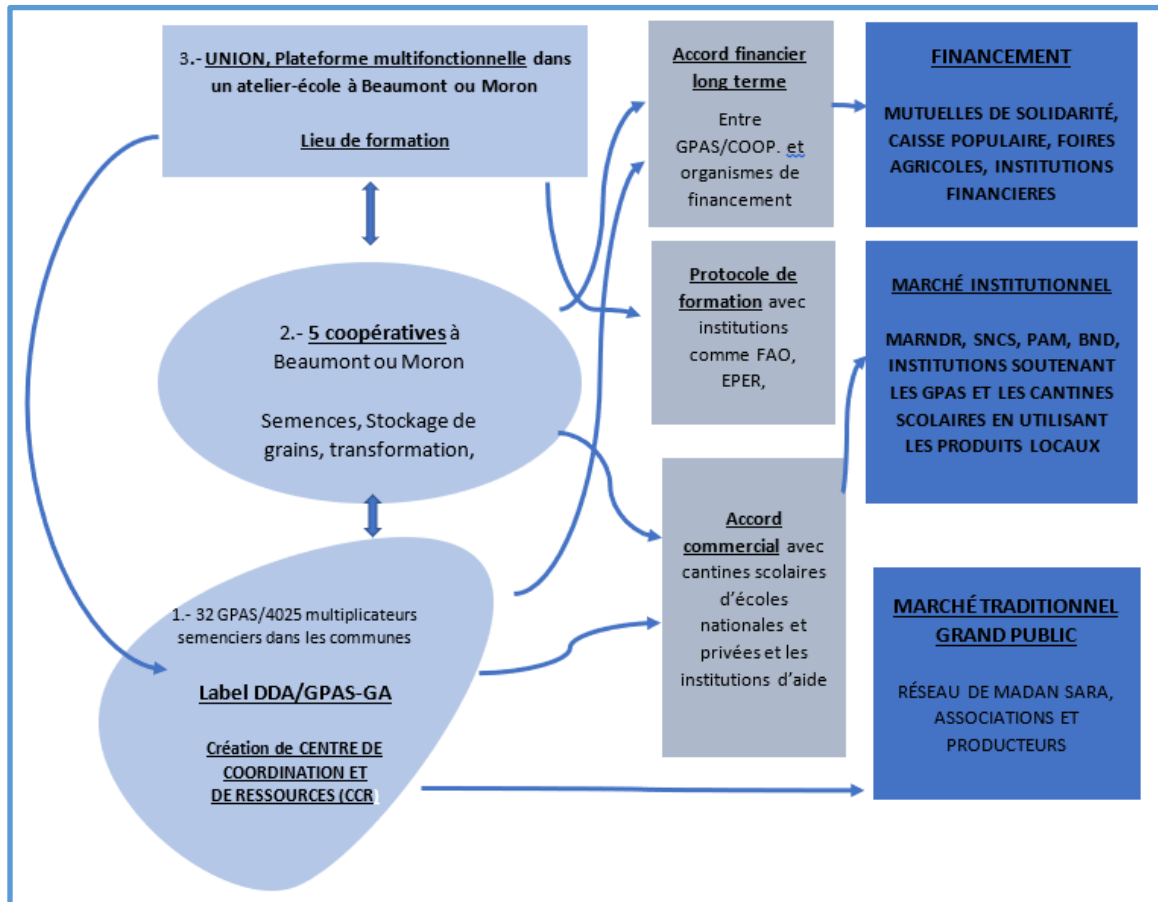
18.- Les GPAS veulent ouvrir au sein d'une des unions de coopératives de la Grande Anse, un atelier école où sont produites, sélectionnées, multipliées et distribuées des semences de qualité. Cette union de coopératives est une plateforme multidimensionnelle avec silos et entrepôts de stockage, disposant d'une génératrice de capacité adaptée, d'une usine de transformation de céréales et d'aliments pour bétail, d'un atelier de murissement de fruits, de moyens de transport, etc.

19.- Cet atelier-école soutient la formation permanente en milieu rural. Il fournit à ses coopératives membres l'assistance technique pour disposer de semences prébase, de semences de base, et inspecter et contrôler les champs semenciers selon des coûts tout à fait abordables.

20.- Une recommandation finale est que l'Etat apporte aux 32 GPAS :

- une dotation spéciale en fonds de roulement à chacun d'entre eux ;
- une aide pour constituer le label DDA/GPASGA et un Centre de Coordination et de Ressources (CCR) à l'intérieur de la DDAGA, pour consolider les coopératives existantes, pour monter la ou les unions de coopératives GPAS, mettre en place l'atelier-école plateforme multidimensionnelle et apporter à toute cette nouvelle architecture institutionnelle tous les supports techniques, organisationnels et financiers nécessaires.

Figure 2. Proposition d'architecture pour le système semencier du département de la Grande Anse avec les institutions et liens institutionnels à renforcer et la formation à promouvoir



PREMIERE PARTIE : ASPECTS HISTORIQUES ET DIAGNOSTIC

1.1.- ASPECTS INSTITUTIONNELS

En 1970, le SERA, (Services d'Etudes et de Recherche Agricole) a été créé à l'intérieur du DARNDR. En 1983, le SERA a été fermé faute de budget et ses activités transférées à la FAMV. En 1977, la SENASA, (Service National de Semences Améliorées) est constitué et est doté d'un laboratoire de technologies semencières. Par la suite, le CECOSAM, (Centre de Conditionnement et de Stockage de Semences Améliorées), est construite comme atelier avec une capacité de conditionnement d'une tonne métrique de semences de maïs par heure. Il disposait d'un dépôt qui pouvait contenir 500 TM de 6 cultures (maïs, sorgho, etc.). CECOSAM a été dissoute en 1994. Puis en 1983, le CRDA, (Centre de Recherche et de Documentation Agricole) a été créé et domicilié à la FAMV dans un premier temps. En 1987, le CRDA sera transféré au MARNDR.

Fondée en 1985, ORE, (Organisation de Réhabilitation de l'Environnement) est la première institution privée de type ONG qui a commencé des activités semencières en 1987. En 1997, elle a bénéficié d'un appui financier de l'Agence Américaine USAID qui a permis notamment de réaliser des infrastructures de stockage et de conditionnement de semence.

En 1993, « La création de la CIPDSA (Commission Intersectorielle de Production et de Distribution de Semences Améliorées) fut un véritable tournant dans le soutien de l'Etat aux activités semencières. Elle a été composée de représentants du MARNDR, de ORE, d'organisations paysannes, des ONG, du secteur privé et a bénéficié de l'accompagnement technique et administratif de la FAO³ ». La CIPDSA avait pour mission : a) exécuter des activités en relation à la production, multiplication et la distribution de semences et d'autres intrants agricoles (outils, engrais, pesticides), b) réaliser des plans d'action spécifiques concernant les semences alimentaires de base, le maintien des variétés, le support aux spécifications techniques en relation avec les systèmes haïtiens de production, c) proposer des procédures et des standards provisoires pour la production et la commercialisation de semences.

Le financement de la FAO par l'Union Européenne a atteint près de 8 millions de dollars en 7 ans et a permis la production et la distribution de volumes importants de semences de haricot, de maïs, de sorgho, de pois Congo, de pois souche, de riz. Ces semences étaient, au terme de l'intervention, multipliées par des producteurs semenciers au niveau du pays avec une concentration dans les plaines irriguées dans le Sud (plaine des Cayes), dans l'Artibonite (Deseau, Verrettes), dans le Centre (Croix fer) et moins dans la



Figure 3. Le Moniteur : l'arrêté de la création de CIPDSA. La CIPDSA marque un tournant avec une stratégie intégrant tout le pays et une approche de coordination des interventions et une participation de quelques ONG, d'entreprises privées, du MARNDR dans le sous-secteur des semences.

³ / Voir FAO 2011.

Grande Anse qui n'a pas vraiment de plaines irriguées. Ces interventions ont bénéficié de l'apport considérable de ORE comme fournisseur de semences de base aux producteurs paysans multiplicateurs.

2002 verra l'arrêt des financements de l'UE et le blocage de toute aide internationale liée à la caducité du parlement et certains problèmes de gestion interne au sein du CIDPSA. Il fut mis fin aux activités de la CIDPSA après 7 ans d'activités productives tant sur la quantité que sur la qualité des semences.

1.2.- PHASE DE STRATEGIE BASEE SUR LA PRODUCTION DE SEMENCES DANS LES PLAINES IRRIGUEES

La stratégie de développement adoptée par l'Etat était orientée au départ vers la production de suffisamment de semences dans les plaines irriguées pour desservir l'ensemble du pays. Le choix des produits à promouvoir concernait quasi spécifiquement les céréales comme le riz, le maïs, le sorgho et une légumineuse, le haricot. Les champs semenciers sont alors installés à Camp Perrin (à ORE et à la ferme d'Etat de Levis), dans la Plaine du Cul-de-Sac (à Damien, à la Croix-des-Bouquets à Bas Boen, etc.), dans le plateau de Croix Fer, dans le petit périmètre irrigué des Verrettes, etc. Sous l'inspection du CIDPSA et le contrôle de qualité du laboratoire de la FAO, plus de 500 producteurs semenciers mettront en valeur plus de 300 ha de semences de base pour leur multiplication à l'intention de productrices et producteurs nationaux. Les facilités offertes par ORE dans la plaine des Cayes furent décisives (semences de base, stockage, etc.). Il en fut de même des facilités offertes par la Mission Chinoise basée à Mauger et le centre semencier de Deseaux dans l'Artibonite. Ce sont là deux piliers du système semencier national.

1.2.1.- PROMOTION DES SEMENCES DE RIZ TOLERANTES A LA PAILLE NOIRE ET D'AUTRES EFFORTS PARTICULIEREMENT DANS LES PLAINES IRRIGUEES.

A titre d'exemple, en 1990, un gros appui à la production de **SEMENCES DE RIZ** est engagé par une Action Pilote Région Artibonite ODVA avec l'aide de la Mission Chinoise/Taïwanaise. Un système de contrôle de qualité est mis en place. Un système de formation vulgarisation est implanté. 700 TM de semences de riz sont produites par an par 121 producteurs multiplicateurs. Un Centre Semencier est monté à Deseaux. A cette phase, l'intérêt est tourné vers les cultures de plaines irriguées. L'intervention dans le riz a permis d'aboutir à la diffusion des variétés TCS-10 et MASSEY-8 (M-8), dont les semences de base provenaient de Taïwan et dont les caractéristiques de tolérance à la maladie de la paille noire ont permis de réduire significativement cette maladie dans le pays⁴.

De même, le Réseau de Production et de la Commercialisation Agricole du Bas Artibonite (RACPABA) a encadré en 2009 plus de 170 multiplicateurs sur 133,5 ha qui ont fourni 18,3 tonnes de semences de riz et l'Organisation pour le développement de la vallée de l'Artibonite a produit, la même année, environ 300 tonnes de semences de riz. A noter également que le Programme d'Intensification Agricole (PIA), en collaboration avec PRODEVA et ASSODLO, a encadré 24 planteurs des GPAS APADPM, AFDP et MOPAP du haut Artibonite (Gonaïves et Ennery) pour la production de semences de haricots pendant la saison d'été⁵.

Il convient de noter que l'ONG Double Harvest est en mesure de produire environ 185 tonnes par an de semences de cultures diverses (haricot, du maïs et du sorgho, en particulier).

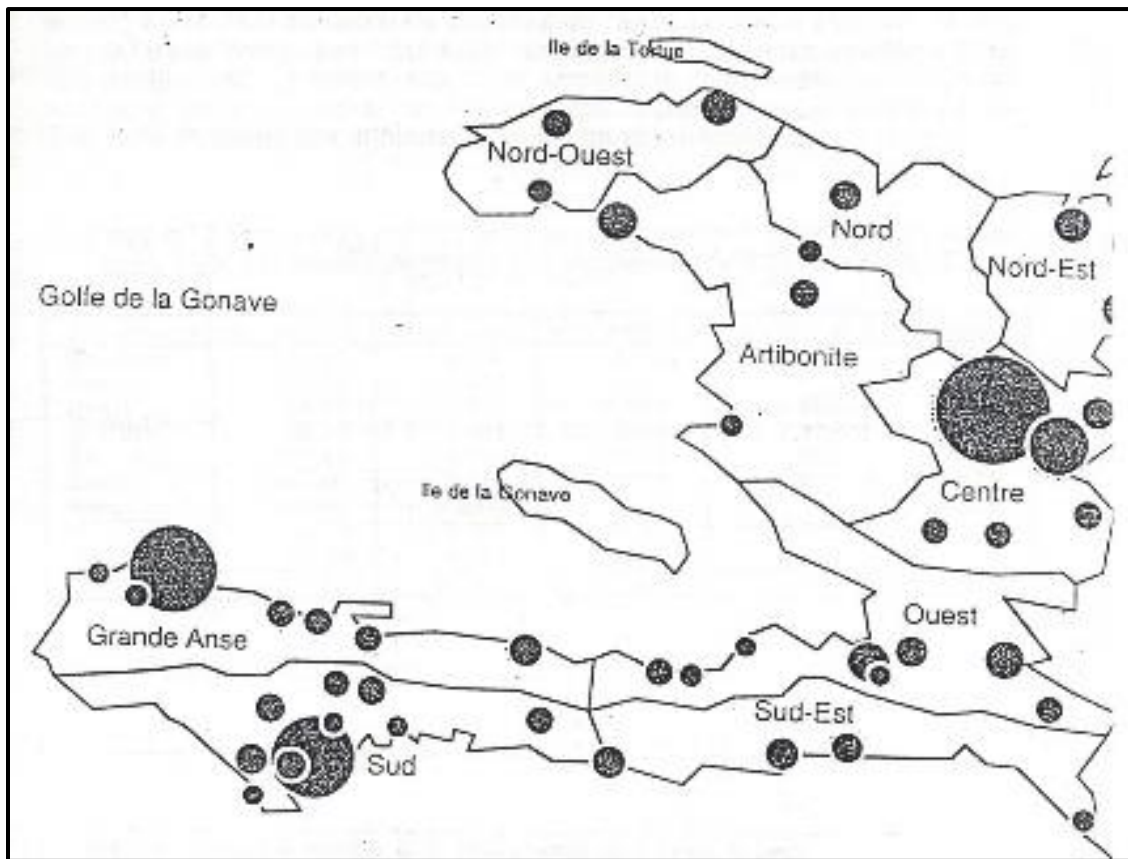
1.2.2.- PROMOTION DES SEMENCES DE MAÏS (LOCAL) EN SOUTIEN A UN PROGRAMME DE SECURITE ALIMENTAIRE

En 1992, un programme de **SEMENCES DE MAÏS** vient en renfort aux producteurs locaux pour soutenir un programme de sécurité alimentaire durant la période d'embargo après le coup d'Etat de 1991. 5,360 sacs de 100 Lb ou 243 TM sont distribués dans la Grande Anse.

⁴ / Source : FAO. 1997

⁵ / FAO, 2011.

Figure 4 : Carte de répartition géographique des fournitures de semences de maïs en 1992



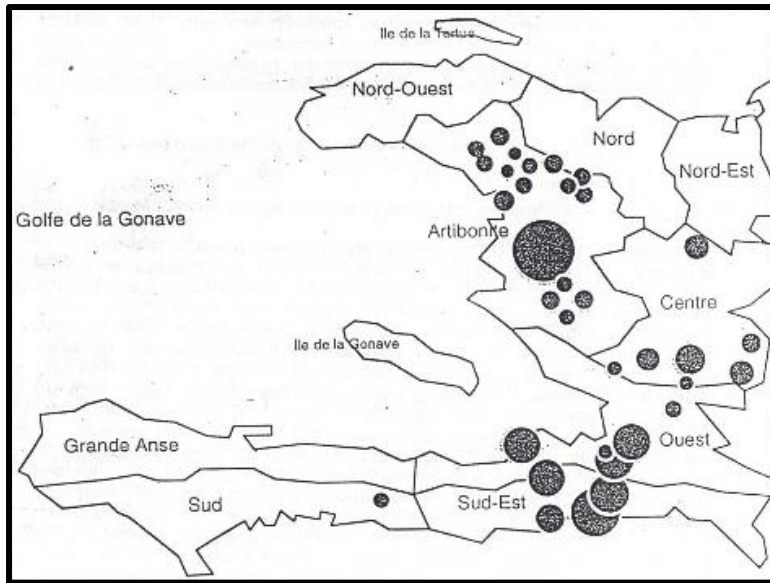
Source : FAO, Février 1995

Entre temps dans la Grande Anse, la production de semences faisait face à une contrainte majeure : l'excès d'humidité au moment des récoltes de haricot et de maïs rendait le séchage difficile et contribuait à des semences et des produits alimentaires de mauvaise qualité (taux de rejets élevés, bas taux de germination, produits de consommation avariés). De plus l'enclavement des zones de production rendait difficile la sortie des produits vers les marchés et les aires de production.

1.2.3.- LA PROMOTION DE SEMENCES DE HARICOTS DE PLAINES IRRIGUEES

La première grande distribution de **SEMENCES DE HARICOTS** fut organisée en 1994. La Grande Anse, qui intégrait encore les Nippes, ne reçoit que 6 sacs ou 0,27 TM. Tandis que dans tout le pays étaient distribués 2 107 sacs ou 95,77 TM. La Grande Anse est encore fortement enclavée. Il s'agit aussi de semences locales triées, séchées, traitées et emballées.

Figure 5 : Carte Répartition géographique des fournitures de semences de haricots en 1994 (Saison de Mai à Octobres seulement)



source : FAO, Février 1995

Tableau 1 : Quantité semences attribuées par les programmes des années 1996,1997 et 1998 par la CIPDSA

ANNEE	PROGRAMMES	HARICOT	POIS DE SOUCHE	MAÏS	RIZ	SORGHO	VIGNA	POMME DE TERRE	ARACHIDE	TOTAL
1996	CIPDSA	196,26	0	8	0	23,09	0,05	0	0	227,4
	GCP/HAI/013/EEC	86,85	0	115	37,76	10	0,58	99,81	0	350
	OSRO/HAI/201/EEC	96,82	0	0	19,77	0	0	0	0	116,59
	OSRO/HAI/302/EEC	56,15	0	0	0	0	0	0	0	56,15
	OSRO/HAI/401/EEC	196	0	0	0	5	0	0	0	201
SOUS-TOTAL 1		632,08	0	123	57,53	38,09	0,63	99,81	0	951,14
1997	CIPDSA	20	0	10	0	0	0	0	7,09	37,09
	MARNDR	150	0	0	0	0	0	0	0	150
	GCP/HAI/013/EEC	320,79	0,55	63,7	9,95	3,59	0	0	0	398,58
SOUS-TOTAL 2		490,79	0,55	73,7	9,95	3,59	0	0	7,09	585,67
1998	MARNDR	7,2	0	0	0	0	0	0	0	7,2
	GCP/HAI/013/EEC	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL 3		7,2	0	0	0	0	0	0	0	7,2
TOTAL		1 130,07	0,55	196,7	67,48	41,68	0,63	99,81	7,09	1 544,01

Source : Rapport FAO, 1998

1.3.- PHASE DE STRATEGIE BASEE SUR LA PRODUCTION DE MONTAGNE HUMIDE ET SEMI HUMIDE

Plus la demande de semences par les organisations paysannes s'est développée, plus les dirigeants du secteur public se sont trouvés dans l'obligation de se tourner vers les producteurs semenciers de montagnes humides et semi humides d'autant que le nombre d'organisations communautaires de base désireuses de multiplier les producteurs semenciers et de mettre en place des UPSA avec l'aide d'ONG et des GPAS augmentait considérablement.

1.3.1.- LE CHOIX DES PRODUITS SEMENCIERS EN MONTAGNE

Vient en premier lieu la promotion du haricot dans la Grande Anse, particulièrement dans les communes de Beaumont, de Pestel, de Jérémie. La CIPDSA développera de nouveaux produits. Il s'agit de spéculations agricoles pour lesquelles les revenus générés sont élevés à l'hectare et à haute valeur ajoutée. Il s'agit de produits dont les semences représentent aussi des dépenses élevées constituant une barrière à l'entrée pour les petits producteurs. On se réfère à des semences maraichères comme celles de choux ou à des tubercules l'igname. Semences de choux, production et revenus s'accroissent

Il y a eu les années d'intensification du maraichage dans les zones de développement des cultures légumières en haute montagne comme à la Forêt des Pins et à Salagnac. Cette intensification a vu se développer la culture rentable de choux. Ce sont les entreprises commerciales comme DARBOUCO, AGROSERVICE, COMAG, qui, en entrant en compétition entre elles, ont sollicité des firmes étrangères semencières d'Amérique ou d'Europe des types de semences de qualité avec des caractéristiques spécifiques des choux comme d'être bien « pommés ». Sont apparues, dans les petites parcelles des paysans haïtiens, des variétés de choux, plus résistantes les unes que les autres, aux chocs de transport de ce légume très prisé par les consommateurs haïtiens mais sensible aux chocs durant le transport et la manutention. En 1996, c'était le temps de la variété KKCross. En 1997, fut introduite la variété Tropicana. En 2000, ce fut l'époque de la variété PROFIT. A l'heure actuelle, la variété RESISTCROWN domine. Le succès de ces variétés de choux résistantes aux chocs est là pour prouver l'importance du secteur privé de l'agribusiness. Les maisons commerciales privées DARBOUCO et AGROSERVICE sont en compétition dans les petites parcelles du paysan haïtien pour lui offrir les variétés les plus adaptées en termes de résistance aux chocs de transport, les plus légères ce qui facilite leur transport à dos d'homme, ou les plus gros choux pouvant être vendus aux prix les plus élevés possibles. Ces semences de choux sont vendues en 2021 dans des petits sachets de 5 grammes à 10 grammes à environ 45 gourdes le gramme. Pour le petit producteur haïtien de montagne humide en particulier, la culture des choux est parmi les plus rentables. Les petits agriculteurs des montagnes de l'habitation Montagnac, de la section communale de Desormeaux, commune de Dame Marie, se sont spécialisés pour une bonne part dans le chou et peuvent démontrer sa rentabilité mais aussi l'adaptation de la variété en cours dans la zone de l'association KODEMO.

Figure 6 : Culture pure de choux et cultures associées choux/ignames



b) Semences d'ignames, production et revenus accrus

2005 est l'année où sous la pression de la demande de producteurs de Beaumont les premiers lots de plants d'igname sont commandés et distribués dans différentes zones du pays. Avant cela, les lieux réputés de production d'igname avec plus de 13 variétés différentes sont la commune du Borgne dans le

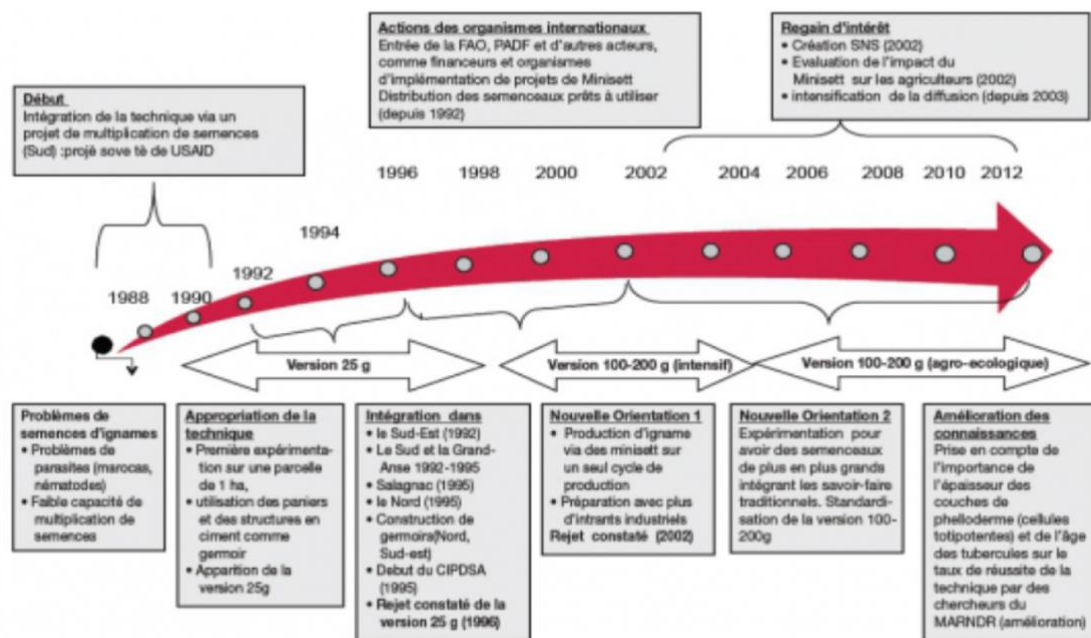
Nord et la commune de la Vallée de Jacmel dans le Sud-Est. Jusque-là, les plants d'ignames de variétés commerciales – Ignome Guinée, Ignome Jaune, Ignome Kingston, Ignome Martinique étaient rares et chères. Les plants représentaient un coût élevé dans le compte d'exploitation (près de 31% des coûts). Voir tableau 13 page 55 de ce document. A partir de 2005, les exploitants (petits, moyens et grands) ont un accès relatif à des plants d'ignames subventionnés. C'est là l'un des volets les plus importants des différents programmes semenciers et qui connaissent le plus de succès auprès des agriculteurs des montagnes du pays.

Figure 7 : Ignome guinée et trajectoire de la technique miniset en Haïti



Trajectoire de la technique Miniset en Haïti (1988-

1.4.- EVOLUTION DE LA STRATEGIE DE DISTRIBUTION DES SEMENCES : DES BIA / BS AUX GPAS ET



Source : Boyer et al 2014

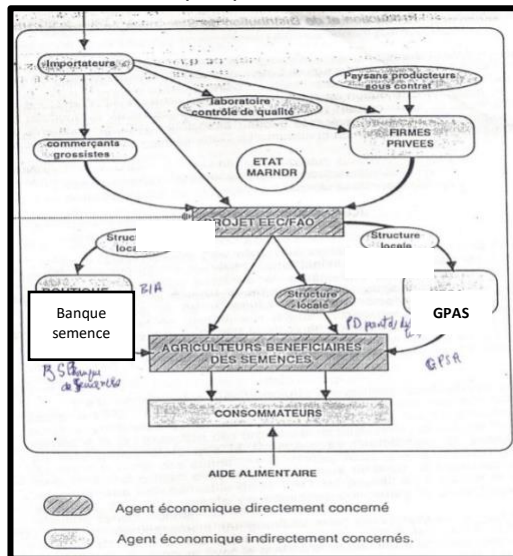
AUX FOIRES AGRICOLES

En 1994, les réseaux du système semencier national étaient constitués de 50 Boutiques d'Intrants Agricoles. Ces boutiques ont pratiquement disparu. Il en est de même des banques de semences et des UPSA. Les GPAS ont occupé le terrain

La mise en marché de semences en Haïti entre 1970 et 2020 s'est faite de différentes façons :

- Les achats de semences se font sur les marchés publics hebdomadaires à concurrence de 75% provenant des *madan sara* selon FAO. Les semences des marchés publics ne sont pas de qualité.
- L'approvisionnement en semences améliorées à partir des ONG est subventionné. Il s'agit d'une forme d'aide directe qui correspond généralement à une stratégie d'intervention à court terme pour satisfaire des besoins en semences dans une situation de transition entre l'urgence et le développement pendant la période qui suit le tremblement de terre de janvier 2010 et les aléas climatiques (cyclones, inondations) qui frappent régulièrement le pays.
- Un système de prêt de semences (Banque de Semences /ACDIVOCA) est développé. Les paysans reçoivent une quantité initiale de semences de qualité qu'ils doivent rembourser à la récolte avec une petite quantité additionnelle de l'ordre de 20%.
- Les foires aux semences organisées à travers l'organisation de foires aux semences périodiques dans les différentes localités ; les foires aux semences améliorées sont combinées avec l'assistance agricole aux ménages vulnérables et l'initiation d'un système d'aide basé sur le marché. Le seul projet PITAG organise en saison des centaines de foires agricoles. PITAG prévoit de toucher actuellement 6000 exploitants agricoles à travers cette méthode de vulgarisation et de distribution. Une équipe de 5 cadres, 7 middle managements, 10 temporaires, 300 techniciens/fournisseurs des services, plus de 40 entreprises ou associations organisent des formations tout au long de l'année et fournissent des services.

A . Représentation simplifiée des agents économiques directs et indirects concernés par les programmes de fourniture d'intrants (1994).



B . Localisation des UPSA fonctionnelles en 1994, des boutiques d'intrants déjà installées ou en projet et des dépôt prévus pour les programmes de fourniture d'intrants



Tableau 2. : Liste des BIA (Boutiques d'Intrants Agricoles) et PV (Points de Vente) opérationnels

C . Liste des BIA (Boutiques d'Intrants Agricoles) et PV (Points de Vente) opérationnels			
Département	BIA	PV	Total Réseau
Nord	9	1 1	20
Nord-Est		8	8
H. Plateau	7	2	9
B. Plateau	5	4	9
H. Artibonite	4	1	5
B. Artibonite	4	5	9
Ouest I	6	12	18
Ouest2		42	42
Sud-Est I	4	5	9
Sud-Est2		15	15
Sud	9	18	27
Grand-Anse	2	7	9
Total	50	119	180

On notera que toutes les données des tableaux qui datent de 1994 sont aujourd'hui dépassées. Presque tous les BIA ne fonctionnent plus. Toutes les BS (Banques de Semences) ne sont plus opérationnelles. Les UPSA ont changé de statuts. En 1994, le département de la Grande Anse compte très peu dans tous les réseaux : zéro semences de haricots⁶ ; 2 BIA sur 50 dans la Grande Anse en tableau C ; une seule UPSA dans la Grande Anse en tableau A ; La tendance à la centralisation en tableau A (Points de distribution).

Tous ces systèmes et réseaux seront remplacés par les GPAS avec leur montée en puissance et le désengagement des entités étatiques.

En 2002, les financements internationaux sont suspendus à cause du blocage du parlement haïtien rendu caduc. Le SNS n'a pu obtenir de financement sérieux. A partir de là, on assiste au désengagement progressif de l'Etat et à la substitution de son action par des interventions d'ONG dispersées et ponctuelles.

⁶ / voir carte de répartition géographique des fournitures de semences de haricots en 1994.

En 2010, des interventions de différents bailleurs de fonds de USAID, de GTZ, soit directement (AAA, Care, ActionAid, CHF), soit à travers la FAO, Fonds belges, Fonds suisses, etc. sont exécutées à travers le pays. L'action du SNS s'est réduite à des activités d'évaluation variétale, notamment sur le haricot, en collaboration avec les partenaires internationaux. Depuis, le SNS s'est positionné à petite échelle comme distributeur de semences améliorées produites par un nombre limité de multiplicateurs de semences qu'il encadre. Les besoins en semences de qualité restent donc énormes.

1.5.- BESOINS NATIONAUX EN SEMENCES EN 2011

Un rapport de la FAO en 2011 estimait à 21 750 TM les besoins nationaux et à moins de 3 991 TM la capacité installée de semences améliorées. Sur les 3991 TM, 1 800 TM de capacité installée seraient des GPAS de la FAO, 250 TM de ORE, du SNS 647 TM, et d'autres offres 1 300 TM (AAA, CARE, CARITAS, EPER, CRS, etc.).

L'offre potentielle en une année de semences améliorées dans un passé récent en 2011 est estimée dans le tableau 3.

Tableau 3 : Récapitulation de l'offre potentielle annuelle de semences améliorées dans les zones d'intervention des projets FAO (en tonnes)

CULTURES	Offre GPAS (FAO)	Offre ORE	Offre SNS	Autres offres	Total
Haricot	294	80	377	-	751
Maïs	1299	250	270	500	2319
Pois congo	98	-	-	-	98
Riz	-	-	-	703	703
Sorgho	-	20	-	100	120
TOTAL					3,991

1.6.-DE LA RENTABILITE DES OPERATIONS DE PREPARATION DE SEMENCES AMELIOREES DANS UN PASSE RECENT (2011)

« Les conclusions tirées de ce tableau de rentabilité du haricot peuvent être sensiblement généralisées aux autres cultures car il s'agit pratiquement des mêmes structures de coûts de production et le haricot donne le rendement le moins élevé des autres principales cultures vivrières (maïs, pois Congo, etc.).

Tableau 4. : Rentabilité financière comparée des activités au sein des GPAS (production de haricot) Source : FAO, Haïti

Activités	Montants des dépenses										
	ODPM	APV	AID	UPAM	ROPBA	AFDP	OPUDB	MP3K	AP4SD	AFB2	MOPAD
Labour, semis et premier sarclage	32000	14400	84900	28373	75000	41650	5000	334588	40000	35100	42000
Deuxième sarclage	21300	6500	26000	9457	65000	7333,33	3700	29600	25000	11375	22500
Achat des engrais			53000	9750		9750		55000	50000	9750	
Application des engrais			25000	2666		1300		29000	1000	3250	
Traitements phytosanitaires	6000	4000	48000		8000	12000	3670	52000	15900		5750
Récolte	11500	7000	40000	5333	50200	13333	890	45000	30000	46800	12500
Egrenage ou battage et séchage	7000	1500	5000	12000	5800	8666,33	2500	9000	50000	45500	6750
Triage	3200	11000	15000	13333	15900	1000	7200	16000	10000	5300	3000
Sacs d'emballage	600	6000	13000	600	36000	750	480	17000	1750	975	550
Emballage	400	1600	7500	2666	700	1200	2000	10000	1900	530	500
Transport et manutention	2000	2500	44000	1350	1325	500	2100	65000	3000	1060	2000
Changement et déchargement	700	2500	6500	600	2650	2500	300	8000	600	530	750
Frais de déplacement	3610	1500	30000	5000	1000	25000	1700	30000	2000	1500	3525
Amortissement matériel aratoire	5250	18750	22000		1500		3000	30000	20000		4525
Cout total	93560	77250	419900	91128	263075	124982,7	32540	730188	251150	161670	104350
Nombre d'hectares	8,3	5,8	12,5	9,2	20,8	9,2	13,3	16,7	19,2	9,1	7,5
Cout de production par hectare	11272,3	13319,0	33592	9905,2	12647,8	13585,07	2446,6	43723,8	13080,7	17765,9	13913,3
Production totale (kg)	4000	3000	7200	2550	6000	2500	8000	7200	6000	2600	4000
Recettes totales	400000	300000	720000	255000	600000	250000	800000	720000	600000	260000	400000
Bénéfices totaux en gourdes	306440	222750	300100	163872	336925	125017,3	767460	-10188	348850	98330	295650
Bénéfice par hectare en gourdes	36920,48193	38405,172	24008	17812,17	16198,32	13588,84	57703,76	-610,06	18169,27	10805,49	39420
Rendement et kg/ha	481,9	517,2	576,0	277,2	288,5	271,7	601,5	431,1	312,5	285,7	533,3
Taux profit simple	76%	74%	41 %	64 %	56 %	50 %	95 %	-	43 %	37 %	74%

Sources : FAO, 2011 ; FAO, 2018 ; FAO, 2019. Rapport final ; Entretien personnes ressources 2021

Encadré 1. Des occasions manquées avec ORE

DES OCCASIONS MANQUEES AVEC ORE

a) Au niveau du haricot

Le MARNDR avait introduit en 2005 l'ICTA Ligerio qui n'est pas rustique, qui est très sensible à la mosaïque dorée. Cette variété a de très petites graines non appréciées par les consommateurs. De plus cette variété est très sensible aux bruches. En lieu et place ORE recommandait, depuis les premières années 2000, de mettre l'accent sur une production massive de semences de base à partir de variétés sélectionnées de population locale de LORE 87. La LORE 87 détient une grande possibilité d'épuration, une forte capacité d'adaptation aux calendriers culturels locaux et beaucoup moins de difficultés liées aux attaques d'insectes en plein champ : la variété LORE 249, la variété LORE 254 poussent bien en sols pauvres grâce à leurs multiples nodosités captant l'azote de l'air.

Tableau 5. Les 3 variétés sélectionnées de la population locale de LORE 87

	LORE 249	LORE 254	LORE 324
Tolérance à la sécheresse	Oui	-	Non
Résistance à mosaïque dorée	Oui	-	-
Rendement moyen obtenu en plaine en condition normale	400-500 kg/ha	800 kg/ha	1600-1700 kg/ha
Rendement en sol pauvre	Non	800 kg/ha	Non ?
Rendement en montagne	Non	800kg/ha	
Rendement en plaine irriguée	-	-	1600-1700 kg/ha
Rendement sous ombrage	Non	-	Oui
Potentiel rendement sous serre	2,500 kg/ha	-	-
Tolérance à virus	?	-	Oui
Précocité (de la récolte)	3 mois	3 mois	2 mois

Durant les années ayant suivi la fermeture de la CIDPSA, ORE a continué à produire environ 5 TM de semences de base par an au niveau des haricots LORE. Pour le maïs 150 TM de semences de base sont produites pour répondre à la demande du département du Sud.

ORE, durant les récentes années, avait souhaité prendre le leadership dans 2 sous-secteurs, celui des semences (haricot, maïs) et celui de l'arboriculture fruitière (avocat, manguiers francique/cœur d'or/baptiste, café, cacao) ; l'avocat Choquette, produisant à contre saison, connaît un très grand succès.

Par ailleurs, une association du département du Centre (ADAIB) recommande fortement la variété très rustique dénommée IDAI pour sa précocité (2 mois 10 jours), sa résistance à la sécheresse avec des rendements de 6 pour 1 ; et une autre variété portant le nom de Calaboche provenant des Anglais qui est aussi très bien acceptée dans les montagnes et plateaux humides et qui est résistante à la rouille. La variété Calaboche donnerait des pics de récoltes de l'ordre de 25 pour 1.

b. Au niveau du maïs

Tentative d'introduire la variété de maïs HUGO disposant d'un taux de protéine plus élevé.

c. Au niveau du riz :

M8 ou d'autres variétés de montagne

d. Au niveau du stockage

ORE a permis de faire une grande avancée au niveau du stockage des grains, en recyclant des conteneurs récupérés de transport par bateau qui ont été utilisés comme silos, notamment en montagne (température moyenne de 12 °C), ce qui permet de conserver des taux de germination de 90% après un an. A titre d'exemple, plusieurs cas de bons taux de germination ont été enregistrés 6-7 mois après le cyclone Matthew pour des grains conservés dans des silos de maïs.

Note1 : En 1995, le premier projet d'établissement de ORE avait requis un investissement total de 1,750,000 USD.

Note2 : ORE dispose encore à l'heure actuelle d'un personnel de 120 personnes dont 6 cadres agronomes. ORE est aussi installé à Beaumont.

e. Au niveau de la multiplication par tissus de quelques espèces

Comme la banane : le premier laboratoire de multiplication de la banane par tissus était fonctionnel à ORE.

Source : Entretien avec personnes ressources – Eliassaint Magloire, 2021

Encadré 2. Activités du SNS méritant d'être soutenues

DES ACTIVITES DU SNS QUI MERITENT D'ETRE SOUTENUES

« Le Service National Semencier national (SNS) est devenu le principal intervenant public dans la filière semencière ; interlocuteur privilégié de tous les autres acteurs, il possède l'expertise pour des appuis techniques en faveur de ces acteurs mais ses moyens humains, matériels et financiers sont limités. Aussi ce service traite-t-il directement avec les ONG et les projets pour participer à la diffusion des itinéraires techniques auprès des producteurs de semences.

Le SNS conduit quelques activités d'évaluation variétale, notamment sur le haricot, en collaboration avec des partenaires internationaux. Par ailleurs, le SNS s'est positionné, à petite échelle, comme distributeur de semences améliorées qu'il fait produire par des multiplicateurs qu'il encadre. Ainsi, au cours des trois derniers exercices fiscaux (2007-2008, 2008-2009, 2009-2010), il a distribué des semences de base de haricot, banane, igname et cultures maraîchères pour une valeur globale de 234 257 912 gourdes ». FAO 2011.

a) Importance des semences de haricots distribuées

Plus de 530 TM de semences de haricots en 2008-2009 et plus de 1020 TM de haricots en 2009-2010

Tableau 6. Semences Distribuées pour les Exercices 2007/2008, 2008/2009, 2009-2010 par le SNS

Espèce	Exercice	Quantité	Unité	Superficie emblavée (ha)
Banane	2007-2008	-	Dragéons	-
	2008-2009	1 048 148		420
	2009-2010	100000		40
Haricot	2007-2008	90	Tonnes	6 000
	2008-2009	530		35332
	2009-2010	520 (printemps)		34 668
		500 (hiver)		33332
Igname	2007-2008	-	Miniset	-
	2008-2009	400000		-
	2009-2010	-		-

Source : SNS

b) L'introduction à Beaumont en 2000 de variété de banane FHIA 21 et 25 résistantes à la Sigatoka noire dans le cadre d'un projet mené en partenariat avec l'IICA.

Le type de banane FHIA 21 n'était pas très bien apprécié par la population à cause de son goût. Cependant, en 2020, la FHIA 21 en particulier a fini par s'imposer dans la zone parce qu'au fil du temps, elle résiste non seulement à la maladie, mais elle a fini par se faire connaître auprès des cuisinières haïtiennes, des « machann manje kwit » et des « machann fritay » de la Grande Anse (et du pays) qui ont appris à préparer la FHIA au goût du consommateur haïtien.

c) Le cas du Projet Michigan Satate University (MSU) et d'introduction multiplication de 8 kilos de semences de base de DPC-40 (2010)

Ces semences ont été collectées via des firmes ou des entreprises privées par appel d'offre. Le SNS comme nous avons mentionné plus haut n'a pas de ressources financières et humaines pour accomplir ses fonctions dans la filière semencière. Avec un appui à hauteur de 500 000 dollars américains du Michigan State University (MSU), le SNS a produit en 2010, huit (8) tonnes de semences de base haricot (DPC40) dans une ferme du MARNDR à Savane Zombi (Sud'Est du pays). Cette variété aurait des potentialités pour donner jusqu'à 2 tonnes à l'hectare selon le Directeur du SNS. Ces semences ont été vendues à des firmes et des ONG d'appui dont l'ACDI-VOCA. Le SNS aurait comme objectif de produire annuellement 25 tonnes de production de semences de base de qualité.

d) Test de 3 variétés d'igname en provenance de la Guadeloupe (biodiversité)

Le SNS n'intervient pas dans la production de semences ni de manioc, ni de banane, ni de l'igname. Toutefois, il faut noter actuellement l'essai sur la ferme de Damien des tests sur trois variétés d'igname en provenance de la Guadeloupe. Il s'agit de *Tagabé*, de *Tepuna* et de *Mendrodar* toutes de la famille *Dioscorea alata*. Ces variétés seraient résistantes aux nématodes.

e) Le support du SNS SIN à la diffusion de la variété de Pois de Souche Nain (Beseba) depuis les années 2000 qui a connu et connaît encore un grand succès dans presque toutes les zones sèches du pays.

f) Il faut rappeler aussi l'introduction à Savane Zombi de la variété de pomme de terre **NORTHENA** provenant du Centre International de Pomme de Terre du Pérou qui a montré ses qualités de résistance à la sécheresse et au froid ainsi que

son haut niveau de rendement dans toute la zone de la Forêt des Pins depuis son introduction en 1997.

Encadré 3: L'offre et la demande de Semences de Qualité Déclarée⁷ : l'accompagnement soutenu de la FAO : l'année 2011 en exemple

L'offre représentée par la production des GPAS encadrés par les projets FAO

Le projet OSRO/HAI/008/BRA et d'autres projets de la Coordination des Operations d'urgence et de Réhabilitation de la FAO (FAO/ERCU) appuient une quarantaine de GPAS des Départements du Sud, Sud-est, Ouest, Artibonite et Nord-est ; pour tous ces GPAS, la production totale estimée de semences de qualité déclarée destinées aux paysans en 2010-2011 est de 294 tonnes de semences de haricot, 1299 tonnes de semences de maïs et 98 tonnes de semences de pois congo.

Superficies emblavées et production estimées de semences de qualité déclarée au niveau des GPAS¹¹ partenaires de la FAO/ERCU

Saison culturale	Haricot			Maïs			Pois congo		
	Quantité de semences (kg)	Superficie emblavée (ha)	Production obtenue (T)	Quantité de semences (kg)	Superficie emblavée (ha)	Production obtenue (T)	Quantité de semences (kg)	Superficie (ha)	Production obtenue (T)
Hiver 2010	2046	34	22				600	20	30
Printemps 2011	15500	258	207				1364	45	68
Eté 2011	6550	109	66	15150	433	1299			
Total	24096	401	294	15150	433	1299	1964	65	98

Les tableaux ci-dessous donnent avec plus de précisions une projection de la production obtenue dans les différents départements d'intervention des projets FAO notamment du projet OSRO/HAI/008/BRA. Ces chiffres ont été obtenus sur la base des estimations faites par le Programme de production de semences de la FAO/ERCU d'Haïti.

Répartition de la production de semences par département pendant la saison d'hiver (Novembre 2010 – février 2011)

DEPARTEMENTS	Cultures	Variétés	QTTE Semences fournies par la FAO (kg)	Production obtenue (tonne)
SUD	Haricot	Icta Ligero	1000	10
		DPC-40	500	3
		Airifi wurite	500	8,5
			2000	21,5
OUEST	Haricot	Yacomin	23	0,23
		Airifi wurite	23	0,23
			26	0,46
			2026	21,96
NORD-EST	Pois congo	Idiaf primor	300	15
OUEST		Idiaf primor	300	15
			600	30

7 Le système de **Semences de Qualité Déclarée**, mis en place par la FAO en 1995 avec l'aide de la **CIPDSA**, a été élaboré pour permettre un contrôle de qualité des semences sans une mobilisation d'autant de ressources gouvernementales que la certification classique des semences. Ce système se doit cependant d'assurer un niveau de qualité satisfaisant de ces semences, que ce soit pour un usage local ou pour une commercialisation régionale ou internationale. C'est un système volontariste et flexible de contrôle de qualité (avec des normes et modalités minimales), sans être un système au rabais, mais un système adapté permettant de faire le meilleur usage possible de ressources techniques limitées. Il est souvent utilisé dans les pays sans législation semencière dans le but d'améliorer leurs compétences techniques dans le secteur semencier, en particulier le secteur informel, et aboutir à terme à une plus grande efficacité et à l'expansion du secteur privé, quant à la production et la distribution de semences. Dans le cas du projet de la FAO, l'inspection des parcelles des GPAS et le contrôle de la qualité de leurs semences sont réalisées par un comité constitué par un inspecteur du Service National Semencier, un agronome du Bureau Agricole Communal et un agronome de la FAO. Des échantillons de semences sont prélevés dans les stocks de semences des GPAS pour l'analyse du taux de germination, de la pureté spécifique et variétale et de la teneur en eau.

Répartition de la production de semences par département au printemps 2011 (mars-juin)

DEPARTEMENTS	Cultures	Variétés	QTTE Semences fournies par la FAO (kg)	Production obtenue (tonne)
SUD	Haricot	Icta Ligero	2300	37,5
		EAP	1450	
OUEST		Icta Ligero	1600	25
		EAP	900	
ARTIBONITE		Icta Ligero	6600	92,5
		EAP	2650	
Total Haricot			15500	155
CENTRE	Pois congo	Idiaf Primor	90,9	4,5
SUD		Navideno	408,5	20,3
OUEST		Navideno	272,70	13,50
ARTIBONITE		Idiaf Primor	590,85	29,30
Total Pois Congo			1362,95	67,60

1.7.- UN CAS D'APPEL D'OFFRE RECENT EN 2020 AVEC DES PRIX ADJUGES

On consultera les résultats du dernier Appel d'Offre semence de MARNDR PROGEBA. La firme gagnante est IRDPS/Agriculture plus. Acquisition des semences vivrières et maraichères au profit des planteurs du département du Centre. (20 novembre 2020). On pourra prendre comme référence les prix pratiqués par le MARNDR pour quelques semences de Qualité Déclarée dans le cadre d'un appel d'offre de 2020.

Tableau 7. Quelques semences de Qualité Déclarée dans le cadre d'un appel d'offre de 2020

Lot		Quantité	Prix total (gdes)	Prix unitaire (Gdes)
Lot 1	Sous lot 1.1 Haricot (kg)	16,000	5,183,992.00	324.00/kg
	Sous lot 1.4 Arachide (kg)	10,000	3,499,995.00	350.00/kg
Lot 2	Sous lot 2.1 Banane (drageons)	100,000	2,495,000.00	24.95/drageon
	Sous lot 2.2 Manioc (bouture)	1,000,000	1,490,000.00	1.49 /bouture
Note : Les prix par kilo peuvent servir de référence pour les prochains appels d'offre				

1.8.- DIAGNOSTIC DU SECTEUR SEMENCIER NATIONAL

Il ressort de l'historique et des éléments de diagnostic du secteur semencier dans la Grande Anse qu'il existe environ une quarantaine de GPAS dans le pays dont une vingtaine dans la Grande Anse œuvrant dans la production du haricot, du pois Congo, du maïs et du fourrage. Depuis le démarrage de ces projets, ces GPAS ont pu produire pour chaque saison de culture (hiver et été) au moins 20 tonnes de haricot. Les techniques de conditionnement et de conservation des GPAS ont été aussi améliorées à travers des équipements qu'ils ont pu bénéficier du projet (4 bâches et 4 silos d'une capacité de 500 kg par GPAS, des matériels de conditionnement et de contrôle de qualité, humidimètres, sondes, balances, sacs d'emballages, germinoirs). Cependant la question de viabilité économique et financière de ces structures se pose.

Les principales contraintes auxquelles se heurte actuellement le diagnostic du secteur semencier du département de la Grande Anse peuvent être résumées comme suit :

Les points faibles et les contraintes

- ✓ Dus à des contraintes d'ordre institutionnel : La coordination des différentes activités semencières, de programmation, d'homologation des variétés, la structure de contrôle et de certification de semences telles que la CIPDSA les avait instaurées, manquent énormément. Il n'y a plus de vision de long terme et un système qui amène au développement durable du secteur

semencier aussi bien dans la Grande Anse que dans le Nord-Ouest, aussi bien dans les plaines irriguées que dans les montagnes humides.

- ✓ Dus à des contraintes d'ordre économique : il y a insuffisance des moyens financiers, matériels et manque d'intérêts pour assurer la production des Semences de pré-base et de base. Depuis près de 5 ans les GPAS n'utilisent presque pas de semences de base dans la Grande Anse à part quelques achats limités de APFG pour les sélections de l'ORE (achat de 7.5 kg en 2020) en 2019 auprès de ORE. Des semences de DPC-40 multipliées à d'autres endroit ont été achetées sans être sûr de leur pureté. EPER estime qu'il y a un réel problème concernant l'approvisionnement en semences de base⁸ à l'heure actuelle dans tout le département de la Grande Anse.
- ✓ Dus à des contraintes d'ordre économique : faible capacité d'investissement des firmes privées semencières et des GPAS qui ont des difficultés de trésorerie au niveau des firmes de semences et des GPAS. Ces GPAS sont obligés de rechercher des gains rapides pour pouvoir tenir même survivre ;
- ✓ Dus à des contraintes d'ordre économique : en l'absence de crédit agricole accessible, le pouvoir d'achat très faible du paysan ne lui permet pas d'acheter les différents intrants dont les semences améliorées au prix coûtant même si la nécessité de leur utilisation est bien perçue ; d'où l'obligation de renouveler les subventions qui ont dû être augmentées avec les désastres naturels tels le cyclone Matthew.
- ✓ Dus à des contraintes d'ordre économique : Le paysan continue de pratiquer lui-même une sélection des meilleurs épis ou panicules qui répondent à ses besoins en graines de "qualité" c'est à dire des grosses graines présentant un bon aspect fonctionnant chaque année dans les localités. Le nombre de producteurs semenciers représenterait plus de 19 % (enquête 2021) de la population d'exploitants soit près de 12,000 semenciers qui produisent, récoltent, stockent et distribuent des semences appréciées par la clientèle et accessibles en termes de prix.
- ✓ Dus à des contraintes d'ordre économique : L'offre potentielle des 3,991 TM de semences améliorées pourraient satisfaire 18% des besoins totaux nationaux qui étaient estimés à 21,750 TM. Dans la pratique, l'offre effective courante de semences ne dépasse pas les 1 500 TM en l'an 2011. Ce qui correspond à une satisfaction effective limitée des besoins de 6.89%.
- ✓ Dus à des contraintes d'ordre économique : La non maîtrise du marché et de la demande au niveau des exploitants utilisateurs de semences expliquent aussi en partie la faible utilisation des capacités installées.
- ✓ Dus à des contraintes d'ordre technique : le mauvais comportement de certaines variétés introduites vulgarisées et dont les cycles de culture et/ou les qualités organoleptiques sont peu adaptés. (voir maïs Eto Amarillo ou haricot Icta Ligero sont des exemples très significatifs).
- ✓ Dus à des contraintes d'ordre social : les petits paysans disposant de très petites parcelles bénéficient très peu des programmes semenciers. Les GPAS auraient pu très bien trouver des parcelles de terre appartenant à des absentéistes pouvant faire des champs semenciers (blocs de cultures) où interviendraient des petits paysans sur des parcelles affermées avec les intrants

8 L'offre et la demande des semences de base sont très limitées

Les semences de base de variétés jugées performantes sont achetées par le projet auprès des institutions locales de recherche/développement (ex : ORE) ou des sélectionneurs/producteurs de semences des pays voisins ayant les conditions agro-écologiques similaires à celle de Haïti (République Dominicaine, Guatemala, Honduras)⁹. Pour le cas du projet, les variétés exotiques passent d'abord par des tests d'adaptabilité qui conditionnent finalement leur sélection en vue de la multiplication par les GPAS ou les fermes partenaires du projet.

nécessaires accessibles et le marché assuré (GPAS) pour les semences de haricot, d'igname, de pois de souche, etc.

- ✓ Dus à des contraintes d'ordre commercial : absence pour un grand nombre de produits d'un marché organisé qui puisse drainer le surplus de production obtenu avec l'utilisation de semences améliorées et d'autres intrants ; enclavement des localités/habitations de production à cause de la mauvaise qualité des voies de communication à l'intérieur des sections communales et difficultés pour sortir la production de ces localités et habitation enclavées. L'exemple de l'igname est significatif. Il y a aujourd'hui un engouement pour la production d'igname d'au moins deux variétés : l'igname jaune et l'igname guinée. Toutefois, les marchés pour la production ne sont pas assurés avec les problèmes d'insécurité dans les marchés publics (La Saline, Croix-des-Bouquets). La variété igname jaune est périssable sur 8 jours. La variété guinée (blanc) se conserve sur 6 mois si elle n'est pas blessée pourrait mieux viser l'exportation. Les promoteurs d'ignames devraient aussi envisager de soutenir la production d'autres variétés moins périssables telles les variétés Kingston et Taureau qui peuvent être conservées en milieu sec plus de 12 mois.
- ✓ Dus à des contraintes d'ordre environnemental : régime pluviométrique aléatoire donc incertitude de récolte avec des variétés améliorées moins plastiques et moins rustiques que les variétés locales ;
- ✓ En matière d'élevage : baisse des élevages de bovins, de porcins, de volailles et d'équins ce qui entraîne une réduction de la quantité de matière organique disponibles dans les exploitations agricoles.

Les points forts

- ✓ Les activités des GPAS de conditionnement et de distribution de semences génèrent des profits importants pour les producteurs car les taux de rentabilité se situent entre 41% et 95%. Il s'agit d'un bénéfice brut qui ne prend pas en compte les frais de commercialisation et d'autres éléments. Ainsi, ce bénéfice pourra être grevé éventuellement par ces coûts additionnels mais, quelle que soit cette baisse, les taux de rentabilité dégagés ici garantissent largement la rentabilité des activités.
- ✓ La diffusion de variétés et d'espèces bien reçues par les agriculteurs comme le pois de souche nain, les choux KKCROSS ou RESISTCROWN, le riz TCS-10, la banane FHIA-21 actuellement acceptée, l'igname jaune et l'igname blanche autant de success story qui sont à l'actifs des différents projets et programmes.
- ✓ L'accompagnement très fort d'institutions comme la FAO, EPER ou la Coopération taïwanaise qui n'ont jamais marchandé leurs efforts pour le développement de l'agriculture haïtienne.

Menaces

Les plus grandes menaces qui pèsent sur les programmes semenciers dans le département de la Grande Anse réfèrent aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Les catastrophes naturelles sont périodiques mais de plus en plus récurrentes. (voir Matthew)

Les changements climatiques donnent lieu à des modifications dans l'environnement des cultures. Environnement qui oblige à changer d'espèces (mettre du cacao à un endroit qui était antérieurement une zone caféière) ou à changer de variété d'une même espèce à la recherche de variétés plus résistantes à la température ou à la chaleur ou à la sécheresse. De tels changements peuvent ainsi s'avérer des opportunités pour l'exploitant.

Opportunités

Ces menaces peuvent constituer des opportunités aussi. En face de situation d'insécurité alimentaire, les exploitants doivent s'organiser pour disposer de stocks alimentaires conséquents à l'année longue. Le stockage de grains devient une activité rentable surtout si l'Etat intervient au niveau financier pour la constitution des stocks de prévision dans les GPAS. Il en est de même pour les stocks de semences. Il en est de même pour les stocks des cantines scolaires. Il en est de même pour le stockage de produits transformés telles la cassave, les farines de manioc, d'arbre véritable, les farines de maïs, etc.

Les opportunités existent aussi pour les GPAS dans la multiplication et la distribution massive des produits résistants à la sécheresse comme les pois de souche ou à la diffusion de variétés précoces, de riz 3 mois à semer, boutures de patate douce dont les tubercules peuvent être récoltés sur 2 mois, de légumes à récolte rapide comme le gombo/calalou prêt à être consommés 7 semaines après avoir été planté. De nouvelles variétés de café sont à envisager avec la hausse des températures en montagnes de 600 à 900 mètres. L'introduction de la variété *Coffea stenophylla* est capable de donner un café de haute qualité même en moyenne altitude. (Voir CIRAD 2021) De même, la production de café en général devra se concentrer en haute altitude où la rouille et les scolytes se développent beaucoup moins. Les GPAS ont donc beaucoup à faire pour aider les exploitants à remodeler le paysage de la Grande Anse en s'adaptant.

1.9.- LES RECOMMANDATIONS MAJEURES

- ✓ Le département de la Grande Anse ne doit plus être négligé par le SNS. La Grande Anse entend disposer d'un nombre important de plus de 30 GPAS aujourd'hui. Seulement 9 existaient dans la Grande Anse en 2016 tandis que l'Artibonite détenait 18 et le Sud-Est ainsi que le Nord-Ouest 14 ;
- ✓ Les interventions dans le secteur semencier nécessitent des semences de base. Ces dernières ont baissé en quantité et en qualité des semences depuis la disparition de la CIDPSA en 2002. La fermeture des activités de cette commission a vu la disparition très importante de semence prébase et de base dont l'accès était facilité aux producteurs semenciers particulièrement par l'ONG ORE. Le secteur semencier national a besoin de l'ONG ORE pour un leadership éclairé du secteur semencier tant au niveau des travaux de sélection et d'épuration des variétés adaptées que de diffusion de semences de Base.
- ✓ Des variétés de haricot comme la ORE 249 (tolérante à la sécheresse et à la mosaïque dorée), la ORE 254 pour les terres peu fertiles des mornes, et la ORE 324 pour les plaines humides et irriguées devraient être prises en considération. Les agriculteurs sont particulièrement satisfaits de la variété 249 qui donne un rendement de 17 pour 1 en bonne saison dans les terres de pente peu fertiles car disposant de beaucoup de nodosités dans leurs racines capables de capter l'azote de l'atmosphère.
- ✓ Les conditions socioéconomiques des producteurs et productrices sont à prendre en compte pour proposer qu'ils (elles) deviennent des producteurs semenciers en leur facilitant l'accès à des semences adaptées mais aussi en les aidant à affermer (ou autres) des terres de propriétaires plus aisés ou de détenteurs des terres de l'Etat. Les blocs de production de plusieurs petits multiplicateurs pourront ainsi être constitués en aidant à des montages fonciers pris en charge dans le cadre du programme semencier et en apportant de l'accompagnement technique à plusieurs petits paysans constituant des blocs de culture. Cela faciliterait la vulgarisation de techniques de culture en uniformisant les calendriers de culture (date d'établissement des cultures, de préparation des sols, de traitements phytosanitaires) ;

- ✓ Il faut saluer la promotion de l'igname dans le cadre d'une activité d'innovation portant à développer de nouvelles techniques de préparation de plantules ou même dans la vulgarisation à travers des méthodes comme les foires aux semences.
- ✓ Il faut aussi rappeler les travaux de veille réalisés par les entreprises commerciales telles DARBOUCO, AGROSERVICE, COMAG dans la promotion du maraichage. Ce qui a permis aux agriculteurs familiaux de disposer de semences de légumes divers et de choux en particulier de façon continue mais avec différentes variétés.
- ✓ Au niveau des recommandations, il apparaît nécessaire que la DDAGA et les associations et groupe de semences de la Grande Anse aient une claire conscience qu'il faut parier moins sur les plaines irriguées mais plus sur l'agriculture de montagne, et même de haute montagne (plus de 1000m) où la densité démographique est faible, les possibilités de mobiliser des terres en faveur de nécessiteux sont plus importantes, la valorisation autant des eaux de pluies (citernes, impluvium, lacs artificiels) que des sources d'eaux pour l'exploitation de certaines spéculations à haute valeur marchande et à forte valeur ajoutée comme les légumes (choux, oignons) et des fruits (avocats choquette, Hass, etc.). Une grande attention devra être portée à la régénération des sols qui ont beaucoup souffert de la pratique des brûlis, des coupes de bois abusives et de l'absence d'enrichissement des sols. Le développement de la production semencière devra être nécessairement accompagné d'apports de matières organiques (compost, bokashi, charbon végétal, purins de plantes, vermicompost) et d'une stratégie anti érosive (diguettes végétales, cordons pierreux, terrasses progressives).
- ✓ Il est important de rappeler la nécessité d'une coordination permanente pour le développement d'une vision commune et la mise en œuvre d'actions allant dans le sens de l'intérêt régional et de l'intérêt des GPAS et de ses membres. Monter une commission départementale similaire à la CIPDSA peut s'avérer une très bonne démarche dans le contexte actuel de troubles politiques où les instances basées à Port-au-Prince n'ont pas toujours la capacité de répondre aux besoins des localités reculées. Cette commission devrait aider à la DDAGA à aider les organisations départementales à prendre leur destin en main.
- ✓ Le dernier appel d'offre de novembre 2020 en accord avec le SNS a donné lieu aux prix unitaires suivants : haricots, 324 gdes/kg ; arachides, 350 gdes/kg ; drageons de banane, 24.95 gdes/unité ; manioc 1.49 gdes/bouture. Ce sont là des prix incitatifs pour les producteurs multiplicateurs de semences.

DEUXIEME PARTIE : EVALUATION DES GPAS

2.1.- LIMITE DES TRAVAUX EFFECTUES SUR LES GPAS

Les travaux de la première partie de ce document sont basés sur les documents publiés et des entretiens avec des personnes ressources (cadres expérimentés). Les données de cette deuxième partie sur les GPAS sont la résultante d'enquêtes et des données et chiffres annoncés par des exploitants et des dirigeants d'organisations. Ces données et chiffres ont été consignés lors d'enquêtes et entrevues en directes ou à distance. Les données et chiffres annoncés n'ont pas fait l'objet de vérification étant donné que pratiquement toutes les organisations et exploitations étudiées ne disposent pas d'état financier, d'audits et d'évaluations formels. On se fie donc aux déclarations de bonne foi des enquêtés. L'objectif n'est pas de pouvoir disposer des chiffres et données très précises, mais de pouvoir évaluer les tendances générales d'échec ou de réussites des entités dans leurs travaux. L'objectif est de tirer les leçons à apprendre, des expériences effectuées en analysant l'EFFICACITE des activités des entités enquêtées, l'EFFICIENCE des activités de préparation et de distribution de semences, la PERTINENCE des choix des semences produites et distribuées, l'IMPACT des actions sur les exploitants touchés et l'impact des produits distribués, la DURABILITE des actions entreprises. Il est dommage que le temps et les moyens mobilisés pour ce travail ne permettent pas de provoquer tous les débats que le secteur des semences nécessite au niveau du département afin d'arriver à une vision vraiment commune.

Le terme GPAS a été pris dans le sens le plus large, c'est-à-dire toute entité qui durant la période allant de 1986 à 2021 a défini des objectifs de production, de conditionnement et de distribution des semences artisanales. Dans la pratique, il y a eu diverses stratégies adoptées pour atteindre ces objectifs.

2.2.- L'EVALUATION DES GPAS

L'organisation des paysans autour de la production et de la distribution des semences remonte à plus de 30 ans sous l'impulsion des différents projets d'appui à la production et à l'utilisation des semences vivrières améliorées et avec la création de la CIPDSA. Avec la CIPDSA, le phénomène a pris de l'ampleur et des groupements de paysans impliqués dans la production semencière ont été formalisés sous l'appellation de « Unités de Production de Semences Agricoles (UPSA) d'abord » et ensuite pour aller encore plus à la base, à la création des GPAS. **La vision qui fut à la base de cette organisation consiste à rapprocher le producteur de semences des utilisateurs finaux qui sont ou devraient être des marchés captifs des groupes de multiplicateurs semenciers.** La démarche consiste à fournir, par les projets d'appui ou le Ministère de l'Agriculture, des semences de base à des paysans multiplicateurs organisés au sein d'une structure formelle en vue de la production et de la vente des semences aux agriculteurs.

Les GPAS existent dans tous les départements du pays et participent de façon active à la production et à la commercialisation des semences. Ils proposent les semences à des prix plus abordables que les firmes privées et ont un accès plus facile pour les utilisateurs vu que ceux-ci sont souvent membres de la même organisation paysanne et vivent dans les mêmes localités que les multiplicateurs de semences. Cependant et malgré cette proximité avec les paysans utilisateurs de semences, les principaux clients ciblés par les GPAS dans la plupart des départements du pays sont les clients des projets, des ONG telles CARE, CRS, PROGEBA, EPER, PADF, AGROACTION ALLEMANDE, des organismes internationaux tels le PAM, la FAO et des institutions publiques comme le Ministère de l'Agriculture qui sont capables d'acheter de grandes quantités à des prix rémunérateurs. A cause de la stratégie utilisée pendant longtemps par les institutions privilégiant les plaines irriguées, le département de la Grande Anse a été longtemps négligé concernant les programmes semenciers avec de faibles quantités de GPAS. On verra que sitôt lancée une stratégie de développement basée sur les terres de montagne, les GPAS vont se démultiplier dans toutes les communes, les sections communales et les habitations de la Grande Anse.

2.3.- A PROPOS DE L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS DES GPAS DANS LES SEMENCES : L'EXTENSION, LA DIVERSIFICATION, LA FEMINISATION ET LA DECENTRALISATION SONT EFFECTIVES

L'extension des activités s'est faite au fur et à mesure vers les zones les plus reculées et enclavées comme la Grande Anse.

- Extension du nombre de GPAS de 9 en 2016 à 32 en 2020 dans la Grande Anse
- Extension de la féminisation du nombre de GPAS avec majorité de femme à zéro en 2011 à 11 en 2020. Dans les 32 GPAS de la Grande Anse, en 2020, le nombre de femmes est égal à 13,922 sur un total de 27,565. Plus d'une cinquantaine de femmes sont fortement impliquées dans la gestion des GPAS. Il y aurait près de 4,025 multiplicateurs semenciers dont 40% sont des femmes.
- L'accent mis sur le développement de GPAS disséminé dans les localités et habitations des sections communales confirme la décentralisation des opérations et la prise en charge par des opérateurs de la base de la production artisanale de semences (ce que revendiquent les organisations). Voir les résultats des sondages page 57
- La diversification des produits proposés s'est effectuée de façon importante et les produits offerts par les GPAS débordent largement le cadre des semences généralement en première position comme le maïs et le haricot pour s'orienter vers tubercules (miniset, mesoset, tèt yanm) et dans une moindre mesure le bananier dans la Grande Anse tel que le souhaitent les agriculteurs des zones les plus reculées. La diversification concerne les ventes de plantules, les outils, les engrais organiques, etc. Avec cette diversification, les GPAS ont tendance à remplacer les BIA (Boutiques d'Intrants Agricoles), les BS (Banques de Semences) ou même à suppléer aux points de distribution du MARNDR.
- Les GPAS (dans le sens large du sigle) ont complètement remplacé les UPSA (unités de production de semences artisanales) qui étaient en général prises en charge avant par des ONG. La reprise par les associations paysannes de UPSA Association de Duranton dans la commune de Jérémie par exemple est significative. Les GPAS font aujourd'hui montre d'une capacité de se maintenir par-delà le temps. Les plus anciennes datent de 1986 (Tèt Kole Ti Peyizan, KPGV de Grand Vincent/Roseaux et OFPL à Léon). Voir tableau 10 : situation des GPAS. Noter que plusieurs associations à la vue de la montée en puissance des GPAS dans la distribution de l'aide post désastre et dans la distribution de semences et les activités de formation ont développé en leur sein une activité de production et de distribution de semences.

Figure 8 : Carte de répartition des GPAS (FAO 2016)

113 GPAS
 9 dans la Grande Anse.
 Pas de GPAS en majorité
 femmes dans la Grande
 Anse.
 18 dans l'Artibonite.
 14 dans le Nord-Ouest.
 7 dans le Centre.
 10 dans le Sud.
 5 dans les Nippes.
 14 dans le Sud-Est.
 36 dans le Nord et Nord-
 Est

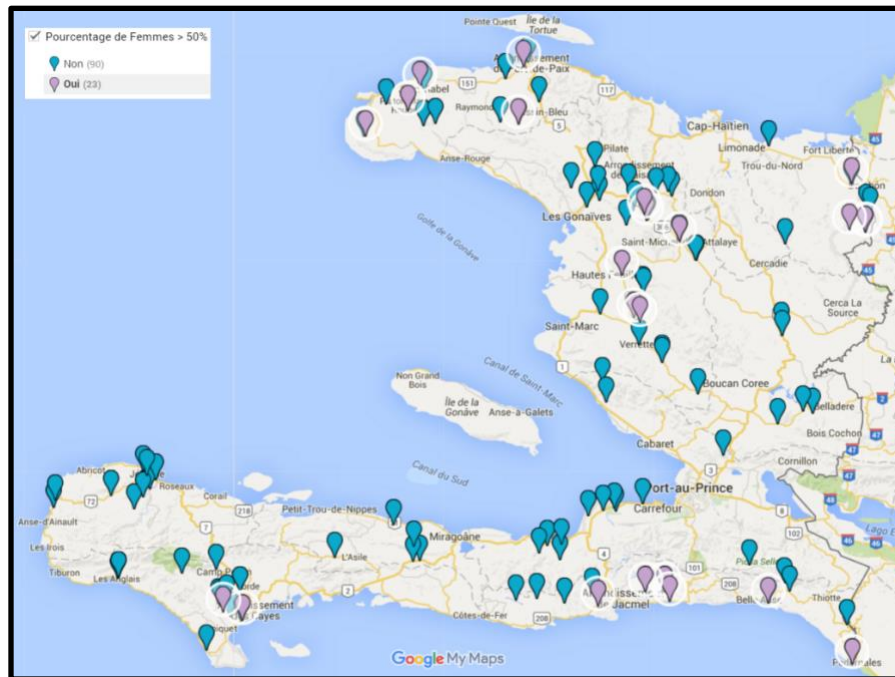
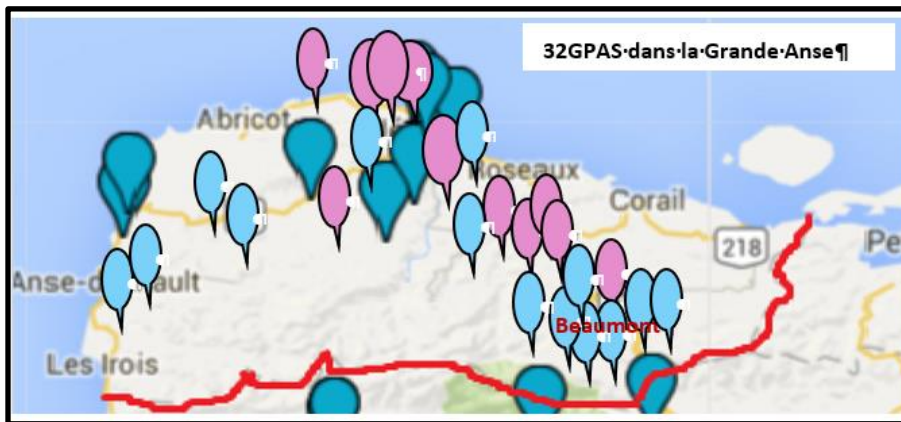


Figure 9 : Carte de répartition des GPAS en 2021 dans la Grande Anse (32 GPAS)



Toutefois, ce ne sont pas toujours des associations de producteurs de semences à proprement parler. Ce sont plutôt des organisations communautaires qui jouent le rôle d'interface entre la population et les organismes de développement.

Ces organisations communautaires interviennent dans différents domaines : construction d'écoles, réhabilitation de routes, formation en animation, transformation de fruits, production de semences, reboisement, préparation de café lavé, distribution de semences, etc. Leurs activités chaque année varient selon les opportunités même si la plupart d'entre elles considèrent les semences (multiplication et/ou stockage et/ou distribution) comme une base de travail en commun, une porte d'entrée ou un produit d'appel.

2.4.- LA SYNTHÈSE DES DONNÉES SUR LES GPAS : ETAT DES LIEUX, EFFICACITE, AUTRES CHIFFRES

La synthèse des données sur l'état des lieux des GPAS a montré que ces groupements se sont développés et se sont maintenus avec une rare efficacité durant la période 1986 à 2021.

Tableau 8. Synthèse des données

Commune	Marge Brute %	Année de création	Nombre membres	Nombre femmes	Nombre Multiplicateurs semenciers	Dépôt équivalent en Gourdes	Dépôt équivalent en m2	Nombre de silos	Investissements	Chiffre d'affaires semences 2020	Fonds de roulement
Total	815%	1986 à 2021	27,565	13,922	4,025	10,460,000	2,284	86	78,635,726	35,563,000	20,763,825
Moyenne	25%						109				

L'analyse des 32 organisations de types GPAS qui ont fait l'objet d'enquêtes a donné les résultats suivants : (voir détail dans le tableau 10)

1. La plus ancienne OCB date de 1986 (TK). La plus jeune date de 2019 (KODEMO).
2. Il y a eu différents moments qui ont donné lieu à différents groupes : un premier moment entre 1986 et 1997 ; un deuxième moment entre 2005 et 2009 ; un troisième moment entre 2010 et 2019.
 - a. Le premier moment réfère aux organisations qui étaient des UPSA dirigées par des ONG (COD-EMH, Aide à l'Enfance) qui se sont convertis en groupement GPAS c'est-à-dire où les producteurs prennent en charge la gestion des activités : passage de responsabilité de ONG à GPAS où les activités sont plutôt de caractère communautaire.
 - b. Dans le deuxième moment les GPAS se sont constitués pour bénéficier au mieux des différentes aides qui sont offertes au niveau de l'aide alimentaire (PAM, CARE, CROIX ROUGE, ADRA, PADF), aides post désastre (MARNDR), aides en formation (FAO, MARNDR, EPER), aides sous forme de crédit subventionné (Fondation d'Espoir, KNFP), etc. Une liste des différents organismes de support aux GPAS est présentée dans le tableau 10 avec les GPAS soutenus.

Tableau 9. Institutions qui ont financé ou financent les GPAS

Institutions de financement	Groupes de Production Artisanale de Semences (GPAS)
AMBASSADE D'ALLEMAGNE	SOLIFANM
ACODIFA	OFPL
ADRA	MOZAP
AMAGA	ASAEGA
BID	ACEDAPE
BND	KODEMO
CAMPECINA	TK
CARE	ROPAGA, AEPGA
CROIX-ROUGE ALLEMANDE	MOZAP
CRS	ADAIB, AGRIPROS
EPER	OFPL, APASD, KODEMO, GPASAP, ROPADAM
FAO	APASD, MOZAP, APAV, ACDEG, ROPAGA, APFG, ASAEGA
FONDATION LESPOIR	OFK
GRAMIR	ROPADAM
KALEOS	CAPCPF
MARNDR, PITAG	ROPAGA, APB, JFTAES, APB
MINUSTA	ROJETAT
ONU FEMME	OPED
PADF	APADEM, ODAP
PAGAI	KPGV, ARGR, ADPG, UCARB
PAM	COPRAVPAB, ROJETAT, APB
ROTARY CLUB	ROJETAT
SNCS	KODEMO

Source : Enquête 2021

- c. Le troisième temps a vu l'émergence d'entités privées de production où le caractère commercial privé a plus de place. Ce sont des entreprises qui prennent naissance pour répondre à des commandes, des appels d'offre régionaux aussi bien que nationaux.

Il demeure aujourd'hui que les GPAS réunissent quelques 32 associations avec :

- Un nombre important de membres soit 27,565.
 - Il y a 4 groupes de moins de 100 membres ;
 - Il y a 6 groupes entre 100 et 300 membres ;
 - Il y a 5 groupes entre 300 et 500 membres ;

- Il y a 3 groupes de plus de 500 membres jusqu'à 4,941 membres (TK).
- Les investissements totaux sont évalués à plus de 78.6 millions de gourdes.
- Dans les investissements, on relève des maisons, des terrains (27 hectares), des dépôts (2,284 m²), des silos (86), des aires de séchage en maçonnerie, des bâches de séchage.
- Le chiffre d'affaires annuel total pour les 32 GPAS est estimé à 35.5 millions de gourdes qui toutes semences confondues ne distribuaient pas plus de (estimation) 190 tonnes métriques de semences (90 TM d'igname, 80 TM de maïs, 10 TM de haricot, 10 TM de manioc, etc.).
- Il y aurait 4,025 multiplicateurs semenciers en activités.
- Il y aurait 7 associations, 4 coopératives, 1 union de coopératives, 3 réseaux d'organisations, 2 groupements, 2 organisations de femmes, 2 organisations de développement, 2 organisations environnementales, etc.
- La plupart de ces GPAS reçoivent du financement d'une ou de plusieurs institutions parapubliques ou publiques⁹.

2.5.- LES GPAS ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

Les GPAS se développent. Cela n'a fait qu'accentuer l'intérêt des exploitants à maintenir les variétés et la biodiversité.

Les consultants ont pu collecter plusieurs variétés de haricot provenant de stock de semences sélectionnées et conservées par des multiplicateurs des GPAS. Lors de la visite, les consultants ont pu effectuer une collection d'échantillons :

- Semence haricot IDAI rustique à Beaumont, de cycle court 2 mois 10 jours, avec résistance à la sécheresse, avec des rendements annoncés de 11 pour 1.
- Semence haricot CALABOCHE qui proviendrait de Les Anglais en 2010, de cycle de 3 mois avec des rendements annoncés de 25 pour 1. Voir EPER.
- Semence haricot DPC-40 résistance à mosaïque dorée jaune ? de cycle de 3 mois.
- Les semences de base de haricots LORE 249, LORE 254 et LORE 324 qui proviennent de ORE avec des caractéristiques recherchées dont celles de LORE 254 correspondant à des capacités à donner des rendements de l'ordre de 800 kilos/ha en sol de montagne (de pente de faible fertilité).
- Semence haricot TIPITEN, de cycle de 3 mois et provenant des montagnes semi humides de l'Habitation Golgotine, dans la section Fond Cochon, commune des Roseaux. (voir EPER¹⁰)
- Plusieurs variétés de riz ont été aussi collectées :
 - Riz SAINT MARC de cycle de 3 mois, semis direct, venant bien en montagne de faible profondeur de sol dans les montagnes humides de Marfranc par exemple. Rendement en saison 6 marmites pour 1. 0.25 ca donne 20 marmites. Riz qui gonfle à la chaudière. Référence Rodrigue Olrich 3707-9424 et Larique Jeudi 3837-

⁹ / voir tableau 10

¹⁰ EPER a collaboré avec des semenciers locaux pour continuer une collection de variétés de semences.

3734, à l'habitation Nan Bonhomme, Palmiste, Robert de la section communale Iles Blanches.

- Riz pays (blanc au dehors et rouge à l'intérieur). Semis direct. Se cultive en pur ou associé au maïs. Planté en Juin, Juillet, Août
- Riz de montagne TIZYA. Date de plantation Février-Mars. Semis direct. Densité de plantation 24 marmites par carreaux à distance de 11 cm chacun. Cycle de 4 mois. Cultivé en association avec haricot/gombo. Rendement 320 marmites/Ca. Prix semence : 150 à 250 gourdes/marmites. Localité Grandroit, Francklyn, commune d'Anse d'Hainault
- Riz BLUE BONET provenant d'Anse d'Hainault
- Riz MADAN GOUGOUS provenant d'anse d'Hainault
- Riz TCS 10 provenant de Corail
- Riz M-8 provenant de Corail
- Riz M-8 provenant de Bonbon.

Cette petite collection, que ce soit pour les haricots que pour les riz collectés permet d'affirmer sans risque de se tromper que les paysans haïtiens et leurs semenciers sont les agents qui assurent le maintien des espèces/variétés en utilisation et la biodiversité. Les paysans continuent à préférer leurs variétés, celles qu'ils jugent plus rustiques, plus plastiques, mieux adaptées aux aléas climatiques et correspondant mieux à leurs traditions culinaires ;

- Insuffisance d'infrastructures appropriées pour la production, le stockage et la diffusion de semences à tous les niveaux de la filière.

Ces semences ainsi collectées sont à la disposition du DDAGA pour les fins utiles en termes de test de sélection massale et d'essais.

2.6. - A PROPOS DE L'EFFICIENCE DES GPAS

L'efficacité des activités est présentée en comparant les résultats obtenus par les GPAS (sens large) dans le tableau 10 Situation des GPAS de 1990 à 2019. L'efficacité désigne le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour atteindre ces résultats.

Tableau 10. Situation des GPAS de 1986 à 2019

#	Sigle	Nom du groupement	Commune	Marge Brute %	Année de création	Nombre membres	Nombre femmes	Nombre Multiplicateurs semenciers	Dépôt équivalent en Gourdes	Dépôt équivalent en m2	Nombre de silos	Investissements	Chiffre d'affaire semence 2020	Fonds de roulement
1	GPASAP	Groupe de Producteurs d'Amitié de semences Artisanales de Plaine Poussière	Moron	78%	2017	472	195	375	500,000	111	4	1,332,000	6,100,000	250,000
2	ASAEGA	Association des Agriculteurs et des Eleveurs de la Grande Anse	Jérémie	69%	2009	228	78	23	450,000	100	8	6,025,000	4,875,000	3,500,000
3	JFTAES	Entreprises de Services Agricoles	Beaumont	36%	2016	85	60	36	400,000	89	0	2,066,000		400,000
3	ACDEG	Action des Citoyens pour le Développement de la Grande Anse	Jérémie	36%	2011	235	140		175,000	39	4	851,000		200,000
5	MOZAP	Mouvman Oganisasyon Zanmi Peyizan	Jérémie	35%	2009	125	39	29	120,000	27		1,037,500		500,000
6	ARGR	Association Réseaux Grains Reno	Roseaux	34%	2019	500	187	85	200,000	44	4	915,000	160,000	400,000
7	OFK	Oganizasyon Fanm Konba	Jérémie	30%	1996	125	118	77	75,000	17	6	411,000	285,000	16,000

#	Sigle	Nom du groupement	Commune	Marge Brute %	Année de création	Nombre membres	Nombre femmes	Nombre Multiplicateurs semenciers	Dépôt équivalent en Gourdes	Dépôt équivalent en m2	Nombre de silos	Investissements	Chiffre d'affaire semence 2020	Fonds de roulement
8	UCARB	Union des Coopératives Agricoles de la Région de Beaumont	Beaumont	27%	2013	1029	481	400	75,000	17	2	1,353,750		1,000,000
8	ADPG	Appui au Développement de la Paysannerie Grande Anse	Beaumont	27%	2011	420	168	370			2	965,000		300,000
10	COPRAVP AB	Coopérative de Production, d'Achat et de Vente de Produits Agricoles Beaumont	Beaumont	26%	1997	250	75	50	375,000	83	6	3,100,000	3,150,000	1,000,000
11	GAKAM	Gwoupman Aksyon Kominotè pou Avansman Matino	Jérémie	24%	1999	122	73	80	50,000				250,000	
11	ACEDAPE	Action des citoyens Engagés pour le Développement Agriculture Pêche et de l'élevage	Abricot	24%	2016	123	47	155	50,000		3	70,000	1,250,000	20,000
13	APADEM	Association des Planteurs Agricoles pour le Développement de Mouline	Beaumont	23%	2010	1500	500	98	50,000		3	1,997,500		7,500

#	Sigle	Nom du groupement	Commune	Marge Brute %	Année de création	Nombre membres	Nombre femmes	Nombre Multiplicateurs semenciers	Dépôt équivalent en Gourdes	Dépôt équivalent en m2	Nombre de silos	Investissements	Chiffre d'affaire semence 2020	Fonds de roulement
14	APASD	Association Producteurs Agricoles Stockage Duranton	Roseaux	22%	2013	200	60	81	200,000	44	15	1,150,000	1,120,000	200,000
15	APFG	Association des Planteurs Force de Gélén	Marfranc	21%	1990	70	40	70	1,400,000	311	2	2,250,000	2,000,000	820,000
15	APAV	Association Production Agricole Voldroque	Jérémie	21%	1992	425	186	73	600,000	133	6	1,108,000	1,300,000	65,000
15	ODAP	Organisation pour le Développement et l'Avancement de Pestel	Pestel	21%	2014	62	37	62	200,000	44		260,000	1,120,000	60,000
18	SOLIFANM	Solidarite Fanm Moron	Moron	20%	2015	265	250	95	200,000	44	1	322,325		7,325
18	TK	Tèt Kole Ti Peyizan	Roseaux	20%	1986	11940	6000	160	500,000	111	2	3,177,500		125,000
20	AGRIPROS	Ferme Agricole de Productions et de Services	Jérémie	17%	1989	484	236	240	3,000,000	667	8	2,400,000	2,000,000	100,000
20	ROJETAT	Rassemblement des Objectifs des Jeunes Techniciens Agricoles de Taïvant	Beaumont	17%	2018	20	7	20	110,000	24	0	22,089,000	1,600,000	2,500,000

#	Sigle	Nom du groupement	Commune	Marge Brute %	Année de création	Nombre membres	Nombre femmes	Nombre Multiplicateurs semenciers	Dépôt équivalent en Gourdes	Dépôt équivalent en m2	Nombre de silos	Investissements	Chiffre d'affaire semence 2020	Fonds de roulement
22	CAPCPF	Coopérative Agricole des Planteurs Commerciaux des Paysans Francklin	Anse d'Hainault	15%	2017	315	150	95	15,000		2	1,353,750	1,500,000	
22	KPGV	Konbit Peyizan Gran Vensan	Roseaux	15%	1990	1600	1100	30			2	567,000	800,000	27,000
22	AEPGA	Amis de l'Environnement pour la Protection de la Grande Anse	Bonbon	15%	2011	84	23	56	15,000		2	340,000	400,000	176,000
25	OPFD	Organisation Paysanne des Femmes Duquillon	Jérémie	13%	2018		115	100					2,000,000	5,000
25	FHAREN	Faisceau Haïtien pour la Renaissance Environnementale	Jérémie	13%	2006	500	300	500	500,000	111		2,800,000	833,000	1,000,000
27	ROPADAM	Réseaux Organisations Producteurs (trices) Agricole Anse d'Hainault Dame Marie Moron	Dame Marie	12%	2008	1300	901	290	300,000	67		2,600,000	1,250,000	500,000
28	ROPAGA	Rezo Oganizasyon Pwodikè Agrikòl Grande Anse	Jérémie			4611	2142	104	400,000	89	1	16,775,901	2,700,000	7,000,000

#	Sigle	Nom du groupement	Commune	Marge Brute %	Année de création	Nombre membres	Nombre femmes	Nombre Multiplicateurs semenciers	Dépôt équivalent en Gourdes	Dépôt équivalent en m2	Nombre de silos	Investissements	Chiffre d'affaire semence 2020	Fonds de roulement
29	OFPL	Oganizasyon Fanm Plantè Léon	Jérémie		1989	70	70	30						50,000
30	KODEMO	Komitè Devlopman Montagnac	Dame Marie		2019	250	99	50			3	60,000	90,000	60,000
31	APB	Association des Planteurs de Bonbon	Bonbon									280,000	280,000	175,000
32	ADAIB	Association pour le Développement AgroIndustriel de Beaumont	Beaumont		1995	155	45	191	500,000	111	0	978,500	500,000	300,000
		Total		815%		27,565	13,922	4,025	10,460,000	2,284	86	78,635,726	35,563,000	20,763,825
		Moyenne		25%						109				

Source : Enquête organisation 2021

Note : Il manque quelques données dans ce tableau que les GPAS voudront bien compléter de façon à approfondir l'analyse de l'efficience.

Le tableau 10 appelle les remarques suivantes :

- Les investissements totaux dans les GPAS de 78.6 millions de gourdes correspondent à une moyenne de 2.6 millions de gourdes par GPAS. Il s'agit là d'un lot important de petites entreprises qui méritent toute l'attention des institutions publiques.
- Les fonds de roulement dont disposent les GPAS totalisent à 20.7 millions de gourdes soit une moyenne par GPAS de 690,000 gourdes. Ce montant est trop faible selon les dirigeants des GPAS qui disent clairement que **le manque de capital circulant et les déficits de trésorerie sont un des points faibles majeurs des opérations semencières des GPAS.**
- Les chiffres d'affaires pour les produits de vente de semences des GPAS sont fonction pour une grande part de l'accès au marché institutionnel que gèrent essentiellement les ONGs, la FAO, le PAM et le MARNDR. Les 32 organisations ont pu développer des relations de vente grâce à la qualité des semences fournies, au respect des quantités et des délais de livraison convenus par rapport aux dates de semis, à des prix incitatifs offerts aux organismes acheteurs à travers les appels d'offre lancés, à la certification des semences dans les cas où des semences de base ont été mises à la disposition des multiplicateurs semenciers, à l'acceptation des résultats d'inspection de parcelles semencières par SNS et FAO

Si on veut déterminer les facteurs qui influencent les échecs ou les réussites des GPAS, il faut prendre en compte : les facilités de stockage des GPAS : la dimension des dépôts et silos, le contrôle des taux d'humidité des stocks, la prévention contre les prédateurs et les insectes notamment, le nombre et la performance rendement/qualité des multiplicateurs semenciers souvent liés à leurs niveaux de formation en technique semencière, les coûts liés à la production, l'achat et le conditionnement des semences, la marge brute calculée pour chaque opération.

La marge brute apparaît comme un indicateur clé de la réussite ou de l'échec des opérations semencières. C'est l'indicateur d'EFFICIENCE pour les opérations semencières. C'est une évidence que plus les marges brutes sont faibles, moins le GPAS est efficient, moins la rentabilité des opérations est assurée, moins le GPAS est en mesure de se prendre en main et de lancer des activités en faveur de ses membres et d'acquiescer une part de marché conséquente. Et ce, quel que soit le niveau des investissements.

Une classification a été établie en fonction des marges brutes en pourcentage annoncées. Cela a permis de réunir les 32 GPAS en 2 catégories de GPAS.

- La catégorie 1 réunit les GPAS pour lesquels les risques de pertes sont réduites à cause d'une marge brute de plus de 20% : GPASAP, ASAEGA, JFTAES, ACDEG, MOZAP, ARGR, OFK, UCARB, ADPG, COPRAVPAB, GAKAM, ACEDAPE, APADEM, APASD, APFG, APAV, ODAP, SOLIFANM, TK.
- La catégorie 2 réfère à ceux dont les marges brutes sont en dessous de 20 % : AGRIPROS, ROJETAT, CACPF, KPGV, AEPGA, ODPDF, FHAREN, ROPADAM. La catégorie fait référence à une situation d'un groupement fragile financièrement à cause d'un taux de profit faible obtenu, mais aussi à cause des risques liés à certains produits comme le maïs réputé pour être indispensable pour la sécurité alimentaire mais dont les profits sont faibles à la production et à la commercialisation.
- 5 organisations (ROPAGA, ADAIB, KODEMO, APB, OFPL) n'ont pas fourni des informations pertinentes pour calculer leur marge brute et pour pouvoir être classées.

L'encadré suivant explique l'importance stratégique de la marge brute et son rôle clé d'indicateur de performance.

Encadré 4 : Importance stratégique de la marge brute et son rôle clé d'indicateur de performance**Qu'est-ce que la marge brute ?**

La marge brute correspond à la différence entre votre chiffre d'affaires hors taxe et les coûts de revient hors taxe du produit ou service que vous vendez.

Le taux de marge brute ; un indicateur clé de performance

Le taux de marge brute est, comme son nom l'indique, un taux que l'on calcule en prenant la marge brute et en la divisant par le chiffre d'affaires.

Ce taux permet de comparer deux activités du même secteur ou de voir l'évolution de l'activité à travers le temps. Ainsi, un taux de marge brute en diminution à travers le temps malgré un chiffre d'affaires en hausse pourra indiquer une baisse des prix ou une augmentation du coût d'achat de vos matières premières. Cela peut mettre en danger votre rentabilité à terme.

Le taux de marge brute : un indicateur de votre pouvoir de négociation

Les investisseurs surveillent et comparent les taux de marge brute du secteur car c'est un excellent indicateur de votre pouvoir de négociation. En effet, plus votre entreprise est capable d'acheter à un prix faible et revendre à un prix élevé, plus cela souligne son importance sur un marché donné. Il n'est donc par rare, dans le cadre d'un prévisionnel, de voir le taux de marge brute s'améliorer avec le temps. En effet, plus votre chiffre d'affaires va croître, plus vous serez, en théorie, capable de négocier de meilleurs prix avec vos fournisseurs (du fait des volumes).

La marge brute : un indicateur stratégique

Si votre marge brute est élevée, alors, vous aurez plusieurs leviers stratégiques pour contrer un concurrent ou un nouvel entrant : vous pourrez baisser vos prix et ainsi empêcher un nouvel entrant de capter votre clientèle. Vous pourrez, absorber une hausse des matières premières.

Enfin, il convient de calculer le taux de marge brute de vos différentes lignes de revenu. Cela vous permettra, par exemple, d'opter pour un investissement plus important au démarrage sur les produits à fortes marges brutes avant de vous lancer sur ceux à plus petites marges.

Ex : vous vendez deux gammes de produit. Une dégageant 70% de taux de marge brute. L'autre 30%. Il semble moins risqué de commencer par celle dégageant une forte marge (à valider ensuite par vos options stratégiques et votre étude de marché).

Source : <https://www.my-business-plan.fr/marge-brute>

Tableau 11. Classification des Groupements de production Artisanale de semences (GPAS) et autres sociétés de semences selon les marges brutes annoncées en pourcentage

No	Nom	Nom du groupement	Commune	Marge brute %
1	GPASAP	Groupe de Producteurs d'Amitié de semences Artisanales de Plaine Poussière	Moron	78%
2	ASAEGA	Association des Agriculteurs et des Eleveurs de la Grande Anse	Jérémie	69%
3	JFTAES	Entreprises de Services Agricoles	Beaumont	36%
3	ACDEG	Action des Citoyens pour le Développement de la Grande Anse	Jérémie	36%
5	MOZAP	Mouvman Oganisasyon Zanmi Peyizan	Jérémie	35%
6	ARGR	Association Réseaux Grains Reno	Roseaux	34%
7	OFK	Oganizasyon Fanm Konba	Jérémie	30%
8	UCARB	Union des Coopératives Agricoles de la Région de Beaumont	Beaumont	27%
8	ADPG	Appui au Développement de la Paysannerie Grande Anse	Beaumont	27%
10	COPRAVPAB	Coopérative de Production, d'Achat et de Vente de Produits Agricoles Beaumont	Beaumont	26%
11	GAKAM	Gwoupman Aksyon Kominotè pou Avansman Matino	Jérémie	24%
11	ACEDAPE	Action des citoyens Engagés pour le Développement Agriculture Pêche et de l'élevage	Abricot	24%
13	APADEM	Association des Planteurs Agricoles pour le Développement de Mouline	Beaumont	23%
14	APASD	Association Producteurs Agricoles Stockage Duranthon	Jérémie	22%
15	APFG	Association des Planteurs Force de Gélin	Marfranc	21%
15	APAV	Association Production Agricole Voldrogue	Jérémie	21%
15	ODAP	Organisation pour le Développement et l'Avancement de Pestel	Pestel	21%
18	SOLIFANM	Solidarite Fanm Moron	Moron	20%
18	TK	Tèt Kole Ti Peyizan	Roseaux	20%
20	AGRIPROS	Ferme Agricole de Productions et de Services	Jérémie	17%
20	ROJETAT	Rassemblement des Objectifs des Jeunes Techniciens Agricoles de Taïvant	Beaumont	17%
22	CAPCPF	Coopérative Agricole des Planteurs Commerciaux des Paysans Francklin	Anse d'Hanault	15%
22	KPGV	Konbit Peyizan Gran Vensan	Roseaux	15%
22	AEPGA	Amis de l'Environnement pour la Protection de la Grande Anse	Bonbon	15%
25	OPFD	Organisation Paysanne des Femmes Duquillon	Jérémie	13%
25	FHAREN	Faisceau Haïtien pour la Renaissance Environnementale	Jérémie	13%
27	ROPADAM	Réseaux Organisations Producteurs (trices) Agricole Anse d'Hainault Dame Marie Moron	Dame Marie	12%
28	ROPAGA	Rezo Oganizasyon Pwodikè Agrikòl Grande Anse	Jérémie	
29	ADAIB	Association pour le Développement AgroIndustriel de Beaumont	Beaumont	
30	KODEMO	Oganizasyon Fanm Plantè Léon	Dame Marie	
31	APB	Komitè Devlopman Montagnac	Bonbon	
32	OFPL	Association des Planteurs de Bonbon	Jérémie	

2.6.1.- TROIS PROFILS DE GPAS ET LEURS POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

Trois (3) profils types de GPAS sont présentés ci-dessous. Ils permettent de comprendre l'établissement et le fonctionnement des GPAS.

2.6.1.1.- A PROPOS DU GPAS ASAEGA

Encadré 5. Profil d'Organisation de production artisanale de semence. ASAEGA. Producteur semencier et promoteur d'élevage de caprins, de porcins et fournisseur de mécanisation et de transformation agricole

1. Information Générale Nom de l'organisation : Association des Agriculteurs et des Eleveurs de la Grande Anse (ASAEGA) Année de création : 2009 Nombre de membres à la création : 46 Nombre de membres actuel : 228. 33% d'augmentation par an entre 2009 et 2021 Type de structure : Association Reconnu par : Ministère des Affaires Sociales et du Travail Localité : La Saline, Section : Première section Commune : Jérémie Nombre de femmes actuel : 78 Localité/habitation des jardins semenciers : Doudouche, Duranthon, La Digue, David Pourcentage d'exploitants : Petits 62%, Moyens 35%, Grands 3% Nombre de multiplicateurs semenciers : 23
2. Actifs de l'organisation Terrain 120,000 gdes, Maison , Dépôt 450,000 gdes, Glacis 175,000 gdes Equipements 3 pompes irrigations 4" pour 250,000 gdes, 3 pompes irrigations 2.5" pour 105,000 gdes, Silos 130,000 gdes, Drums 7,500 gdes, 1 moulin maïs 150,000 gdes, 2 motoculteurs 75,000 gdes, 2 bâches de séchage 20,000 gdes Fonds de roulement semences 3,500,000 gdes Total investissement 6,025,000 gdes L'investissement est financé par AMAGA (Association des Maires de la Grande Anse), FAO.
3. Chiffre de ventes semences : 1,000,000 gdes. Haricot Igname Pois de souche - Maïs Aides pour semences : 10 sacs haricot de 20 marmites du MARNDR Combien Clients pour semences : Nom client MARNDR Produit Contrat obtenu sur commande Nom client Care Produit Contrat obtenu Appel d'Offre Nom client Croix Rouge allemande Produit Contrat obtenu Appel d'Offre Structure des coûts et marge brute 69%
4. Autres activités : Elevage : -Caprin -650,000 gdes -Porcin- 1,500,000 ges. Bâtiment élevage porcins : 600,000 gdes
5. Fonctionnement Nombre d'Assemblée Générale depuis naissance : 3 Nombre de membres du comité directeur : 7 Nombre de femmes : 2 Cas de femme Présidente : 0 Nombre de réunion par mois du comité directeur : ND

Nombre conflit interne année 2020 : 1. Type de conflit : Non remboursement dettes par dirigeant
 Nombre de conflit externe l'année dernière avec autres organisations : ____Non____,

6. Points forts. Points Faibles :

Points Forts : Disponibilité d'équipements agricoles et de cheptel porcin et caprin pour diffusion

Points faibles : Gestion financière et nécessité d'assistance technique.

Avec 6,025,000 gourdes d'investissements ASAEGA créée en 2009 a pu réunir 228 membres en majorité de petits exploitants agricoles. Elle a pu se doter d'un dépôt de 450,000 gourdes (100 m² environ). L'Association distribue des semences reçues du MARNDR (20 marmites). Elle multiplie des semences de haricot à travers 23 multiplicateurs semenciers. Elle a affermé 2 carreaux de terre pour 120,000 gourdes/an qu'elle met en valeur. Elle a acquis 2 motoculteurs. Elle dispose de pompes d'irrigation pour 355,000 gourdes. Elle a 8 silos de stockage de grains et 3 drums de stockage. Elle a acheté un moulin de maïs et des bâches de séchage. Il y a là l'équipement pour une vraie petite entreprise agricole avec intégration agriculture/élevage : porcs, caprins. ASAEGA vend des semences au MARNDR, à CARE, à la Croix Rouge Allemande en recevant des commandes et participe à des appels d'offre.

Dans un contexte post Mathew de destruction/réduction du cheptel animal, l'option élevage de porcs et de caprins devrait permettre de disposer d'autres revenus tout en ayant disponible de la matière organique (déchets élevage) pour augmenter la fertilité des sols. Aujourd'hui, le fumier/compost/bocashi se vend bien dans les foires agricoles même quand la qualité du fumier n'est pas certifiée. Il faut noter que les enquêtes ont révélé que l'élevage bovin, l'élevage porcin ont vu le nombre de têtes de bétails baisser après le cyclone Mathew. Cela a été au désavantage de l'intégration de l'agriculture-élevage, intégration où le retour actuel de matière organique de bovins et de porcins aux systèmes de cultures s'est réduit de façon significative. L'introduction de l'élevage de porcins est un élément intéressant dans le GPAS pour renforcer la multiplication des semences grâce à des amendements en matières organiques.

Figure 10. Evolution à la baisse des élevages de bovins, de porcins, de volailles. Réduction de la quantité de matière organique dans les exploitations agricoles (2009-2021)

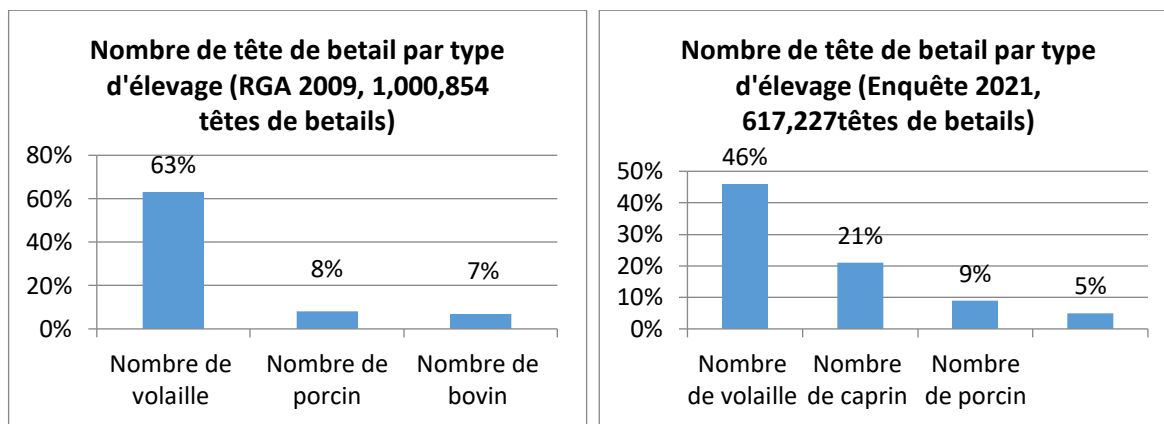


Tableau 12 : Baisse de l'élevage entre 2009 et 2021

	Valeur absolue (2009)	total 2009	Variation en valeur absolue (09-21)	Total répondant	Somme	Moyenne	Extrapolation à 65 523 exploitants (2021)	2021 %	Variation en % (09-21)
Nombre de volailles	631 165	63%	-346 140	1 677	7 311	4.35	285 025	46%	-35%
Nombre de porcins	80 974	8%	-35 763	1 677	1 168	0.69	45 211	7%	-4%
Nombre de bovins	69 977	7%	-14 938	1 677	1 404	0.84	55 039	9%	-1%
Total	1 000 854				15 836		617 227	100%	

Source : RGA 2009 et enquêtes 2021

2.6.1.2.- A PROPOS DU GPAS COPRAVPAB

Le GPAS COPRAVPAB est la coopérative pionnière de la promotion de l'igname en général, de l'igname jaune en particulier et de la diffusion des minisets. Intéressée à la réhabilitation des pistes intérieures, elle a géré différents programmes de réhabilitation de routes rurales avec les financements du PAM (Programme Alimentaire Mondial).

Encadré 6 . Profil d'organisation de production artisanale de semences. (COPRAVPAB)

1. Information Générale

Nom de l'organisation : Coopérative Agricole de production, d'Achat et de Vente de Produits Agricole Beaumont (COPRAVPAB)

Type de structure : Coopérative

Année de création : 1997

Nombre de membre à la création : 220

Nombre de membres actuel :250..... Faible augmentation de 0.5% par an.

Reconnu par : Ministère des Affaires Sociales et du Travail

Localité :Nan Ginen..... Section : Commune.....Beaumont.....

Nombre de femmes : ...75.....

Localité/habitation des jardins semenciers : Moulin, Nan Pon, Kafou zaboka, Chardonnette

Pourcentage d'exploitants : Petits _50%_, Moyens _40%_, Grands _10%_

Nombre de multiplicateurs semenciers : _50_

2. Actifs de l'organisation

Terrain _75,000 gdes_, Maison _1,500,000 gdes_, Dépôt _, Equipements : 1 moto _150,000 gdes_,

Silos _6_, Fonds de roulement semences _1,000,000 gdes_

Total investissement _3,100,000 gdes_

Le MARNDR achète au moins 50% des plants d'igname produits par la coopérative chaque année.

Selon les dirigeants, la coopérative a pu dégager des bénéfices à partir de multiples activités telles la gestion de réhabilitation de routes financée par le PAM, la production d'ignames (voir les marges brutes obtenues à la production) et la vente de minisets. (voir marge brute tableau 18)

3. Chiffre de ventes semences : _3,000,000 gdes_ Igname _

Aides pour semences : _0_ Combien

Clients pour semences :	
Nom client	____FAO____Produit _____ Contrat obtenu _____
Nom client	____MARNDR____Produit _____ Contrat obtenu _____
Nom client	____AVETI____Produit _____ Contrat obtenu _____
Structure des coûts et marge brute _____ 26% _____	
4. Autres activités : 2012, Réhabilitation route, PAM, 20,000,000 gdes. 2016, Réhabilitation route, PAM, 10,000,000 gdes_	
5. Fonctionnement Nombre d'Assemblée Générale depuis naissance : _____ND_____ Nombre de membres du comité directeur : _____7____ Nombre de femmes : _____3____ Cas de femme Présidente : _____ND_____ Nombre de réunion par mois du comité directeur : _____ND_____ Nombre de conflit interne l'année dernière : _____0____ Type de conflit : _____ Nombre de conflit externe l'année dernière avec autres organisations : _____0____, Quelle organisation : _____ Quel type de conflit : _____	
6. Points forts. Points Faibles Points forts : Ressources humaines formées disponibles. Capacité de promotion Points faibles : Manque de Marché ; Manque d'assistance technique, absence de reddition de compte	

Il s'agit d'une coopérative de production, d'achat et de vente de produits agricoles reconnue par le Ministère des Affaires Sociales et du Travail. Elle aurait dû être reconnue par le Conseil National des Coopératives CNC. De ce fait, elle aurait dû pouvoir bénéficier de certains avantages fiscaux qu'offre le statut de coopérative – exonération de taxe et de droits de douane, possibilité d'obtenir de crédit à taux d'intérêt bonifié (circulaire 113), obtention de garantie sur prêts des institutions financières comme le Fond de Développement Industriel et le SOFIDAI, etc.

Cette coopérative a 6 carreaux de terre affermés à 75,000 gourdes/an qui sont exploités pour la multiplication de plants d'ignames jaunes dans l'habitation LABONDANCE.

Elle dispose d'un fond et bâtit valant 1,500,000 gourdes. Elle utilise pour les semences un fonds de roulement de 1,000,000 gourdes. Elle offre des semences dans les foires agricoles de PITAG. Son chiffre d'affaires annuel est de 3,000,000 gourdes en semences d'ignames.

Cette coopérative a contribué à la réhabilitation de pistes routières gérant des fonds financés par le Programme Alimentaire Mondial à hauteur de plus de 20,000,000 gourdes.

Le MARNDR achète au moins 50% des plants d'ignames produits par la coopérative chaque année.

Cette coopérative a fait la promotion de la culture d'igname en culture pure ou associée dans des centaines d'hectares dans toutes les communes de la Grande Anse mais particulièrement à Beaumont et à Plaine Martin. Beaumont est le bastion d'igname jaune avec une prédilection pour les terres rouges. L'igname jaune permet de dégager des profits élevés dépassant les 311,812.50 gdes/ca.

Tableau 13. Informations sur la rentabilité de la production d'ignames jaunes

Rubrique	Coût en HTG pour 160 m2	Coût en HTG pour 12,900 m2 (1 carreau)	%
Préparation sols	695	56,034.38	8
Semences	2514	202,691.25	31
Fertilisation	532	42,892.50	6
Trouaison/Plantation	3757	302,908.13	46
Sarclages	561	45,230.63	7
Traitement phytosanitaire	36	2,902.50	0.4
Récolte	143	11,529.38	1.7
Dépenses totales	8,238	664,188.75	100
Produit brut	13,227	1,066,426.88	
Marge brute	4,989	402,238.13 (marge brute/produit brut = 37%)	

Source : Rapport Filière Igbame Grand'Anse. Juin 2019

Des résultats obtenus dans la préparation des minisets en font une activité très satisfaisante. Un miniset produit et vendu permet de générer de la richesse soit 8.84 gdes/unité ou 39% de taux de marge brute comme le montre le tableau suivant :

Tableau 14. Compte d'exploitation d'un producteur de semences et plants d'ignames à Jérémie (miniset)

Rubrique	Coût, Prix, marge unitaires	%
Prix achat	9.5 HTG	
Transport Igbame	0.79	
Personnel	1.58	
Sac	0.16	
Essence	0.05	
Paille	0.21	
Transport-Livraison	0.63	
Manutentionnaires/Livraison	0.05	
Coût sécurité/Distribution	0.11	
Coût pesticide	0.45	
Location terrain	0.13	
Dépenses Totales	13.66	
Prix de vente	22.5	
Marge brute	8.84 HTG	39.2%

Source : Rapport Filière Igbame Grand'Anse. Juin 2019

2.6.1.3.- A PROPOS DE APASD

L'association APASD est un GPAS que COD-EMH a contribué à monter. L'association produit et multiplie les semences de maïs et de haricot. Elle fait le stockage de grains aussi pour revendre en période de haut prix. Le montage au sein de APASD de plusieurs MUTuelles de SOLidarité a beaucoup aidé dans le maintien en fonctionnement de l'Association car les Mutuelles facilitent l'autofinancement à partir de fonds propre des

membres (cotisations). Les cotisations hebdomadaires et/ou mensuelles encouragent l'épargne et le crédit entre membres. La gestion et les prises de décisions en Assemblée Générale entretiennent la confiance et stimulent les remboursements. APASD c'est aussi le développement du crédit mutuel qui a pris naissance à partir d'un programme semencier et de stockage de grains.

Encadré 7 : Profil d'Organisation de production artisanale de semence (APASD)

1. Information Générale Nom de l'organisation : Association Producteurs Agricoles, Stockage Duranton (APASD) Type de structure : Association Date de création : 2013 Nombre de membre à la création : 170 Nombre de membres actuels :200..... Nombre de femmes actuel : ...120..... Reconnu par : Ministère des Affaires Sociales et du Travail Localité :Duranton..... Section : Commune.....Jérémie..... Localité/habitation des jardins semenciers : ND Pourcentage d'exploitants majoritaire : Petits _80%_, Moyens _10%_, Grands _10%_ Nombre de multiplicateurs semenciers : 81
2. Actifs de l'organisation Terrain _200,000 Gdes_, Maison _225,000 Gdes_, Dépôt _200,000_, Glacis _75,000 Gdes Equipements _____ Silos _225,000gdes_, Fonds de roulement semences _200,000 gdes_ Total investissement _1,150,000 gdes_
3. Chiffre de ventes semences : _____ 500,000 gdes _____ Aides pour semences : Clients pour semences : Structure des coûts et marge brute _22% _____
4. Autres activités : Elevage : --Bovin --Caprin --Porcin --Ovin --- 125,000 Gdes.---- Source et montant de financement _____
5. Fonctionnement Nombre d'Assemblée Générale depuis naissance : _____ 4 _____ Nombre de membres du comité directeur : _____ 7 _____ Nombre de femmes : _____ 4 _____ Cas de femme Présidente : _____ ND _____ Nombre de réunion par mois du comité directeur : _____ ND _____ Nombre de conflit interne l'année dernière : _____ 0 _____ Type de conflit : _____ Nombre de conflit externe l'année dernière avec autres organisations : _____ 0 _____, Quelle organisation : _____ Quel type de conflit : _____
6. Points forts. Points Faibles Points forts : Confiance de la communauté Points faibles : Incapable de satisfaire les demandes de ses membres

APASD est une association qui est localisée en zone de montagne sèche qui produit essentiellement les grains de base maïs, haricot. APASD subit les contrecoups des sécheresses prolongées. Les stocks constitués et bien conservés permettent d'alimenter leur communauté en période de rareté. APASD est une entité de base pour augmenter la sécurité alimentaire.

2.7.- A PROPOS DE LA PERTINENCE DES CHOIX OPERES

2.7.1.- LES CHOIX DES CULTURES

Les choix des cultures correspondent aux systèmes de cultures prédominants du département et des communes. Comme le montre le tableau suivant, les 5 produits dominants dans toutes les communes selon les enquêtes 2021 sont, par ordre décroissant : igname, pois (haricot), banane et plantain, manioc et maïs. Ce sont en fait les produits qui sont l'objet de préparation et de distribution de semences.

Tableau 15 . Produit dominant dans les systèmes de culture de la Grande Anse

Culture	Fréquence	%
Ignames	501	27.1
Haricots (Beurre, Blanc, Noir, Rouge,...)	472	25.5
Bananes et plantains	282	15.3
Manioc doux	188	10.2
Maïs	114	6.2
Café	65	3.5
Arachides	47	2.5
Patates	33	1.8
Canne à sucre	31	1.7
Poireaux et autres légumes alliacés	21	1.1
Gingembre	19	1.0
Pois Congo	19	1.0
Malanga, Taro	15	.8
Autres cultures oléagineux,(Tournessol, palmier à huile, roroli, Ricin)	13	.7
Diri	8	.4
Cacao	6	.3
Manioc amer	6	.3
Carottes	3	.2
Chou	3	.2
Autres légumes à pépins (Poivron)	1	.1
Piments(capsicum spp.)	1	.1
Tomate	1	.1
Total	1849	100.0

2.7.2.- LES PREMIERS PRODUITS SEMENCES PREPARES ET DISTRIBUES PAR LES GPAS EN 2020 SONT IGNAME, POIS (HARICOT), MAÏS, MANIOC, BANANE SELON LES SEMENCES DISTRIBUEES PAR QUELQUES GPAS

Ce sont les mêmes produits classés en première position qu'on retrouve dans les semences distribuées et vendues par les GPAS comme le montre le tableau 16.

Tableau 16 : semences produites et distribuées par les GPAS de la Grande Anse

SEMENCE	1- KODEMO	2- ROPAGA	3- APAV	4- AEPGA	5- MOZAP	6- ADAIB	7- COPRAVPAB	8- GPASAP	9- APEG	10-APB	TOTAL	%
1.Igname		500,000			100,000	200,000	3,000,000	3,000,000			6,800,000	45.93
2.Pois		500,000	75,000	15,000		125,000		2,600,000		14,000	3,329,000	22.48
3.Chou et al		1,000,000	480,000						500,000		1,980,000	13.37
4.Maïs		700,000	250,000	75,000				300,000			1,325,000	8.95
5.Banane				150,000	400,000					112,000	662,000	4.47
6.Manioc			250,000	100,000	100,000					126,000	576,000	3.89
7.Epinard	45,000										45,000	0.30
8.Patate					30,000						30,000	0.20
9.Aubergine	25,000										25,000	0.17
10.Gombo	15,000										15,000	0.10
11.Arachide										14,000	14,000	0.09
12.Piment	5,000										5,000	0.03
TOTAL	90,000	2,700,000	1,055,000	340,000	630,000	325,000	3,000,000	5,900,000	500,000	266,000	14,806,000	100

Par ailleurs, parmi les produits en première ligne, le chou a fait une percée exceptionnelle. La rentabilité de cette culture justifie très bien cette percée. L'encadré qui suit montre que la culture des choux dans une habitation de la commune de Dame Marie génère de la valeur ajoutée importante par hectare.

Encadré 8 . Le terroir à choux de KODEMO à Montagnac : La force et la réussite de l'agriculture de montagne. La pertinence du choix de la culture des choux

KODEMO : Komite Devlopman Montanyak est l'une des rares organisations type GPAS dont le nom met en évidence une localité/habitation où l'association a pris naissance. C'est là un marqueur que les 25 membres à la base de ce comité voulaient en 2007 pour montrer que l'agriculture de montagne à Montagnac compte beaucoup plus particulièrement quand il s'agit de microclimats propices aux légumes et particulièrement quand il s'agit d'un terroir très favorable à la culture du chou très rentable en Haïti malgré les conditions difficiles de production et de commercialisation : pas d'eau d'irrigation même l'eau potable est difficile d'accès, mauvaise route de pénétration pour sortir le chou du lieu de production, etc.

De mémoire d'exploitants, les choux ont commencé à être pratiqués de façon soutenue depuis 1987 en culture pure.

KODEMO a choisi les légumes avec, 1) le chou comme culture principale sans négliger les autres qui viennent après par ordre décroissant suivant : 2) épinard, 3) tomate, 4) piment piqué, 5) gombo (7 semaines entre autres, 6) poivron, 7) aubergine, 8) poireau. KODEMO a décidé de préparer des semences de légumes locaux, de les conserver et de les distribuer. KODEMO est, dans le département, le premier producteur semencier d'épinards, de tomates, de piments piqués, de gombos, d'aubergines.

Selon le Président de KODEMO, 260 hectares de terre seraient plantés à Montagnac (3 saisons) soit plus de 16,0% de la superficie plantée en chou dans l'ensemble du pays (la superficie totale en chou serait de 1600 ha selon DIB 2005)

KODEMO est le grand promoteur de culture de chou. KODEMO privilégie la variété de chou KKCROSS parce que, selon les dirigeants, KKCROSS est la variété la mieux adaptée aux sols peu fertiles de Montagnac d'autant plus que le chou est cultivé sans engrais chimique. La semence est vendue dans des sachets de 10 grammes (450 gourdes). Ce qui n'est pas le cas avec la variété TROPICANA, ou la variété PROFIT (très légère et donnant beaucoup plus de feuilles mais plus sensible aux chocs lors du transport. La variété la plus récemment introduite, la RESISTCROWN, plus petite mais plus résistante au transport est l'objet de suivi de la part des planteurs. A noter l'existence d'une variété rustique dénommée chou Karèt qui ne pousse pas et qui a des vertus médicinales. L'un des facteurs qui ont aidé dans l'expansion de la culture des choux est l'existence dans l'habitation d'une propriété de 90 carreaux de terre appartenant à la « Mission Par La Foi » qui n'est plus fonctionnelle. La propriété, gérée par des gérants nommés par la Mission, a été cultivée par des métayers et des fermiers jusqu'à ce qu'aujourd'hui les terres soient prises en jouissance par les occupants. Il s'agit là du mode de faire valoir dont les GPAS pourraient s'inspirer pour prendre en affermage des terres de grands propriétaires absenteïstes qui les donneraient en fermage à des petits producteurs pour des cultures rentables tels les choux, ou l'igname jaune ou *guinen*. Les terres permettraient non seulement aux GPAS de dégager des revenus, mais aussi de produire des plants de semences à vendre.

Pour information, le prix de gros de la douzaine de choux varie entre 250 gourdes jusqu'à 1000 gourdes en période de rareté. Un hectare peut donner un minimum de 1 200 douzaines ou 14 400 têtes de chou. Vendu au prix le plus bas de 250 gourdes/douzaine ou environ 21 gourdes/tête de chou. Cela donnerait 302 400 gourdes/hectare de produit brut et 70% de taux de profit après déduction des coûts de production (45,000 gourdes de semences pour 100 sachets de 10 grammes pour 1 carreau, travaux de pépinières, repiquage, après préparation de sol) soit 211,680 gourdes de profit brut par hectare.

Par ailleurs, au marché de Jérémie, à la date du 11 Avril 2021, la tête de chou de type KKCROSS se vendait entre 100 et 125 gourdes en provenance de Duchity ou de Désormeau. Il y avait aussi des gros choux de la République Dominicaine plantés avec engrais au prix de 150 à 175 gourdes.

Les contraintes de la culture sont des contraintes de compétition sur les marchés, de transport et des mauvais états des routes, de rareté d'eau pour la pépinière, de sécurisation foncière des terres à planter en chou, de disponibilité de semences (rareté de la variété KKCROSS) Autant de points auxquels les GPAS doivent trouver des réponses. De toutes les façons, il est clair que les choux de Montagnac sont produits sans intrants chimiques et sont un légume naturel pouvant être qualifié de Bio, très apprécié par les consommateurs dans la gastronomie populaire pour les « touffés ».

A titre de comparaison, il est indiqué d'analyser un compte d'exploitation issu de Salagnac et qui concerne la production des choux conventionnels avec engrais chimique et pesticide chimique. Cela donne des résultats différents en termes de marge brute représentant 33%.

Produit/zon e	Productio n en livre	Prix de vente (gdes/Unité)	Produit brut en valeur (Gdes)	Préparatio n sol	Semence s	Engrai s	Sarclage	Récolte	Charge totale en gourde s / ha	Marge en gourdes / ha	Mar e / l
Choux plateau humide	79,100.00	15.49	1,225,000.0 0	250,000.00	45,000.00	275,000	150,000.0 0	100,000.0 0	820,000	405,000.0 0	33

A noter que KODEMO reçoit depuis quelques mois une aide financière d'EPER pour organiser du *cash for work* pour l'entretien des routes soit à l'heure actuelle 5 équipes de 11 personnes soit 55 personnes avec un chef de chantier, un contremaître pour la somme de 500 gourdes/jour pour chaque équipe et 10 ouvriers à 300 gourdes/jour par équipe, soit 270 000 gourdes/an. Cette aide était deux fois plus importante l'année antérieure pour l'entretien des routes.

Le calendrier agricole de plantation/récolte du chou à Montagnac est :

- Repiquage : Octobre - récolte : Décembre (vente pour Noël et nouvel an)
- Repiquage : Janvier - récolte Mars (vente pour les Pâques)
- Repiquage Juillet – récolte Septembre (vente pour liquidités pour la rentrée des classes). Les autres lieux où le chou est cultivé dans une moindre mesure sont Duchity dans la commune de Pestel et Gélén dans la commune de Marfranc.

2.7.3.- SATISFACTION DES SONDES

La satisfaction de 82% des 249 membres d'associations sondés concernant la préparation et la distribution de semences par les GPAS confirme globalement la pertinence des choix opérés

Il a paru indiqué d'effectuer un sondage auprès des bénéficiaires de quelques activités de distribution de semences subventionnées pour dégager les points forts et les points faibles de ces activités selon la population.

De l'analyse de la synthèse des résultats des sondages, il apparaît que :

- 82% des sondés sont globalement satisfaits du système de production et de distribution des semences à qualité déclarée (SQD). Il faut rappeler que ces semences sont l'objet de subvention ;
- 18% des sondés ont formulé des réserves sur les systèmes établis. Il s'agit des points faibles les plus couramment cités qui sont mis en évidence ci-dessous :

- ✓ Beaucoup de gens présents lors de la foire n'ont rien trouvé ;
- ✓ Il faut plus de semences ;
- ✓ Tous les exploitants présents n'ont pas trouvé de produits subventionnés ;
- ✓ Mauvaise méthode de distribution ;
- ✓ Trop loin des champs des exploitants ;
- ✓ Trop de fournisseurs venant d'autres communes ;
- ✓ Fournisseurs du lieu de vente devraient être privilégiés ;
- ✓ Le financement *cash* est à considérer pour d'autres intrants (fumier) ;
- ✓ Le volume de transaction est trop faible ;
- ✓ Coût élevé des facilités de transport (40,000 gourdes pour un camion de 700 sacs de fumier de Fond-rouge Dayer à Bariadel) ;
- ✓ Nécessité de prêts pour produire des semences de meilleures qualités (fournisseurs) ;
- ✓ Les semences devraient être un marché captif pour les exploitants de la localité ;
- ✓ On a besoin de plus de semences en Septembre/Octobre surtout ;
- ✓ On a besoin de *cash* à titre de prêt ;
- ✓ On a besoin de plus de semences d'ignames ;
- ✓ Problèmes liés au taux d'humidité élevé des semences de haricots ;
- ✓ Nécessité de liquidités, au moins à titre de crédit ;
- ✓ Il y a besoin de plus de semences de QUALITÉ, de semences de base ;
- ✓ Les foires ne donnent pas suffisamment de place aux intrants permettant de résoudre les contraintes de fertilité des sols (vermicompost, bocashi, fumure organique, déchets de biogaz, biochar, rhizobium, mycorhizes, etc.) Autant d'innovations à développer ;
- ✓ Besoin de techniques nouvelles pour combattre le « Maroca » ;
- ✓ Besoin d'outils (houe, pince, machette, etc.) en plus de semences ;
- ✓ Besoin d'encadrement technique ;
- ✓ A Beaumont/haute altitude les sondés réclament en tout premier lieu des plantules de café ;
- ✓ A Anse d'Hainault, sur 26 sondés, 10 d'entre eux mettent en première position le gingembre et 15 parmi eux choisissent l'igname comme produit prioritaire.

Force est de conclure que malgré de petites réserves, les exploitants sondés dans 6 communes lors des foires agricoles à Dame Marie, Beaumont, Roseaux, Les Irois, Anse d'Hainault, Marfranc non seulement se sont dits satisfaits, mais encore ont reconfirmé les produits clés comme igname, haricot (pois), banane, ainsi que quelques produits de terroir comme gingembre, ricin.

Tableau 17. Résultats des sondages dans les foires agricoles

Commune	Section n° Com.	Habitation	POUR	Points-forts	CONTR	Points-faibles	Produits privilegiés	Transactions fournisseurs
Dame-Marie	Baria el	Brèche	35% sur 41% soit 85%	→ Possibilités de choix de semences d'igname et autres → Facilités de vente pour producteurs	6 sur 41 Soit 15%	- Mauvaise méthode de distribution. - Trop loin des champs des exploitants. - Trop de fournisseurs venant d'autres communes. - Fournisseurs du lieu de vente devraient être privilégiés. - Le financement cash est à considérer pour d'autres intrants (fumier). - Le volume de transaction est peu. - Prêt pour produire des semences de meilleures qualités (Fournisseurs). - Information n'est pas de même niveau pour tous les fournisseurs.	✓ Igname (18 premier) ✓ Cacaoyer (4 premier) ✓ Cocotier (2 premier)	Igname, banane, fruitiers, café, forestiers, haricot, maïs, pois, cocotier, cacaoyer, ananas
Roseau	Grand vincen t	Reno (Distribution périodique des Associations Réseau Grain Reno. ARGR EPER)	28% sur 44% soit 63%	→ L'association facilite la réception de dons en semences	16 sur 44 soit 37%	- Les semences devraient être un marché captif pour les exploitants de la localité. - On a besoin de plus de semence en Septembre/Octobre surtout. - On a besoin de cash à titre de prêt. - On a besoin de semences d'igname. - Beaucoup gens n'ont rien trouvé	✓ Haricot (29 premier) ✓ Igname (9 premier) ✓ Maïs (25 deuxième)	Maïs, haricot
Beaumont	3 ^e section Au Centre	Sous-Mouline Foire CRS (09/2019) dernière avec coupon outils	38% sur 42% soit 90%	→ Coupon pour outils → Satisfaction dans les principaux produits demandés (banane, haricot, igname)	4 sur 42 soit 10%	- Nécessité de cash. - Besoin d'encadrement technique. - Il faut plus de semences. - Tous les exploitants n'ont pas trouvé. - Problèmes liés à l'humidité élevée de semences de haricot	✓ Banane (12 premier) ✓ Haricot (10 premier) ✓ Igname (9 premier) ✓ Ricin (5 premier)	Banane, haricot, Maïs, ricin
Marfranc	Marfra nc	Gelin Asosivasvon Fô: Gelin (APFG) 09/2019 Formation + fiche de distribution + rendez-vous distribution	39% sur 41% soit 95%	→	2 sur 41 soit 5%	- Il y a besoin de plus de semences de QUALITÉ - Les foires ne donnent pas suffisamment de place aux intrants permettant de résoudre les contraintes de fertilité des sols (vermicompost, bocashi, fumier organique, déchets de biogas, biochar, rhizobium, mycorhizes, etc. Autant d'innovation à développer	✓ Haricot (14 premier) ✓ Igname (14 premier) ✓ Maïs (3 premier) ✓ Canne à sucre (1 premier)	Haricot, Igname, Banane, Maïs, Manioc, patate, piment, arachide.

Communes	Comm. u. d. 2e p. 10	Participations	En bon	Points forts	En commun	Points faibles	Principales productions	Productions
Irois	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e	Divino, Débaucher, Tilletan Distribution de ARDI (Association des Rassembleurs pour le Développement des Irois), Financement FAO. Octobre 2020.	30 sur 35 soit 100%	> → Bonne méthode de distribution. > → Beaucoup de discipline et de l'ordre.	0 sur 35 soit 0%	> Besoin plus de semences, d'outils. > Besoin de technique innovatrice. > Besoin de technique nouvelle pour combattre le « Maroc » .	✓ Igname (19 premier) ✓ Haricot (9 premier) ✓ Arachide (4 premier)	Patate, manioc, haricot, maïs
Beaumont	1 ^{er}	La Cadonne, Cassanette	13 sur 21 soit 62%	> → Satisfaction de principales cultures (Igname, Banane) > → Bien organisée	8 sur 21 soit 38%	> Doit faire l'objet d'un plus grand nombre de planteurs > Besoin d'accompagnement financier > Besoin d'outils agricoles	✓ Igname et haricot (10 premier chacun) ✓ Maïs	
Beaumont	3 ^e	Bernard, Balance	20 sur 30 soit 67%	> → Bonne organisation > → Besoin de finance	10 sur 30 soit 33%	> Tout le monde n'a pas trouvé > Besoin de finance pour produire plus > Besoin d'encadrement financier et de marché pour écouler les produits récoltés	✓ Café (18 premier) ✓ Igname (7 premier) ✓ Haricot (5 premier)	
Anse d'Hainault	1 ^{er}			> →		>	✓ Igname (15 premier) ✓ Gingembre (10 premier)	
TOTAL			203 sur 249 soit 82%		46 sur 249 soit 18%			

2.7.4.- LA DEMANDE EFFECTIVE ET LA SATISFACTION DE LA DEMANDE

Des calculs ont été effectués sur les besoins en quantité de semences. Les chiffres de superficie annuelle plantée par culture ont été pris en compte. On a utilisé les doses de semis généralement recommandées en Haïti en kilo par hectare. Enfin, les besoins potentiels de la Grande Anse ont été estimés. Ce calcul a été ainsi fait, fort de la pertinence constatée des choix de semences des produits. On a estimé que cette demande est satisfaite à hauteur de 146 TM équivalent haricot sur un total demandé de 487 TM soit un pourcentage de 39%.

Tableau 18. La demande effective courante

Familles de plantes	Cultures	Superficies annuelles (ha)	Dose de semis (kg/ha ou plants/ha)	Besoins potentiels en semences en Kg et plants (millions de plants)	Estimation des commandes exécutées par 32 GPAS
Céréales	Riz	1,793.70	50	89,685.00	?
	Maïs	13,623.00	20	272,460.00	91 TM
Légumineuses	Haricot	24,568.00	60	1,474,080.00	27.5 TM
	Pois de souche	970.80	40	38,832.00	?
	Pois Congo	3,422.00	-	-	?
Tubercules	Manioc	5,600.00	10,000	56,000,000.00	830,500 boutures
	Igname	12,316.00	20,000	246,320,000.00	222 TM
	Patate douce	4,578.00	40,000	183,120,000.00	?
TOTAL			70170	487,315,057.00	

2.8.- A PROPOS DE L'IMPACT DES GPAS

2.8.1.- LE NOMBRE DE BENEFICIAIRES DES DONNS EST TRES LIMITE

En tout premier lieu, quelle est l'envergure/ampleur que prennent les interventions ? Sur les 63,000 exploitations enregistrées lors du Recensement Général Agricole 2009 ou lors des enquêtes plus récentes de la Banque Mondiale de 2019, il apparait que seulement 19% soit 11,970 reconnaissent avoir reçu une subvention/don de semences. **Ce qui est définitivement très peu.** 4,970 exploitants de la Grande Anse auraient reçu 146,000 kg de semences ou 12.20 kg par exploitant.

2.8.2.- IMPACTS SUR LES RENDEMENTS DE HARICOTS QUI CONNAISSENT UNE LEGERE HAUSSE

Il convient de comparer les performances constatées notamment au niveau des rendements des principales cultures dont on a entrepris la promotion des semences.

La moyenne des rendements des parcelles de haricot atteint le niveau 206 kilos à l'hectare soit 3.43 marmites pour une marmite plantée selon les données collectées lors des enquêtes 2021 dans toute la Grande Anse. 206 kg/ha est la moyenne arithmétique globale pour toutes aires agroécologiques confondues des 14 communes du département de la Grande Anse. Ces 206 kg apparaissent faibles quand on compare ce rendement à ceux obtenus par d'autres GPAS du pays qui annoncent des chiffres de rendement entre 271 et 601 kg/ha. « Voir page 26 tableau 4. Rentabilité financière comparée des activités au sein des GPAS (production de haricot) Source : FAO, Haïti ».

Tableau 19. Moyenne arithmétique des rendements des parcelles de haricots

Commune	Nbre répondants	Rendement moyen (haricot) (kg/ha)
Total (14 communes)	492	206.63

2.8.3.- IMPACTS DES RENDEMENTS DE HARICOTS DANS 4 COMMUNES

Une autre comparaison des rendements obtenus pour les haricots dans les systèmes de culture de seulement 4 communes de Beaumont, de Pestel, de Corail, des Roseaux permet de montrer qu'entre 2002 et 2020, les rendements du haricot dans ces 4 communes ont passé de 209kg/ha selon l'étude de AGRICORP faite en 2002 à 244.96 kg/ha selon l'enquête de 2021 soit une hausse de l'ordre de 14.67% en 18 ans. Ce qui porterait à parler de légère hausse des rendements de haricot.

Tableau 20. Rendements moyens haricot dans 4 communes (Beaumont, Pestel, Corail, Roseaux)

Communes	Nbre répondants	Rendement moyen (haricot) (kg/ha)
Beaumont	146	233.11
Pestel	45	391.17
Corail	8	193.55
Roseaux	122	211.92
Total (4 communes)	321	244.96

2.8.4.- RENDEMENTS POUR LES HARICOTS SELON LES AIRES AGROECOLOGIQUES

La situation des rendements selon les aires agroécologiques est mieux appréhendée quand on analyse les données selon les aires agroécologiques considérées – plaine irriguée – plaine humide – plaine – plateau et montagne sèche – plateau et montagne semi humide – plateau et montagne humide.

Pour les haricots, les rendements calculés globalement cachent la réalité des résultats décevants annoncés pour les plaines sèches qui se révèlent très bas de l'ordre de 110kg/ha/récolte, pour les plateaux et

montagnes sèches qui sont de 130 kg/ha/récolte et pour les montagnes et plateaux semi humides qui sont de 177.11 kg/ha/récolte. Voir tableau 20.

Tableau 21. Rendements moyens par aire agro écologique des haricots (kg/ha)

Aire agro écologique	Rendement Moyen
Montagne et plateau Humide	221.12
Plaine irriguée	160.85
Montagne et plateau semi Humide	177.11
Plateau et montagne sèche	132.71
Plaine sèche	110.48

2.8.5.- IMPACTS SUR LES RENDEMENTS DU MAÏS QUI ONT BAISSÉ

Les rendements du maïs ont montré un niveau de 137.26 kg/ha qui est relativement bas par rapport au rendement généralement obtenu dans les autres zones du pays.

Tableau 22. Rendement moyen du maïs

Commune	Nbre répondant	Rendement moyen (Maïs) (kg/ha)
Total (14 communes)	116	137.26

De plus les rendements du maïs marque une tendance à la baisse quand on fait la comparaison entre les 4 communes pour les chiffres de 2002 et ceux de 2021. Les calculs effectués montrent que les rendements moyens sont passés de 236.43 kg/ha en 2002 par récolte à 192.77 kg/ha par récolte, soit une baisse de 18.46% sur 18 ans.

Tableau 23. Comparaison du rendement du maïs (2002-2020)

Rendement maïs 2002	Rendement maïs 2020	Baisse/an
236.43kg/ha ???	192.77 kg/ha	1%

Tableau 24. Rendement moyen du maïs dans 4 communes (Beaumont, Pestel, Corail, Roseaux)

Commune	Nbre répondants	Rendement moyen (Maïs) (kg/ha)
Beaumont	16	155.03
Pestel	3	168.17
Corail	9	234.14
Roseaux	13	216.25
Total (4 communes)	41	192.77

2.8.6.- L'IMPACT DE LA CULTURE DE L'IGNAME EST NOTABLE EN TERMES DE REVENUS SUR LES TERROIRS DE SOLS ROUGES DE MONTAGNE HUMIDE ET SEMI HUMIDE EN PARTICULIER.

Ces sols ont trouvé leur vocation de production d'igname jaune avec un goût particulier et les meilleurs prix. L'igname est plus rentable que le café, le cacao, la banane, les haricots et encore plus que le maïs le produit le moins rentable à l'heure actuelle dans la Grande Anse. Noter que les aires agroécologiques de moins de 1000 mètres ne peuvent plus produire du café à cause de la hausse de la température et des sécheresses prolongées avec les changements climatiques. Dans un contexte où le MARNDP repense complètement l'aménagement du territoire, en proposant de monter le café à des altitudes plus de 1000 mètres, en suggérant de faire passer le cacao à plus de 800 mètres tandis qu'il arrivait dans la Grande Anse à peine à 500 mètres ; confirmer l'igname dans ces positionnements entre 500 et 1000 mètres est une nécessité. L'igname s'est imposée comme un produit à haute valeur marchande et à haute valeur ajoutée

qui fait passer les familles à des revenus de plus de 2 USD par jour. En 2009, la superficie en igname était de 12,316 Ca. En 2012, les enquêtes ont révélé que la superficie de l'igname a augmenté de façon sensible.

2.9.- A PROPOS DE LA DURABILITE DES GPAS

Durant bientôt 35 ans, les GPAS ont tenu la route en combinant avec les circonstances faites de mauvaise gouvernance, de catastrophes naturelles, de cyclones, de sécheresses prolongées au point que les catastrophes sont devenues comme un fonds de commerce pour les GPAS. Pendant 35 ans, ils ont montré leur capacité à accompagner leurs membres dans l'adversité. Il faut donc continuer à compter sur les leaders comme sur les membres de base, sur les multiplicateurs semenciers et sur les distributeurs qui permettent aujourd'hui de rechercher la bonne voie à prendre dans les prochains jours, les prochains mois et même les prochaines années. Ces GPAS ont aujourd'hui à leur tête des personnalités expérimentées dans la gestion des groupements, avec un savoir-faire éprouvé dans la préparation des semences. Ces dirigeants devenus leaders comme Macsen Télémaque Stanislas Jean Jacques, Gilbert Saint Juste, Simon Serge Juste, Télusma Jean Daniel, Saint Juste Jean Fridel, Jean Charles Marie Maude, Roger Descorbeth, sont des leaders connus dans le secteur semencier national ayant accumulé sur plusieurs dizaines d'années de travail de terrain une expérience dans la production de semences, de produits agricoles et d'élevage et la gestion des Organisations Communautaires de Base. Plusieurs d'entre eux ont déjà passé la cinquantaine. Aujourd'hui, les groupes les plus récents voient une nouvelle génération apparaître. (voir David Nazaire, Alain Fortuné, Judson Nazaire, Monclair Reluck, Kinkis Octave, Azor Fritz Gerald) Il est clair que les GPAS sont un bon terrain pour l'apprentissage et l'émergence de leaderships agricoles.

Les caisses populaires de la Grande Anse se sont développées. Les Mutuelles de Solidarité sont en pleine essor. Les Tipa Tipa ont progressé. Les GPAS peuvent servir de fer de lance pour l'agriculture du département parce que le moteur du développement ce sont les ressources humaines qui existent dans le département et qui sont capables d'assurer la durabilité des actions.

Du point de vue de la durabilité environnementale, les GPAS sont en face d'une situation mitigée. D'une part jusqu'à présent l'agriculture dans la Grande Anse est une agriculture naturelle bio. Il n'y a presque pas d'engrais chimiques utilisés, ni de pesticides chimiques. Cependant, il y a dans quelque rare zone une tendance à aller vers le chimique comme à Plaine Martin dans la commune de Pestel.

Il y a aussi la tendance à étendre les cultures sarclées comme les haricots et le maïs qui favorisent l'érosion. Il y a aussi le fait que la matière organique de qualité est rare avec la réduction du cheptel bovin, porcin et ovin. Les GPAS comme la DDAGA doivent adresser ce problème de manque de matière organique à appliquer pour augmenter la fertilité des sols.

2.10.- PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS SUR L'EVALUATION DES GPAS

Les principales conclusions sont :

- Les activités de promotion des semences dans le département de la Grande Anse se sont développées de façon efficace durant les 20 dernières années. Ces activités se sont intensifiées avec le passage de 9 à 32 GPAS entre 2016 et 2020. Les GPAS ont remplacé de fait les UPSA en BIA (Boutiques d'Intrants Agricoles), les BS (Banques de semences) de façon efficace.
- Le nombre de GPAS avec majorité de femme à zéro en 2011 est passé à 9 en 2020 avec 41% de femme totalisant 1043 femmes sur 28143 de membres de GPAS.
- La décentralisation des opérations a généré une décentralisation des décisions du bureau central du MARNDR au SNS au bureau de la DDAGA sous la pression des associations diverses impliquées dans la production/distribution de semences.
- Les associations engagées ne sont pas des associations de producteurs de semences à proprement parler seulement 10% des membres sont des multiplicateurs semenciers. Ces sont plutôt des

organisations communautaires qui jouent le rôle d'interface entre la population et les organismes de développement. Ces organisations communautaires interviennent dans différents domaines : construction/réparation d'écoles, réhabilitation de routes, formation en animation, transformation des fruits, reboisement, préparation de café lavé, production et distribution de semences.

- Les paysans continuent à être les responsables du maintien des variétés et de la biodiversité. Il a été possible dans le cadre des travaux d'évaluation de constituer une collection de variétés de haricot et de riz comme preuve de la place des paysans dans la conservation de la biodiversité.
- Au niveau efficience, les rendements actuels en haricot ont connu une légère tendance à la hausse. L'efficience des GPAS s'est matérialisée par des taux de profit de 12 à 48% pour le haricot, le maïs, l'igname et les drageons de banane. Ce qui a beaucoup aidé les GPAS à se maintenir. La rentabilité des semences d'ignames (igname jaune) avec 26% des marges brutes a beaucoup soutenu les GPAS dans les terroirs appropriés comme les sols rouges de Beaumont où l'igname a pratiquement remplacé la culture du café en déclin à cause de la hausse de température générale et des sécheresses prolongées.
- La culture des choux et d'autres légumes (épinards, gombo) s'est développée notamment à Montagnac sous la pluie (sans irrigation) et avec des marges brutes élevées et a contribué à la tendance à donner plus de place à l'agriculture de montagne. La réussite de plusieurs variétés exotiques de chou : KKCROSS (venant bien dans des sols peu fertiles), Tropicana, Profit, Resist Crown (résistant aux chocs lors des transports) ont montré la capacité de la petite agriculture familiale marchande à s'adapter et à chercher à reconquérir le marché local envers et contre l'importation de choux et d'autres produits venant tant de la République Dominicaine que d'autres pays exportateurs.
- Les choix de semences subventionnées sont pertinents. Les enquêtes montrent que les spéculations retenues pour être subventionnées sont conformes aux systèmes de cultures et aux demandes des 1,696 exploitants enquêtés dans toutes les communes.
- Les sondages effectués révèlent la satisfaction de 82% des enquêtes dans 6 communes par rapport services des GPAS et des associations. Les sondages révèlent de plus que les exploitants veulent que leurs localités participent à la fourniture des intrants dans les foires de semences. Les sondages montrent que les exploitants ont un grand besoin de liquidité pour acquérir d'autres intrants (fumure organique) et payer les vendeurs de force de travail pour la préparation du sol et les travaux d'entretien.
- De l'avis de plusieurs professionnels, une dizaine d'associations GPAS sont citées parmi les plus capables. Ce sont : GPASAP, ASAEGA, JFTAES, MOZAP, ARGR, ACDEG, UCARB, APFG, COPRAVPAB. La caractéristique la plus importante est la capacité de l'association à continuer à fonctionner par ses propres ressources techniques et financières sans l'aide d'ONG sans être obligatoirement subventionnée à partir de marges brutes de plus de 26 %.
- Plus de 21 institutions ont été citées par les exploitants pour avoir fortement contribué au développement du secteur semencier du département de la Grande Anse. On peut citer par ordre alphabétique les plus engagées telles ACODIFA, ADRA, AMAGA, Ambassade d'Allemagne, BID, CAMPECINA, CARE, Croix-Rouge Allemande, CRS, EPER, FAO, FONDATION LESPOIR, GRAMIR, KALEOS, MARNDR/PITAG, MINUSTA, ONU FEMME, PADF, PAGAI, PAM, ROTARY CLUB. Il faut bien noter aussi des organismes tels le PAM très présents en Haïti et dans la Grande Anse dans l'aide alimentaire en général et l'approvisionnement des cantines scolaires en particulier.
- L'impact des interventions sur les semences n'est plus à démontrer sur les GPAS eux-mêmes en vie grâce à des activités comme la production de semences d'igname (39.2% de marge brute), la

production d'igname (55% de la marge) grâce à la production de haricot, ou des semences et production de légumes. Cependant il faut souligner le nombre limité d'exploitant directement bénéficiaires de subvention (5,348 selon les enquêtes).

- Un des points forts des GPAS est constitué par la propriété de plus de 27 carreaux, valant près de 10 millions de gourdes et des dépôts/maisons valant 14 millions de gourdes.
- Le nombre d'exploitants reconnaissant avoir bénéficié directs des semences représentent 19% des exploitants enquêtés et en tenant compte des 63,000 exploitants de la Grande Anse on a 11,970 exploitants qui est un nombre limité de producteurs.
- Les 32 GPAS entendent relancer l'agriculture dans la Grande Anse avec la mise en avant de produits phare comme l'igname, le chou, les haricots en 3 saisons, etc.
- Ils entendent préserver les espèces, variétés paysannes rustiques, résistantes, résilientes de riz de montagne de 3 mois à semer, de haricots de 2 mois 10 jours résistants à la sécheresse, etc.
- Ils entendent créer un Label DDAGA/GPAS GA qui chapeautent ces 32 GPAS pour qu'ils fonctionnent selon une réglementation pour les semences de base à multiplier, les champs semenciers, l'emballage des semences et les normes de traitement et de conservation des semences. Une réglementation devrait être retenue pour la gouvernance des GPAS : processus de décision, gestion transparente des finances, gestion des ressources humaines, etc.
- Ils entendent renforcer toutes les organisations GPAS en coopératives bien structurées.
- Ils souhaitent monter une union ou des unions de coopératives pour les semences de la Grande Anse. Chaque union est constituée de 5 coopératives de premier niveau reconnues par le Conseil National des Coopératives (CNC).
- Ils veulent ouvrir au sein d'une union de coopératives de la Grande Anse, un atelier école où sont produites, sélectionnées, multipliées et distribuées des semences de qualité. Cette union de coopératives est une plateforme multidimensionnelle avec silos et entrepôt de stockage, génératrice de capacité, usine de transformation de céréales et d'aliments pour bétail, atelier de murissement de fruits avec les facilités de transport, etc.
- Cet atelier-école soutient la formation permanente en milieu rural. Cet atelier-école fournit à ses coopératives membres l'assistance technique pour disposer de semences prébase, de semences de base, et inspecter et contrôler les champs semenciers selon des coûts tout à fait abordables.

La conclusion est aussi que l'Etat doit apporter aux 32 groupements :

- une dotation spéciale en fonds de roulement à chacun d'entre eux ;
- une aide pour constituer le label DDA/GPASGA, pour consolider les coopératives existantes, pour monter la ou les unions de coopératives GPAS, mettre en place l'atelier-école plateforme multidimensionnelle et apporter à toute cette nouvelle architecture institutionnelle tous les supports techniques, organisationnels et financiers nécessaires.

TROISIEME PARTIE : CREER ET GERER DES GPAS. GUIDE

3.- POUR LA CREATION D'UNE PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE DES GPAS DE LA GRANDE ANSE

A partir de l'historique et du diagnostic formulés dans la première partie de ce document, à partir de l'évaluation des GPAS réalisée dans la deuxième partie, les 32 GPAS existants ont intérêt à réfléchir sur la formulation d'une vision commune. Les GPAS doivent chercher à s'enraciner dans la modernité pour gagner des parts de marché et surtout pour satisfaire la demande des agriculteurs de la région confrontés à un contexte de dérèglement climatique.

Pour cela, les GPAS sont invités à faire évoluer leur statut et leur mode de fonctionnement. La démarche proposée est : la création d'un label commun à tous les GPAS, le renforcement de toutes les organisations GPAS en coopératives bien structurées, la création d'une Union de coopératives de la Grande Anse, la création d'une plateforme multidimensionnelle/atelier-école GPAS à l'intérieur de l'Union.

3.1.- LA CREATION D'UN LABEL COMMUN A TOUS LES GPAS

La création du label commun à tous les GPAS de genres label de qualité DDA/GPASGA. Un sceau est créé et est apposé sur tous les papiers à entête de tous les GPAS. Pour cela, les GPAS conviennent d'une réglementation minimale à suivre par tous ceux-là qui utilisent en commun ce sceau de qualité pour les semences. Cette réglementation concerne les semences de base à multiplier, les champs semenciers et la manière de les gérer. Cette réglementation définit les normes de traitement, de conservation et d'emballage des semences. Cette réglementation doit être validée par tous pour la gouvernance des GPAS : processus de décision, gestion transparente des finances, gestion des ressources humaines, modalités comptables, modalité d'inspection, modalités d'audit, modalités et périodicité de formulation de rapports, etc.

Un modèle de label est en page suivante.

3.2.- LE RENFORCEMENT DE TOUTES LES ORGANISATIONS GPAS EN COOPÉRATIVES BIEN STRUCTURÉES

Le renforcement des organisations GPAS en coopératives passe par une connaissance des lois coopératives, les principes, la constitution la composition, les organes de décision, les avantages économiques, le fonctionnement économique ainsi que la maîtrise des outils de gestion habituels d'une entreprise de coopération. Voir les détails de chacun de ces points dans le document annexé « Guide à l'intention des GPAS ». On a préféré choisir le modèle coopératif parce que c'est la forme d'entreprise sociale qui est régie au niveau national par une loi qui sert de référence admise par tout le monde. Elle contient des principes de fonctionnement qui veulent que tous les membres soient sur un pied d'égalité : UN HOMME, UNE VOIX est le principe qui régit les votes, quel que soit le nombre de parts sociales détenues par un membre. L'encadré suivant donne la date de l'apparition de la loi sur la coopérative en Haïti. Le succès des coopératives d'épargne et de crédit aujourd'hui est patent. Dans presque toutes les communes, on a vu durant les vingt dernières années, surgir des coopératives d'épargne et de crédit qui organisent le financement en milieu rural. Cela s'est fait avec des coopératives, avec un apprentissage continu de services de qualité, avec l'obligation pour chaque coopérative de fournir chaque mois des rapports financiers, avec des inspections/contrôles externes mensuels (par une firme étrangère, en l'occurrence DID) et par des audits annuels de firmes indépendantes. C'est à ce prix que des coopératives d'épargne et de crédit se sont données une base solide et ont pu se réunir en fédération. Une fédération appelée Le Levier a pu être montée, est fonctionnelle depuis le 30 Juin 2007. Le Levier a commencé avec 14 coopératives d'épargne et de crédit et a aujourd'hui plus de 29 coopératives fédérées et 13 membres non fédérés.

Figure 11 : Modèle de label



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTERE
DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE**

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
(Loi du 17 juillet 1954)**

A TOUS CEUX QU'IL APPARTIENDRA

No : 127 Reg. 21

DUREE: 10 ans
Renouvellement du No. :
Date d'expiration : 14 janvier 2023

Il est certifié qu'aux termes de la Loi sur les Marques Fabrique et de Commerce, Messieurs DURET Paul, SAINT DIC Roosevelt, VOLNY Grégoire, propriétaires, demeurant et domiciliés, au # 173, Rue Jean Paul II, Turgeau, Port-au-Prince, Haïti, identifiés respectivement aux Nos : 003-126-057-4, 003-124-719-1, 001-860-447-8, ont

Présenté une demande d'enregistrement du Nom Commercial:

«GROUPE AGRICORP»

Ce nom commercial consiste dans la dénomination ci-dessus indépendamment des styles, couleurs, dimensions et caractères des mots qui le composent.

IL sert à identifier une entreprise de services et de gestion de projets agricoles, agro-industriels et industriels

Enregistré à Port-au-Prince, le 14 janvier 2013

Le présent enregistrement confère au déposant le droit exclusif de possession et d'usage du Nom Commercial. Toute imitation, contrefaçon ou falsification sera punie conformément à la Loi. En aucun cas, il ne doit être assimilé à une autorisation de fonctionnement. Pour commencer les activités y relatives, le déposant devra se conformer aux lois, règlements régissant la matière.


Le Service de la Propriété Industrielle



C'est ce modèle de coopérative qui s'est renforcé qui porte à proposer aujourd'hui au GPAS la structure coopérative. C'est ce modèle qu'il faut promouvoir et montrer aux institutions de financement que le choix coopératif peut être un bon choix. Il faudra respecter les réglementations, accepter les contrôles externes et recevoir les formations appropriées d'institutions de type Développement International Desjardins (DID).

Encadré 9 . La loi et les principes de fonctionnement de la coopérative en Haïti

La coopérative

Le décret-loi du 2 avril 1981 définit les modalités de fonctionnement et le cadre juridique des coopératives.

Principes de fonctionnement

Les coopératives sont fondées sur les principes suivants :

- 1.- Adhésion libre et coopération volontaire des membres ;
- 2.- Taux d'intérêts limité payable sur les parts sociales ;
- 3.- Contrôle démocratique : un homme, une voix ;
- 4.- Ristourne du trop-perçu au prorata des affaires traitées avec la société et l'union ;
- 5.- Neutralité politique, ethnique et religieuse ;
- 6.- Opérations réalisées au comptant tant avec les sociétaires qu'avec les usagers ;
- 7.- Éducation des membres.

Les avantages économiques de la coopérative doivent être mis en exergue. La société coopérative ou une union de coopératives légalement constituée ont l'aide et la protection de l'État de la manière suivante (lois du 2Avril 1981) :

1. Il leur est accordé la préférence pour l'affermage de toute terre vacante du Domaine privé de l'État ;
2. Elles bénéficient des dispositions du Titre X de la Loi du 30 Mai 1973 modifiant la Loi organique de l'IDAI ;
3. Elles sont exonérées du paiement des taxes et impôts suivants :
 - Impôt sur le revenu ;
 - Droits d'Accises, à l'exception de ceux établis sur l'alcool et le tabac ;
 - Contribution foncière des propriétés bâties pour les locaux appartenant en propre à la Coopérative ;
 - Patente ;
4. Elle bénéficie de la franchise douanière à l'importation pour les articles suivants affectés exclusivement aux besoins de l'Entreprise :
 - Matériel et Équipement ;
 - Machinerie ;
 - Matériel roulant à caractère agricole et industriel ainsi que les pièces de rechange ;
 - Générateurs d'énergie ;
 - Matériel et fournitures propres à l'emballage des articles ou produits.

3.3.- LA CREATION D'UNE UNION DE COOPERATIVES DE LA GRANDE ANSE

Les GPAS souhaitent monter l'union de coopératives pour les semences de la Grande Anse. Cette union doit être constituée de 5 coopératives au moins de premier niveau reconnues par le Conseil National des Coopératives (CNC).

« L'Union agira en qualité de structure d'appui technique et financier, de contrôle, de promotion et de représentation de ses membres. Elle a pour objet de :

- a) protéger les intérêts de ses membres, favoriser la réalisation de leurs objets et promouvoir leur développement ;
- b) agir comme organisme de surveillance et de contrôle auprès de ses membres ;
- e) coordonner les activités de ses membres et leurs rapports avec d'autres organisations ;
- f) travailler de façon permanente au développement d'un réseau intégré, sécuritaire, fort, rentable et pérenne ;
- g) fournir à ses membres des services d'éducation, de promotion, de consultation, d'assistance technique et autres services semblables selon un plan d'orientation ;
- h) gérer la plateforme multifonctionnelle comme un atelier-école dans la production de semences diverses et le stockage de grains ;
- h) représenter ses membres auprès des partenaires, des autorités administratives et de tout organisme national ou international œuvrant dans des domaines similaires ;
- j) procéder au recrutement et, au besoin, à la révocation des directeurs généraux de ses membres, conjointement avec les membres concernés. Toutefois, en cas de manquement grave d'un directeur général constaté au rapport d'inspection, l'Union peut exiger qu'un membre congédie son directeur général et le membre est alors tenu de respecter la volonté de l'Union dans le délai qui lui est imparti ;
- k) ordonner, au besoin, la révocation de tout employé d'un de ses membres, autre que le directeur général, en cas de manquement documenté au rapport d'inspection ;
- l) élaborer et administrer des produits et services à l'intention de ses membres, de même qu'à l'intention de leurs membres ;
- m) exercer ou initier toute activité dans l'intérêt de ses membres. »

3.3.1.- JUSTIFICATIFS, OBJECTIFS ET BUTS DU PROGRAMME

Il s'agit donc pour la DDAGA de soutenir les OCB, les PME impliquées initialement dans les semences à travers les GPAS pour contribuer à l'accroissement de leurs activités et de leurs revenus à travers l'implantation de Label commun de qualité, de coopératives reconnues par le CNC, d'une Union de coopératives (au moins 5), et d'une plateforme multifonctionnelle équivalant à un atelier-école de semences et de grains. Ces entités participent au développement et à la modernisation de l'économie agricole du département de la Grande Anse.

Les buts ciblés sont, entre autres, de contribuer à :

- l'aménagement et à l'équipement productif et technologique des régions ;
- la diminution des pertes post récoltes ;
- l'approvisionnement et l'amélioration de la qualité des intrants biologiques (semences, engrais, pesticides) ;
- la fourniture des services stratégiques requis par les OCB et PME haïtiennes rurales et régionales ;
- la création d'emplois (ruraux, urbains et périurbains) ;
- la modernisation des opérations productives ;
- la décentralisation de la production et la formalisation des activités ;
- l'augmentation des revenus des exploitants agricoles et des agrotransformateurs ;

- l'exploitation de marchés niches et notamment ceux des cantines scolaires ;
- la mise en valeur optimale des actifs immobilisés (fonciers, équipements) ;
- les entités mises en place notamment la plateforme multifonctionnelle deviennent l'un des éléments clef de l'aménagement du territoire régional.

3.4.- LA CREATION D'UNE PLATEFORME MULTIDIMENSIONNELLE / ATELIER-ECOLE GPAS A L'INTERIEUR DE L'UNION

Les GPAS veulent ouvrir au sein d'une union de coopératives de la Grande Anse, un atelier école où sont produites, sélectionnées, multipliées et distribuées des semences de qualité. Cette union de coopératives est une plateforme multidimensionnelle avec silos et entrepôt de stockage, génératrice de forte capacité, usine de transformation de céréales et d'aliments pour bétail, atelier de murissement de fruits et facilités de transport, etc.

Le grand avantage de l'atelier-école est de pouvoir disposer :

- d'établissements et de constructions pour entrepôts et silos, d'installation de moulins et d'autres ateliers ;
- d'équipements (investissement) de toutes tailles à titre de subvention provenant des organismes d'aides (FAO, PAM, EPER, etc.) ;
- de plusieurs apprentis à faible salaire en formation ;
- de produits à vendre au grand public à prix rémunérateurs dans les marchés institutionnels ou privés pour dégager des marges brutes élevées.

Les marges brutes obtenues dans des conditions favorables permettent la reproduction de la force de travail, le renouvellement des investissements, le maintien/augmentation des fonds de roulement.

Cela donnera à l'Union des coopératives la capacité de satisfaire la demande locale dans une position de leadership sur ce qui est la base de l'agriculture : la semence. Chaque coopérative pourra toujours produire ses semences, les vendre sous son étiquette propre tout en utilisant le label commun après contrôle de l'Union qui dispose d'un laboratoire de qualité (pureté variétale, taux d'humidité, taux de germination, etc.). Un tel contexte exige de bien cibler les actions auprès des multiplicateurs semenciers (4,025) et auprès des intermédiaires distribuant les produits provenant de l'Union.

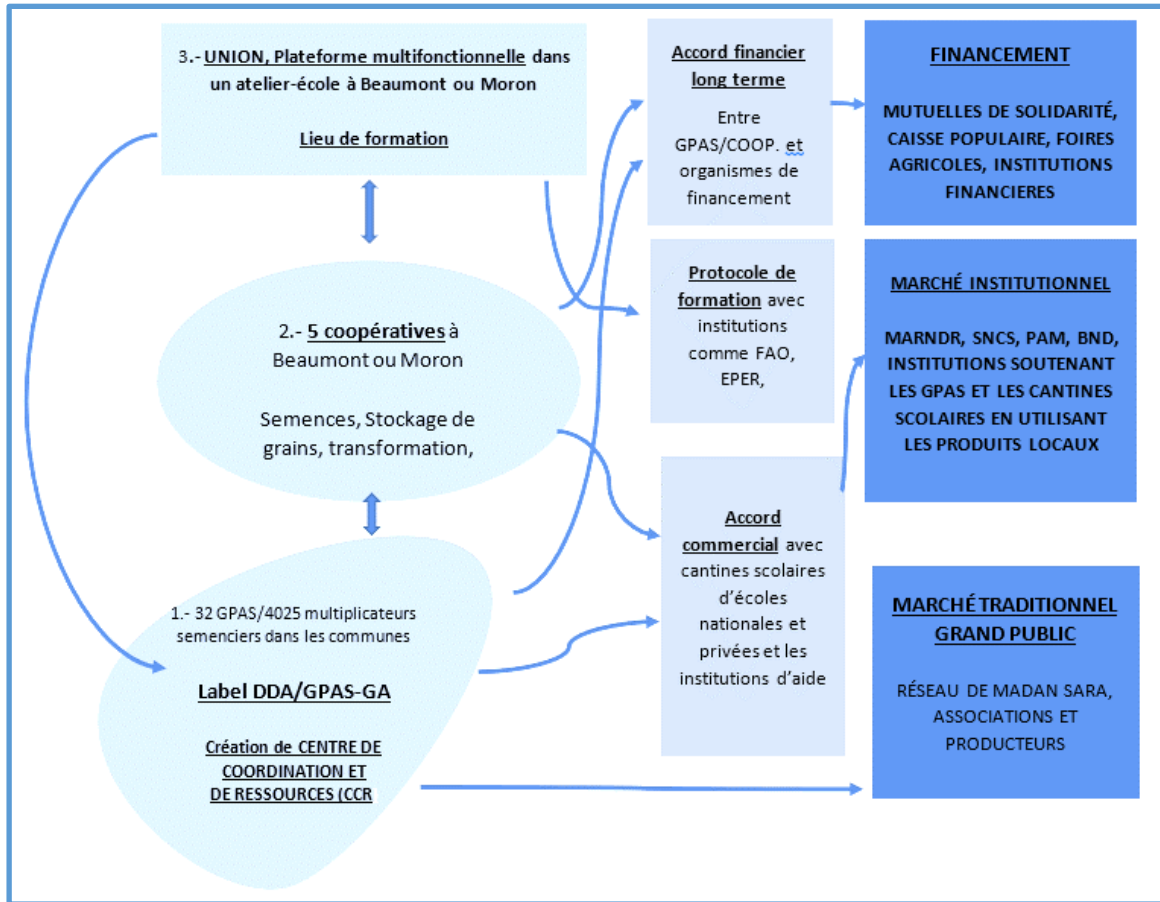
Des protocoles d'accord sont signés avec des institutions financières, des institutions chargées de l'organisation de l'aide alimentaire et des cantines scolaires.

Des protocoles sont signés avec des institutions internationales comme la FAO ou avec des institutions spécialisées cubaines, péruviennes, dominicaines pour l'assistance technique et la formation des cadres locaux de différents niveaux.

A l'année longue, des essais d'introduction, de conservation, de modes de distribution sont effectués par une équipe de professionnels (avec des spécialistes engagées de Cuba, du Pérou, de la République Dominicaine comme chercheurs et professeurs).

En résumé, la figure 12 présente la proposition d'architecture du système semencier du département de la Grande Anse avec les institutions et les liens institutionnels à renforcer en vue de la mise en œuvre d'un programme de semences dans la Grande Anse.

Figure 12 : Proposition d'architecture pour le système semencier du département de la Grande Anse avec les institutions et liens institutionnels à renforcer et la formation à promouvoir



Les GPAS créent un label de qualité. Ils formulent une réglementation commune. Ils se dotent d'un bureau dénommé **CENTRE DE COORDINATION ET DE RESSOURCES (CCR)** qui est financé par la DDAGA (fonds publics ou subvention de OI). Le CCR a pour siège la Direction Départementale Agricole de la Grande Anse. Le CCR répond de ses activités par devant le Directeur départemental agricole. Le CCR dispose d'une équipe légère formée de 3 professionnels en agriculture, en gestion d'entreprises et en commercialisation et d'une secrétaire administrative. Le choix de ses professionnels se fait par appel d'offre avec un cahier de charge précis. Le CCR mobilisera 5 millions de gourdes d'investissements en première année et 5 millions de gourdes pour le fonctionnement durant une année d'opération.

3.5. LES FONCTIONS DU CENTRE DE COORDINATION ET DE RESSOURCES (CCR)

- Comme son nom l'indique, il coordonne et anime l'ensemble des activités des GPAS ;
- Il aide les GPAS à formuler une réglementation régissant le label de qualité
- Il aide les GPAS dans la gestion de leur comptabilité ;
- Il aide les GPAS à préparer leurs états financiers mensuels et annuels et leurs plans d'action ;
- Il gère les conflits éventuels entre les GPAS ;
- Il recherche des marchés pour les GPAS ;
- Il facilite la relation entre les producteurs agricoles et les GPAS ;
- Il veille au maintien de prix équitables et transparents entre producteurs et les GPAS ;
- Il aide les producteurs à améliorer leur productivité et la qualité de leurs produits ;

- Il s'assure que le contrôle de qualité est effectué sur les semences et les autres produits ;
- Il assure l'interface entre les producteurs agricoles, les GPAS et les institutions financières (Banque de Développement, Banques Commerciales, Caisses Populaires, Mutuelles de Solidarité,
- Il veille à une bonne relation entre les GPAS et leurs salariés ;
- Il développe pour chaque GPAS un plan de formation professionnelle à l'intention des dirigeants, des multiplicateurs/producteurs semenciers, des employés où interviennent les entités de formation comme le MARNDR, la FAO, l'EPER, l'ORE, etc.

3.6.- OPPORTUNITE DE RENFORCEMENT DES GPAS : UNE STRATEGIE INSTITUTIONNELLE EN VUE DE L'AUTONOMISATION DE LA FILIERE SEMENCES - INTRANTS.

La proposition principale qui est faite pour les GPAS est de les considérer comme des groupes pouvant devenir des coopératives structurées et performantes dans le département. Chaque GPAS coopérative sera structurée ayant son propre fonctionnement, son propre marché et sa propre gestion financière se met ensemble avec les autres pour mutualiser certaines activités afin d'améliorer leurs résultats. Ces coopératives s'impliqueront dans :

- la multiplication de semences de base à partir de producteurs semenciers de proximité ;
- le stockage de semences après sélection, conditionnement et emballage pour la distribution ;
- le stockage de grains (haricot, maïs, pois de souche, pois congo) servant de stock de sécurité pour répondre à l'approvisionnement des populations de la Grande Anse ayant connu des désastres naturels (cyclones, sécheresses prolongées, inondations) ;
- l'entretien des voies de pénétration dans la localité et la section communales (cantonniers, équipement, etc.) ;
- la facilitation de transports en général de semences, d'intrants (engrais organiques), de matériaux de construction et de produits agricoles vers les marchés publics ;
- le développement de contrat avec ses semenciers et les exploitants en général ;
- la livraison de de matières premières à des usines de transformation de riz, de maïs, de canne à sucre ;
- l'organisation de circuit de distribution ;
- la recherche de marchés rémunérateurs locaux ou international ;
- Le sous affermage de terrains loués d'absentéistes ou de l'Etat ;
- La fourniture de services de surveillance et de contrôle auprès de ses membres ;
- la coordination des activités de ses membres et leurs rapports avec d'autres organisations ;
- le développement de façon permanente d'un réseau intégré, sécuritaire, fort, rentable et pérenne ;
- la fourniture à ses membres des services d'éducation, de promotion, de consultation, d'assistance technique et autres services semblables.

3.7.- UN PROFIL DE PROJET POUR LA PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE ATELIER-ÉCOLE DE SEMENCES

La plateforme multifonctionnelle sera établie dans une propriété de 5 ha en haute altitude entre 600 et 1000 mètres dans l'habitation à dans le voisinage d'un cours d'eau capable d'être capté pour pouvoir disposer de suffisamment d'eau pour la micro irrigation de champs semenciers et de pépinières de plantes diverses.

3.7.1.OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Développer une agriculture durable ;
- Protéger l'environnement (biodiversité, eau, sol) ;
- Préserver les ressources phytogénétiques ;
- Garantir la souveraineté alimentaire.

3.7.2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Maîtriser l'origine des semences et gagner en autonomie ;
- Développer la biodiversité cultivée ;
- Développer une agriculture faisant appel à des semences productives, rentable et adaptées aux contraintes de filières spécialisées ;
- Fournir une alimentation locale de qualité aux humains et aux animaux.

3.7.3. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Sélectionner et expérimenter des variétés de populations reproductibles et évolutives, adaptées à l'agriculture à faibles intrants, aux territoires ; avec une meilleure appétence et qui répondent à une demande des consommateurs (qualité gustative et nutritionnelle) ;
- Retrouver et/ou créer des savoirs et savoir-faire sur les variétés, les techniques de sélection de variétés populations, puis les diffuser ;
- Travailler collectivement entre agriculteurs et avec des chercheurs ;
- Implanter des équipements de transformation (de maïs, d'arachide, ...) ;
- Développer des pépinières d'arbres fruitiers, d'arbres fourragers, d'arbres forestiers, d'arbres énergétiques ainsi que des champs destinés à multiplier les différentes espèces ;
- Développer des circuits de distribution de différents produits avec des solutions aux problèmes liés au conditionnement et au transport ;
- Mettre au point des techniques de conservation des semences et au stockage conservation des différents produits ;
- Fournir des services de contrôle de qualité pour différentes semences et produits ;

3.7.4- LES INVESTISSEMENTS

Les différents investissements requis pour atteindre les objectifs recherchés sont les suivants :

Entrepôts de 600 m ² :	600,000.00 USD
15 silos de 26 tonnes	56,250.00 USD
Élévateurs de remplissage	20,000.00 USD
Equipements de séchage mécanique	40,000.00 USD
Tarare calibreuse	40,000.00 USD
Egraineuse et vanneuse	4,500.00 USD
Moulin à maïs et équipement prohandrie	50,000.00 USD
Dépôts de stocks de sécurité : container réaménagé de 40 pieds :	40,000.00 USD
Véhicule de transport/basculer :	50,000.00 USD
10 Machettes, 5 pics, 3 pinces, 3 masses, 3 dames ;	200.00 USD
Caisse de transport de légumes et fruits (400 caisses)	2,000.00 USD
Investissement dans des citernes 5000 gallons	10,000.00 USD
Equipements pour énergie renouvelable (solaire)	12,000.00 USD
Achat de 2 motos de services	3,000.00 USD

Achat d'un véhicule de service	45,000.00 USD
2 Ordinateurs	1,200.00 USD
2 humidimètres	2,000.00 USD
4 balances	4,000.00 USD
2 malaxeurs	3,000.00 USD
Fonds de roulement	137,400.00 USD
Imprévus	112,000.00 USD
Total	1,232,550.00 USD

3.7.5.- LES REVENUS

Figure 13. Revenus des activités de l'entreprise GPAS

LIBELLES	MONTANTS
- Marge de multiplication de semences de 1000 multiplicateurs/an	30,000 USD
- Marge de distribution de semences	125,000 USD
- Marge de stockage de grains en vente au grand public	5,000 USD
- Marge de stockage et pour distribution de sécurité alimentaire	10,000 USD
- Commission sur travailleurs routes (cantonniers) et matériaux (1000 travailleurs)	10,000 USD
Revenu de bail à ferme	10,000 USD
Marge vente maïs moulu et aliments pour bétail	20,000 USD
TOTAL	210,000 USD

3.7.6. - LES COUTS FIXES

- Salaire d'un assistant technique	13,000 USD
- Salaire » d'un gérant responsable	3,600 USD
- " d'un responsable de chantier	3,000 USD
- " d'un chauffeur de bascule	3,000 USD
- " de 10 cantonniers :	1,600 USD
- " de deux gardiens	1,600 USD
- " d'une ménagère	1,600 USD
Frais de carburant et autres consommables	4,000 USD
TOTAL	33,400 USD

3.7.7.-EVALUATION FINANCIERE. TAUX DE PROFIT SIMPLE

Produits bruts	210,000 USD
Coûts d'exploitation	33,400 USD
Marge brute	176,600 USD
Amortissements	98,962 USD
Produits nets	77,637 USD
Taux de profit simple	37 %

Le taux de profit simple montre un résultat satisfaisant. Toutefois, il est important de noter qu'il s'agit d'un premier exercice d'évaluation de rentabilité parce que les chiffres annoncés pour les investissements ne proviennent pas de proforma. Il s'agit d'un premier résultat qui devra être confirmé par des études approfondies de faisabilité.

3.7.8- MATRICE DE CADRE LOGIQUE – REALISATION DES INDICATEURS

Chaîne de résultats	Indicateurs				Si non réalisé expliquer pourquoi	Le cas échéant action de suivi à mettre en œuvre
	Indicateurs	Base de référence	Objectif final (valeur attendue à la fin du projet)	Réalisé		
Impact	Contribuer à l'amélioration de la productivité des cultures et des moyens de vie des populations.					
Effet	La capacité de production et de commercialisation des semences et matériel végétal de qualité déclarée des GPAS leur permet de générer des ressources pour implanter des activités additionnelles génératrices de revenus et monter une plateforme multifonctionnelle.					
Produit 1 Le rôle régalién et technique du MARNDR est renforcé.	SNS assure la qualité des semences et renforce les capacités des producteurs à travers des formations pour l'autonomisation du GPAS	SNS n'a pas assez de ressources humaines et financières pour jouer son rôle régalién et technique		Le projet a appuyé le SNS pour l'assurance de la qualité des semences de X GPAS et la formation des membres de Y GPAS.		Élaboration et mise en œuvre d'une politique et loi semencière adaptée à Haïti pour orienter le Gouvernement dans la coordination et l'investissement dans le secteur semencier et le développement de plateforme multifonctionnelle
<u>Activité 1.1</u> Le SNS assure la qualité des semences produites par les GPAS	Les parcelles semencières des GPAS ainsi que les nouvelles activités de la plateforme multifonctionnelle sont	SNS n'a pas assez de ressources humaines et financières pour l'inspection des parcelles et le contrôle de la qualité		Le personnel du SNS a effectué des missions d'inspection des parcelles et de contrôle de la qualité des semences et d'autres produits des plateformes		Il est indispensable de doter au SNS des ressources humaines, matérielles et financières suffisantes pour l'assurance de la qualité des semences et la formation des producteurs.

Chaîne de résultats	Indicateurs				Si non réalisé expliquer pourquoi	Le cas échéant action de suivi à mettre en œuvre
	Indicateurs	Base de référence	Objectif final (valeur attendue à la fin du projet)	Réalisé		
	inspectées par le SNS qui fait aussi le contrôle de la qualité des semences et d'autres produits des plateformes	des semences de tous les producteurs				
<u>Activité 1.2</u> Le SNS organise des formations en faveur GPAS	Les membres des GPAS maîtrisent les techniques de production des semences et les autres techniques de production de la plateforme.	Pas de formations prévues dans le budget du SNS		X membres de Y GPAS sont formés par SNS et DDAGA sont structurés en coopératives, deviennent performantes et produisent des semences de qualité		Il est indispensable de doter au SNS des ressources humaines, matérielles et financières suffisantes pour l'assurance de la qualité des produits et la formation des producteurs.
<u>Activité 1.3</u> La disponibilité des semences de base est améliorée ainsi que la qualité des produits de la plateforme	La plateforme l'union des coopératives et des GPAS de la Grande Anse sont encadrés par SNS et DDAGA produisent des quantité des semences de pré-base et/ou de base et d'autres produits de qualité	Pas d'institutions organisées pour la production de semences de prébase et base		La plateforme l'union/atelier-école de semences de la Grande Anse sont des partenaires du projet ont produit des tonnes de semences de base de premières générations et d'autres produits de qualité		Encourager un partenariat public et privé pour la production de semences de pré-base et de base sur les fermes de la plateforme l'union/atelier-école de semences et privées.

Chaîne de résultats	Indicateurs				Si non réalisé expliquer pourquoi	Le cas échéant action de suivi à mettre en œuvre
	Indicateurs	Base de référence	Objectif final (valeur attendue à la fin du projet)	Réalisé		
Produit 2 La capacité opérationnelle et d'autonomisation des GPAS est renforcée	Les GPAS rénovés avec label et restructurés en coopératives GPAS produisent et commercialisent des Semences de Qualité Déclarée et d'autres produits	Des GPAS n'avaient pas accès aux semences de qualité pour commencer la production de SQD. De plus, leur système de gestion et de marketing était très faible.		Des GPAS ont été encadrés avec label et/ou restructurés en coopératives produisant des Semences de Qualité Déclarée. De plus, 32 GPAS avec label, des coopératives en restructuration, l'Union des coopératives, la plateforme multifonctionnelle/atelier-école sont formés sur les techniques de gestion d'une entreprise et de marketing.		Renforcer les services de l'État (SNS, DDA et BAC) pour le suivi-encadrement des GPAS dans la Grande Anse.
<u>Activité 2.1</u> les GPAS maîtrisent les techniques de gestion d'une entreprise et de marketing	X membres des comités de gestion de Y GPAS sont formés Le projet accompagne la création de l'Union des coopératives (des GPAS) dans la Grande Anse avec l'atelier-école de semences	Le système de commercialisation des semences des GPAS est faible.		X membres de GPAS ont été formés par le projet. Un label DDA/GPAS-GA est créé avec réglementation. Une union des coopératives/GPAS est créée avec un atelier-école de semences.		La DDAGA va suivre et aider dans les procédures les procédures d'organisation de la l'union des coopératives des GPAS et de l'encadrement de l'atelier-école de semences

Chaîne de résultats	Indicateurs				Si non réalisé expliquer pourquoi	Le cas échéant action de suivi à mettre en œuvre
	Indicateurs	Base de référence	Objectif final (valeur attendue à la fin du projet)	Réalisé		
Activité 2.2 les GPAS maîtrisent la production de Semences de Qualité Déclarée et ont entamé de nouvelles activités de restructuration en coopératives et union de coopératives permettant l'autonomisation à travers la plateforme multifonctionnelle/atelier-école de semences.	Le GPAS ne maîtrise pas les techniques de production. Il n'a pas de matériel de conditionnement et de stockage des semences	Les GPAS et les organisations restructurées reçoivent des intrants et des équipements. Il est aussi encadré avec l'union des coopératives GPAS et son atelier-école des semences		Les GPAS avec label de qualité restructurés en coopératives, avec l'union des coopératives GPAS et l'atelier-école de semences sont encadrés et formés par la DDAGA.		Améliorer l'accès des GPAS aux intrants de base. Poursuivre leur encadrement en production et commercialisation à l'intérieur de la plateforme multifonctionnelle de l'Union des coopératives/atelier-école de semences.

ANNEXE 1 : CULTURE DOMINANTE DANS LES COMMUNES DE LA GRANDE ANSE

Cultures dominantes dans la commune des Abricots

Culture	Fréquence	%
Bananes et plantains	13	43.30%
Ignames	7	23.30%
Maïs	3	10.00%
Canne à sucre	2	6.70%
Haricots(Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	2	6.70%
Manioc doux	2	6.70%
Malanga, Taro	1	3.30%
Total	30	100.00%

Cultures dominantes dans la commune Anse d'Hainault

Culture	Fréquence	%
Gingembre	19	37.3%
Ignames	18	35.3%
Haricots(Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	10	19.6%
Bananes et plantains	1	2.0%
Cacao	1	2.0%
Café	1	2.0%
Maïs	1	2.0%
Total	51	100.0%

Cultures dominantes dans la commune Beaumont

Culture	Fréquence	%
Haricots(Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	144	41.3%
Ignames	111	31.8%

Café	57	16.3%
Maïs	16	4.6%
Bananes et plantains	8	2.3%
Poireaux et autres légumaliacées	7	2.0%
Chou	2	.6%
Manioc doux	2	.6%
Poivron	1	.3%
Carottes	1	.3%
Total	349	100.0%

Cultures dominantes dans la commune de Bonbon

Culture	Fréquence	%
Bananes et plantains	33	33.3%
Haricots(Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	27	27.3%
Manioc doux	15	15.2%
Ignames	11	11.1%
Maïs	11	11.1%
Patates	2	2.0%
Total	99	100.0%

Cultures dominantes dans la commune des Cayemittes

Culture	Fréquence	%
Ignames	46	49.5%
Manioc doux	21	22.6%
Arachides	16	17.2%
Haricots(Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	7	7.5%
Patates	2	2.2%
Manioc amer	1	1.1%
Total	93	100.0%

Cultures dominantes dans la commune de Chambellan

Culture	Fréquence	%
Ignames	24	54.5%
Bananes et plantains	9	20.5%
Haricots(Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	7	15.9%
Malanga, Taro	4	9.1%
Total	44	100.0%

Cultures dominantes dans la commune de Corails

Culture	Fréquence	%
Ignames	44	42.7%
Manioc doux	36	35.0%
Maïs	9	8.7%
Riz	8	7.8%
Haricots(Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	4	3.9%
Bananes et plantains	2	1.9%
Total	103	100.0%

Cultures dominantes dans la commune de Dame Marie

Culture	Fréquence	%
Ignames	49	43.0%
Bananes et plantains	26	22.8%
Haricots(Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	14	12.3%
Manioc doux	9	7.9%
Cacao	4	3.5%
Maïs	3	2.6%
Patates	3	2.6%
Pois Congo	2	1.8%
Canne à sucre	1	.9%
Malanga, Taro	1	.9%

Manioc amer	1	.9%
Tomat	1	.9%
Total	114	100.0%

Cultures dominantes dans la commune de Jérémie

Culture	Fréquence	%
Manioc doux	23	27.7%
Bananes et plantains	16	19.3%
Haricots(Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	14	16.9%
Canne à sucre	9	10.8%
Ignames	5	6.0%
Pois Congo	5	6.0%
Maïs	4	4.8%
Patates	3	3.6%
Arachides	1	1.2%
Malanga, Taro	1	1.2%
Manioc amer	1	1.2%
Piments(capsicum spp.)	1	1.2%
Total	83	100.0%

Cultures dominantes dans la commune de Les Irois

Culture	Fréquence	%
Ignames	22	62.9%
Haricots(Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	8	22.9%
Arachides	3	8.6%
Bananes et plantains	1	2.9%
Maïs	1	2.9%
Total	35	100.0%

Cultures dominantes dans la commune de Marfranc

Culture	Fréquence	%
Bananes et plantains	69	27.3%
Haricots(Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	55	21.7%
Maïs	46	18.2%
Ignames	34	13.4%
Canne à sucre	20	7.9%
Manioc doux	17	6.7%
Patates	10	4.0%
Arachides	1	.4%
Pois Congo	1	.4%
Total	253	100.0%

Cultures dominantes dans la commune de Moron

Culture	Frequence	%
Bananes et plantains	45	35.7
Ignames	37	29.4
Haricots (Beurre, Blanc, Noir, Rouge,...)	22	17.5
Maïs	6	4.8
Malanga, Taro	5	4.0
Manioc doux	4	3.2
Arachides	2	1.6
Patates	2	1.6
Autres cultures oléagineuses, (Tournesol, palmier à huile, roroli)	1	.8
Cacao	1	.8
Manioc amer	1	.8
Total	126	100.0

Cultures dominantes dans la commune de Pestel

Culture	Fréquence	%
Ignames	83	42.80%
Haricots(Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	42	21.60%

Poireaux et autres légumes alliacés	13	6.70%
Bananes et plantains	7	3.60%
Café	7	3.60%
Manioc doux	6	3.10%
Pois Congo	6	3.10%
Arachides	5	2.60%
Patates	5	2.60%
Carottes	2	1.00%
Maïs	2	1.00%
Manioc amer	2	1.00%
Chou	1	0.50%
Malanga, Taro	1	0.50%
Total	194	100.00%

Cultures dominantes dans la commune des Roseaux

Culture	Fréquence	%
Haricots (Beurre,Blanc,Noir, Rouge,...)	120	42.7%
Bananes et plantains	54	19.2%
Manioc doux	53	18.9%
Arachides	19	6.8%
Maïs	12	4.3%
Ignames	10	3.6%
Patates	6	2.1%
Pois Congo	5	1.8%
Malanga, Taro	1	.4%
Poireaux	1	.4%
Total	281	100.0%

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE ENQUÊTES ORGANISATIONS DDAGA/SEMENCES 2021

1. NOM ORGANISATION _____
2. Localité _____ 3. Altitude : _____
4. Type de structure : _____ (assoc., coop., groupement, mutuelle, Upsa.)
5. Année de création : _____ 6. Nom du président : _____
7. Date élection président : _____ 8. Nombre de mandats déjà réalisés : _____
9. Nombre de membres : _____ Total _____ Femmes _____ Hommes
10. Nombre de membres actifs : _____ Total _____ Femmes _____ Hommes
11. Evolution membres 2020 : _____ 2015 : _____ 2010 _____
12. Pourcentage de membres résidant dans la localité du siège de l'organisation _____%
13. Les jardins semenciers des membres sont-ils majoritairement situés dans la localité du siège de l'organisation ? ☐ oui ☐ non
14. Si non, dans quelles localités ? _____
15. Taille exploitation plus gros planteur membre _____ Surface semences _____
16. Taille exploitation plus petit planteur membre _____ Surface semences _____
17. Taille exploitation du planteur moyen membre _____ Surface semences _____
18. Répartition des membres par catégories de taille d'exploitation :
 Gros planteurs (acheteurs de force de travail) : _____% des membres
 Petits planteurs (échangeurs de force de travail) : _____ % des membres
 Moyens planteurs (vendeurs de force de travail) : _____ % des membres
- 19 . ACTIFS DE L'ORGANISATION
- Terrain : superficie _____ ha; Valeur _____ GHT
- Constructions : Maison _____ Valeur : _____ HTG
- Dépôt _____ Valeur : _____ HTG
- Glacis _____ Valeur : _____ HTG
- Equipements :
- Véhicule _____, nombre _____, année _____ Valeur : _____ HTG
- Malaxeur _____, nombre _____, année _____ Valeur : _____ HTG
- Silo _____, nombre _____, année _____ Valeur : _____ HTG
- Séchoir _____, nombre _____, année _____ Valeur : _____ HTG
- "Drum" _____, nombre _____, année _____ Valeur : _____ HTG
- Fond de roulement : _____ HTG

TOTAL : _____ HTG

ACTIVITES

20. Si organisation est en veilleuse (ne fonctionne pas) : depuis quelle année ? _____

21. Pourquoi ? _____

22. Principaux domaines d'activités : (exemple semence haricot

_____ % chiffre d'affaire : _____ %

_____ % chiffre d'affaire : _____ %

_____ % chiffre d'affaire : _____ %

_____ % chiffre d'affaire : _____ %

23. ACTIVITE COMMERCIALISATION SEMENCES

	Haricot Evolution 2015 à 2020		Maïs Evolution 2015 à 2020		Manioc Evolution 2015 à 2020		Patate douce Evolution 2015 à 2020		Igname évolution 2015 à 2020		Dragons de bananes Evolution 2015 à 2020		Autres	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Nombre de fournisseurs membres														
Nombre de fournisseurs usagers														
Prix payé aux fournisseurs														
Montant ristourne														

FONCTIONNEMENT ORGANISATION

24. Nombre d'assemblées générales _____

25. Nombre de membres dans comité directeur : _____ Total _____ Femmes _____ Hommes

26. Fréquence réunions comité directeur : _____ Total _____ Femmes _____ Hommes

27. Existence procès-verbaux comités directeurs : oui / non

28. Assemblée Générale 2020: oui / non, Date _____, nombre de participants _____

29. Y a-t-il eu ces dernières années des démissions au sein du comité directeur ? oui / non

30. Si oui, pour quels motifs ? _____

31. Y a-t-il eu ces dernières années des conflits au sein de l'organisation ? oui / non

32. Si oui, pour quels motifs ? _____

33. Y a-t-il eu ces dernières années des conflits avec d'autres organisations ? oui / non

34. Si oui, pour quels motifs ? _____

35. Avec quelles personnes ? _____ 36. Gestion du conflit / résultats _____

36. L'organisation bénéficie t-elle d'aides, de projets, de subventions ? oui / non

37. Si oui, montant _____ 38. origine _____ 39. utilisation _____

40. L'organisation est-elle reconnue légalement ? oui / non Si oui, par qui ? _____

41. Avez-vous l'habitude de produire et vendre à différents acteurs

Place part de chaque type d'acteur ?

Sur commande ?

ou sollicitation des acheteurs dans les lieux de production ?

Participation appel d'offre ?

42. STRUCTURE DES COÛTS

Semences	Variété	Coût de production (gdes/livre, gdes/marmite)	Prix d'achat de la matière première	Frais de transport de la matière première	Frais de conditionnement	Frais d'achat d'emballage	Coût de la main d'oeuvre	Frais de transport du produit fini	Autres coûts	Prix de vente	Marge
1. Igname Jaune											
2. Igname blanche											
3. Haricot											
4. Maïs											
5. Arachides											
6.											
7.											
8.											
9.											
10.											

43: Qu'est ce qui manque à l'Association pour développer l'activités de semences ?

... Cash. ...Équipements Moyen de transport Bonne gestion. ... Marché Autres

44. Quel est le point faible de l'Association ?

45. Quel est le point fort de l'Association ?

46. Commentaires généraux

47. Photos.

48. Connaissez-vous dans votre entourage des individus, ou des organisations, ou des entreprises produisant et vendant des semences diverses ? Oui, Non

Si oui :

Nom de l'individu/organisation/Entreprise	Personnes de contact	Adresse	Téléphone
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			

Existe-t-il de grand propriétaire absentéiste dans la commune ?

Habitation	Superficie (Ca)	Nom et prénom du propriétaire	Lieu de résidence

BIBLIOGRAPHIE

1. AGRICORP, DURET Paul. 2018. Plan d'action du Programme de Développement de l'Igname, DDAGA
2. Ariane DEGROOTE. 2019. Le projet Salagnac
3. BID. 2005. Notes de cadrage pour l'étude des filières agricoles en Haïti
4. Boyer James, Temple Ludovic. 2016. Transition écologique d'un modèle d'innovation : la production de semences d'ignames en Haïti
5. Cathy Clermont-Dauphin. 1998. Structuration d'une filière nationale semences/intrants
6. Ch. Colombain. 1997. Appui à la définition d'une stratégie institutionnelle en vue de l'autonomisation de la filière
7. CIPDSA. 1997. Le sous-secteur des semences. Potentialités – contraintes et stratégie de développement. Janvier
8. CIRAD. 2005. Appui au Système National Semencier pour la production d'ignames
9. Commission des Communautés Européennes. 1995. Programme de fourniture d'intrants. Février
10. FAO, MARNDR. 2017. Catalogue National des Espèces et Variétés. Août
11. FAO. 2016. Renforcement des capacités de production et de commercialisation des semences de qualité auprès des agriculteurs familiaux
12. FAO. 2018. Contribution au renforcement des capacités techniques, administratives et opérationnelles des services du MARNDR et des structures associatives concernés par le secteur semencier
13. FAO. 2019. Protection, réhabilitation et diversification des moyens d'existence des populations affectées par l'ouragan Matthew en Haïti
14. Gaël PRESSOIR et all. 2016. Les filières agricoles haïtiennes : un marché intérieur à reconquérir
15. GARDEL. 2005. Diagnostic agricole et perspective de développement du secteur agricole dans la Grande Anse (qui incluait lors les Nippes)
16. GARR, KNFP, OXFAM. 2019. Gid pou kreye ak jere Mityèl Solidarite.
17. GARR, KNFP, OXFAM. 2020. Gid bon abitud nan MISO yo
18. Gholam SHAMS. 1998. Sélection conservatrice maintien et reconduction variétal
19. Gilles DAMAIS. 2005. Identification de créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes. Rapport de synthèse des filières rurales
20. HAP- Frisner Pierre et Gilles Damais. 2004. Marché giraumont, agrumes, piments
21. IDIAF. 2006. Una nueva variedad de guandul. Agosto
22. IDIAF. 2007. DPC-40 IDIAF variedad de Habichuela Negra con resistencia a virus
23. IRAM. 1997. Mission d'appui à la définition d'une stratégie institutionnelle en vue de l'autonomisation de la filière semences – Intrants. Décembre
24. Jean Chesnel JEAN et Roosevelt SAINT DIC. 2011. Revue bibliographique et actualisation des informations sur les filières semencières en Haïti. Octobre
25. MARNDR. 2002. Analyse des opportunités pour une relance de la production et de la commercialisation du café de qualité dans la Grand'Anse (Roseaux, Corail, Beaumont, Pestel) au niveau des organisations paysannes sélectionnées. Septembre

26. MARNDR. 2009. Recensement Général Agricole
27. MARNDR. 2011. Etude du marché des semences et Analyse micro-économique des GPAS et autres entreprises semencières privées en Haïti. Octobre
28. MARNDR. 2017. Plan d'Action pour la mise en œuvre de la politique semencière nationale d'Haïti. Août
29. MARNDR/ICDF. 2013. Rapport d'évaluation du projet PPAFPSDSD. Décembre
30. MARNDR/IRAM/AGRISUD. 2002. Etudes de faisabilité d'un projet d'appui à l'agriculture périurbaine de Port-au-Prince. Tome I. Diagnostic
31. MATHIEU Gary. 2001. Enquête sur la production et la commercialisation des tubercules et des semences de pomme de terre au morne des commissaires
32. Mely Jean Claude et all. 2018. Guide pratique pour la création d'une association en Haïti
33. PAGAI. 2020. Inventaire et description du fonctionnement des mutuelles de solidarité dans 4 communes du Sud et Grande Anse (Chardonnières, Les Anglais, Beaumont, Roseaux) en vue de leur renforcement
34. Roosevelt SAINT DIC. 2019. Rapport filière igname Grande Anse. Juin
35. UNDP. FAO. 2000. Appui institutionnel à la promotion des semences améliorées locales et intrants
36. UPOV. 1985. Principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité. Riz. Novembre

<https://www.my-business-plan.fr/marge-brute>